AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires »

Rapport final

Acadie + Magali Talandier – février 2023

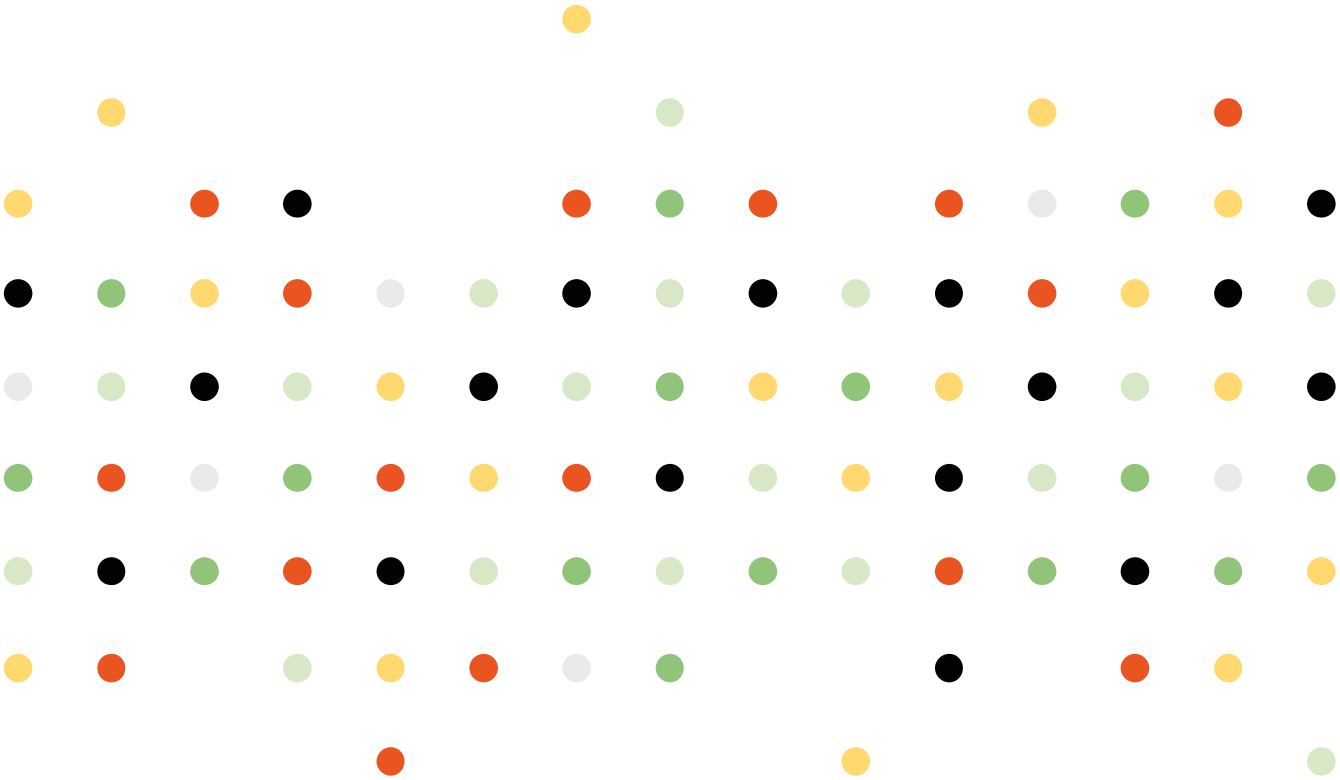

acadie | coopérative conseil
170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
+33 (0)1 43 79 97 79
acadie-cooperative.org

acadie
Écrire les territoires. Dessiner la chose publique.

SCOP SARL à capital variable - RC 89B 16 413 | SIRET 323 565 994 00023 - APE 7320Z | Identification TVA FR 79323565994

Les propos tenus dans cette étude n'engagent que leurs auteurs que sont **Magali Talandier** et les membres de la **Coopérative Acadie,** Philippe Estèbe et Jules Peter-Jan, avec le concours de Cécile Altaber et Valentin Guichard.

Du côté de **l'ANCT**, l'étude a été coordonnée par Simone Saillant, Directrice de Programme Ruralité Montagne, et Sylviane Le Guyader, Cheffe du pôle analyses et diagnostics territoriaux au sein de la Direction générale déléguée appui opérationnel et stratégique.

Le **comité de pilotage** de cette étude était composé des représentants de l'ANCT, de représentants de services de l'Etat central et de l'Etat déconcentré (DDT et sous-préfets aux ruralités), de représentants d'association d'élus (AMF, AMRF) et du Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires.

L'élaboration de cette étude a été suivie par un **conseil scientifique** réunissant des enseignants chercheurs spécialistes du développement et des dynamiques des territoires ruraux. Il était composé de : **Laurence Barthe**, maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université de Toulouse Jean Jaurès, **Laurent Rieutort**, professeur de géographie à l'Université de Clermont-Ferrand et directeur de l'Institut Auvergne Rhône Alpes de Développement des Territoires (IADT), **Dominique Royoux**, professeur de géographie à l'Université de Poitiers, co-directeur du Lab Com (ANR) DESTINS et **Martin Vanier**, professeur de géographie à l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Leur contribution se trouve en postface de cette étude.

Table des matières

Préambule : pourquoi une nouvelle typologie ? ..... - 7 -

Contexte et objectifs de l'analyse en 2022 ..... - 8 -

Partis-pris méthodologiques ..... - 8 -

L'utilisation du zonage rural de l'INSEE (2020) ..... - 11 -

Partie 1 - Typologie structurelle 2022 : la diversité des ruralités ..... - 13 -

1. Introduction ..... - 13 -

2. Lecture d'ensemble : des traits communs aux ruralités en 2022 ..... - 14 -

3. Typologies thématiques intermédiaires simplifiées ..... - 16 -

4. Les mondes ruraux : typologie structurelle 2022 ..... - 23 -

5. Agrégation à l'échelle intercommunale et croisement avec des zonages de politiques publiques ..... - 36 -

6. Les évolutions de la ruralité à travers les trajectoires dans les typologies 2003, 2011 et 2022 - 41 -

Partie 2 - Typologie systémique 2022 : les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions ..... - 53 -

1. De la typologie structurelle à la typologie systémique ..... - 53 -

2. Trois approches systémiques ..... - 56 -

3. Typologie systémique 2022 : les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions - 64 -

Enjeux pour l'action publique et pistes d'approfondissement de l'étude ..... - 73 -

1. Intérêt et limite de l'approche typologique ..... - 73 -

2. Les enseignements principaux de ces deux approches typologiques ..... - 74 -

3. Les apports possibles aux politiques publiques ..... - 76 -

Postface - Ruralités en transitions : contribution du conseil scientifique ..... - 78 -

Annexe – Tableaux des moyennes des deux typologies ..... - 81 -

Préambule : pourquoi une nouvelle typologie ?

Lors du Comité interministériel aux ruralités (CIR) du 14 novembre 2020, **la définition du rural à partir de la grille de densité communale de l'INSEE**[1] a été actée par le secrétaire d'État en charge des ruralités. Ainsi défini, le rural réunit **30% de la population nationale** et plus de **80% des communes françaises**. A l'occasion du CIR, il a également été décidé de mettre en place un comité de coordination des travaux d'étude sur les ruralités, piloté par l'ANCT, en association avec l'INSEE. Les objectifs qui ont été fixés à ce comité sont de poursuivre les réflexions engagées dans le cadre de la définition du zonage rural pour qualifier la diversité des ruralités, de favoriser le partage et les collaborations entre les différents acteurs qui disposent d'une expertise sur les ruralités, ainsi que les échanges avec les principales associations de collectivités territoriales, et de compléter le zonage rural en tenant compte des évolutions de la grille Eurostat qui introduit de nouvelles catégories.

C'est dans ce contexte que l'étude sur la diversité des ruralités a été initiée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) fin 2021. Il s'agit, en lien avec la mise en œuvre de **l'Agenda rural** et de programmes d'actions en faveur du rural, d'enrichir la connaissance des territoires ruraux, à deux fins principalement : d'une part, **rendre compte de leur diversité**, en en dressant une situation actuelle et en dynamique, mettant en exergue les évolutions et les trajectoires des territoires ; d'autre part, **identifier une ou des typologies robuste(s) des territoires ruraux permettant d'orienter les politiques publiques**, en termes de types de programme d'action, de modalités d'intervention, de déclinaison territoriale des dispositifs, etc.

L'équipe Acadie + Magali Talandier qui a été retenue pour réaliser cette étude a souhaité s'inscrire dans la **continuité des travaux typologiques** pilotés par la DATAR en 2003 et 2011, répondant ainsi au souhait de l'ANCT et du comité de pilotage de l'étude. En quelque sorte, c'est une **réactualisation des typologies de 2003 et 2011**, en reprenant les thèmes classiques de ces analyses (économie, profils démographiques, attractivité…), mais en introduisant également de nouvelles questions (accès au numérique, logement et artificialisation des sols). Ce premier travail permet de disposer d'une photographie des ruralités mise à jour, ainsi que d'appréhender l'évolution des territoires ruraux entre 2003, 2011 et 2018 (année de référence des données utilisées).

Toutefois, l'équipe a également tenu à se démarquer des travaux précédents, en proposant, au-delà d'une lecture structurelle des ruralités, une **lecture « systémique »**, donnant à voir les **capacités contributives** des territoires ruraux aux enjeux écologiques, économiques et sociaux à travers leur **inscription dans des réseaux multiscalaires.** Cette deuxième approche apporte des éléments de connaissance sur les différents **« chemins de transition »** des ruralités.

Les deux typologies produites par l'équipe Acadie + Magali Talandier, détaillées dans les pages qui suivent, sont complémentaires et toutes deux « **fonctionnelles** ». Elles s'intéressent aux fonctions que remplissent les espaces ruraux, qu'elles soient résidentielles, économiques, récréatives, comme environnementales, et à leurs rôles dans les systèmes multiscalaires qui mettent en lien les territoires, du local à l'international. De ce fait, on s'intéresse **à ce que sont les ruralités et à ce qu'elles font**, dans une perspective qui intègre nécessairement les **enjeux de ressources**, pour aujourd'hui et demain.

[1] https://www.insee.fr/fr/information/6439600;
https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/CIR_DP_2020-11_v7.pdf

Contexte et objectifs de l'analyse en 2022

L'étude sur la diversité des ruralités que l'équipe Acadie + Magali Talandier a réalisée, pour le compte de l'ANCT, s'inscrit dans ce contexte, renouvelé, de l'étude, celui d'un **espace rural saisi d'abord d'un point de vue morphologique** : le zonage rural proposé en 2020 par l'INSEE, fondé sur la grille de densité, est notre point de départ, et les ruralités dont nous nous saisissons correspondent pour commencer à des **communes de faible densité et de très faible densité**. En second lieu, nous nous plaçons dans le cadre de **l'Agenda rural**, c'est-à-dire du plan d'action du Gouvernement en faveur des ruralités ayant vocation à s'inscrire dans la durée, et donc de **politiques publiques réputées destinées aux territoires ruraux**. Cet Agenda rural vient en réponse à la demande portée par l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), l'Association Nationale Nouvelle Ruralité (ANNR) et l'association internationale Rural Environnement Développement (RED). Il fait suite au rapport *Ruralités : une ambition à partager*[2], remis à Jacqueline Gourault, alors ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en juillet 2019. Deux cents mesures avaient été proposées dans le rapport, **181** ont été retenues dans l'Agenda rural. L'ANCT assure le suivi du déploiement de ces mesures au niveau interministériel. La France s'inscrit en cela dans la démarche d'Agenda rural européen des États membres de la Commission européenne et de l'Union européenne[3], pendant de l'Agenda urbain européen.

Ces éléments de conjoncture posés, il nous faut présenter la façon dont nous avons souhaité répondre aux attentes exprimées pour la réalisation de l'étude sur la diversité des ruralités. Tout d'abord, nous avons tenu à rappeler les intérêts et inconvénients propres à toute typologie. Si une typologie a le grand mérite de permettre à chaque entité - spatiale - considérée de se situer par rapport aux autres et d'ouvrir des perspectives de déclinaison des politiques nationales, elle a tendance à **figer la réalité**, à minorer des évolutions et dynamiques en cours et leurs effets, produisant **une « photographie » et non un film**. L'exercice même de la catégorisation force à caractériser et donc à opérer des choix. Par construction, on peine à restituer les liens qui unissent les catégories entre elles et on induit des effets de bord ou de seuil. Ces limites invitent à répéter l'analyse typologique régulièrement, de manière à faire ressortir les trajectoires des entités spatiales considérées, les éventuels mouvements entre les catégories, les permanences. Toutefois, il y a non seulement des variations dans les entités spatiales considérées (l'échantillon étudié évolue, du fait par exemple de la diminution du nombre de communes), mais aussi dans les indicateurs pris en compte par l'analyse, qui reposent sur les données disponibles, celles-ci s'enrichissant avec le temps et intégrant des thématiques nouvelles liées à l'agenda politique et social. Forts de ces constats, nous avons opté pour une double approche : celle de l'**actualisation des travaux typologiques de 2003 et 2011**, permettant de **poursuivre le « film »**, et une **analyse de l'inscription des ruralités dans différents réseaux et systèmes territoriaux**, **sous l'angle des transitions** énergétique et écologique, pour **ouvrir d'autres scénarios**.

Partis-pris méthodologiques

La diversité des espaces ruraux explique le besoin et la production récurrente de **typologies des ruralité**s. **Une typologie fournit, à un instant t, une photographie** des principales dynamiques et/ou fonctions des espaces étudiés afin d'en révéler les enjeux pour l'action, que ce soit dans le but

[2] Ce rapport est le fruit du travail de la Mission « Ruralités », installée par Jacqueline Gourault et Didier Guillaume, alors ministres de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour la première et de l'agriculture et de l'alimentation pour le second, dans le but d'identifier et de prioriser les mesures de soutien au développement des territoires ruraux et ainsi d'alimenter l'Agenda rural du Gouvernement.

[3] Voir la résolution du Parlement européen du 3 octobre 2018, à travers laquelle les députés européens ont appelé à la mise en place d'un « agenda rural européen », pendant de « l'agenda urbain de l'Union européenne » déjà existant.

d'accompagner leur développement, mais aussi dans cette étude, d'en révéler la contribution potentielle aux transitions (alimentaires, énergétiques, écologiques, économiques…).

Une typologie doit d'abord répondre à une problématique, afin de sélectionner les variables pertinentes pour saisir au mieux la question posée. Les méthodes statistiques et informatiques disponibles nous permettent ensuite d'automatiser les calculs afin de regrouper, ici, les communes ou EPCI. **Une typologie consiste donc à simplifier, au plus juste, une multitude de réalités** (rurales), puisqu'il s'agit de résumer, en quelques groupes relativement homogènes, la pluralité des situations locales.

Les types ainsi formés révèlent un certain nombre de **caractéristiques partagées au sein du groupe** créé, mais également non partagées ou **différenciantes vis-à-vis des autres groupes constitués**. Au sein d'un type ainsi obtenu, certaines communes ou certains EPCI pourraient apparaitre peu représentatifs du profil énoncé. Pour autant, et au regard des autres communes - ou EPCI, elles apparaissent plus proches de leur groupe que des autres types identifiés.

La construction d'une typologie repose sur un **arbitrage entre une représentation des pluralités rurales exhaustive mais illisible, et une simplification extrême** qui gommerait les spécificités locales. Ainsi, il convient de garder à l'esprit que cette simplification nécessaire doit rester assez détaillée pour rendre compte des problématiques locales, mais communes à plusieurs territoires.
De ce fait, des précautions d'usage sont nécessaires, à la fois dans l'élaboration des typologies, dans le choix des variables, des échelles, mais également dans l'analyse et les recommandations pour l'action que l'on peut en attendre.

Notre étude ambitionne de répondre à la question posée par l'ANCT quant aux **fonctions différenciées qu'exercent aujourd'hui les espaces ruraux**.

Deux réponses sont proposées. La première rend compte des **fonctions rurales au regard de la structure socio-économique et des dynamiques observées**. Cette première typologie vise à rendre compte des enjeux de politiques publiques (démographie, logement, attractivité, emplois…) au regard de ce que sont ces ruralités. Il s'agit d'une **approche structurelle des ruralités**. Le choix des variables, cf. plus loin, est guidé par ce premier objectif. Pour cette première typologie, les données sont collectées à **l'échelle communale** puis agrégées par type au regard des critères (ou variables retenues). Des typologies intermédiaires par enjeu de politique publique sont identifiées, avant de proposer une typologie synthétique pour l'ensemble des enjeux. **Si chaque commune appartient à un type particulier, les résultats obtenus n'ont de sens qu'à l'échelle du groupe ainsi constitué.** On trouvera donc les indications sur les moyennes et médianes des variables à l'échelle des différents types et non appliquées à une commune en particulier.

Si un territoire se définit par ses stocks et l'évolution de ceux-ci, il se définit aussi par **ses flux et ses interactions avec les autres espaces**. La deuxième typologie vise à décrire les systèmes auxquels les espaces ruraux contribuent. **Trois familles de systèmes** sont identifiées, répondant là encore à des enjeux particuliers en termes de chemins ou trajectoires de transition : les contributions des espaces ruraux aux **services environnementaux, alimentaires et d'énergie** ; les contributions des espaces ruraux à **l'économie productive** ; les contributions des espaces ruraux à **l'accueil et à la mobilité des personnes**. Comme précédemment, la typologie finale rassemble les trois typologies intermédiaires. Pour ces fonctionnalités systémiques, nous avons choisi de travailler à **l'échelle des EPCI** (plus précisément de la partie rurale des EPCI). Raisonnant sur les flux et non sur les stocks, la disponibilité des données, mais également les effets de débordement d'une commune à l'autre, l'existence de logiques interterritoriales (marché d'approvisionnement, pratiques de mobilité…) et les enjeux de politiques publiques sur ces questions d'environnement, d'économie mondialisée et de mobilités, rendaient inopérante l'échelle communale. **L'échelle intercommunale a donc été privilégiée**, **en ne**

gardant cependant que les communes rurales de chaque EPCI de la France métropolitaine. Cette analyse révèle donc la **contribution des parties rurales de chaque EPCI aux chemins et enjeux de transitions.** Notons que par construction, les EPCI entièrement urbains sont retirés de l'analyse. Ce sont les 27 EPCI qui n'ont aucune commune rurale (2,2% du total des EPCI). Là encore, si les données ont été collectées à cette échelle, l'analyse, les moyennes et médianes indiquées n'ont de sens que pour chaque type construit et non EPCI par EPCI.

Deux principes ont été retenus **pour nommer les catégories de communes rurales** :

- **ne pas se référer à l'urbain de manière systématique** : il ne s'agit pas de qualifier les communes rurales par rapport à leur plus ou moins grande distance aux villes, ni à leur plus ou moins grande dépendance vis-à-vis de ces dernières. La relation entre territoires est l'une des dimensions fondamentales des structures territoriales que nous avons prises en compte, mais pas la seule dimension non plus ;
- **ne pas qualifier par des adjectifs portant un jugement** et/ou **sous-entendant un modèle implicite de ce qui serait un « bon développement »**, par exemple croître en termes d'emplois et de population, accueillir de fortes proportions de jeunes et de diplômés, de cadres… Nous avons choisi d'adopter la formulation la plus neutre et descriptive possible, au regard de la complexité des évolutions actuelles. Il ne s'agit pas ici de comptabiliser les plus et les moins, les handicaps et les atouts selon une grille d'appréciation subjective, mais bien de décrire les ruralités d'aujourd'hui dans leur diversité, en les présentant pour ce qu'elles sont – et font, et non pour ce qu'elles devraient être au regard d'un modèle de développement idéalisé.

Enfin, ces analyses se sont limitées à la **France métropolitaine** (l'hexagone et la Corse), les DROM présentant des profils spécifiques, difficiles à traiter dans les mêmes termes que la France métropolitaine. Notamment, dans la plupart des DROM, le nombre de communes rurales est très faibles (du point de vue du zonage INSEE, cf. carte page 15), à l'exception notable de la Guyane, où la part rurale se documente avec difficulté pour qui traite des statistiques et non d'enquêtes de terrain. La question de la ruralité en France ultramarine devrait faire l'objet d'une étude complémentaire, que nous n'avons pas pu conduire ici.

Les méthodes utilisées sont celles de l'analyse en composantes principales (ACP), suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Il s'agit de méthodes standard pour créer des clusters, ou types d'objets ressemblants. La CAH crée un arbre de regroupement hiérarchique. Les méthodes de partitionnement de type K-means (K-moyennes en français) subdivisent les individus en k-groupes, k étant le nombre optimal de groupes à définir par l'analyste. Cette méthode de classification est appliquée sur les résultats des analyses factorielles (ACP **classique basée sur la corrélation de Pearson et réalisée sur la matrice des rangs**). Cette méthode en deux temps, permet, lorsque nous avons un grand nombre de variables quantitatives de réduire les dimensions par l'ACP (chaque nouvelle composante principale résume ou agrège plusieurs variables de départ), avant de procéder à la classification ou création de clusters. Cela permet d'obtenir des groupes plus stables.

L'utilisation du zonage rural de l'INSEE (2020)

La lecture de la ruralité de la France métropolitaine que nous proposons dans cette étude se fonde sur des **études statistiques conduites sur la base du zonage rural publié par l'INSEE en 2020**, à partir des recommandations d'Eurostat. La publication de ce « zonage rural » est intervenue quelques mois à peine après celle d'une lecture de l'espace national fondée sur la notion « d'aire d'attraction des villes », dont le critère principal est le seuil de 15% de la population active communale employée dans un pôle urbain.

Le zonage INSEE 2020 à partir de la grille de densité

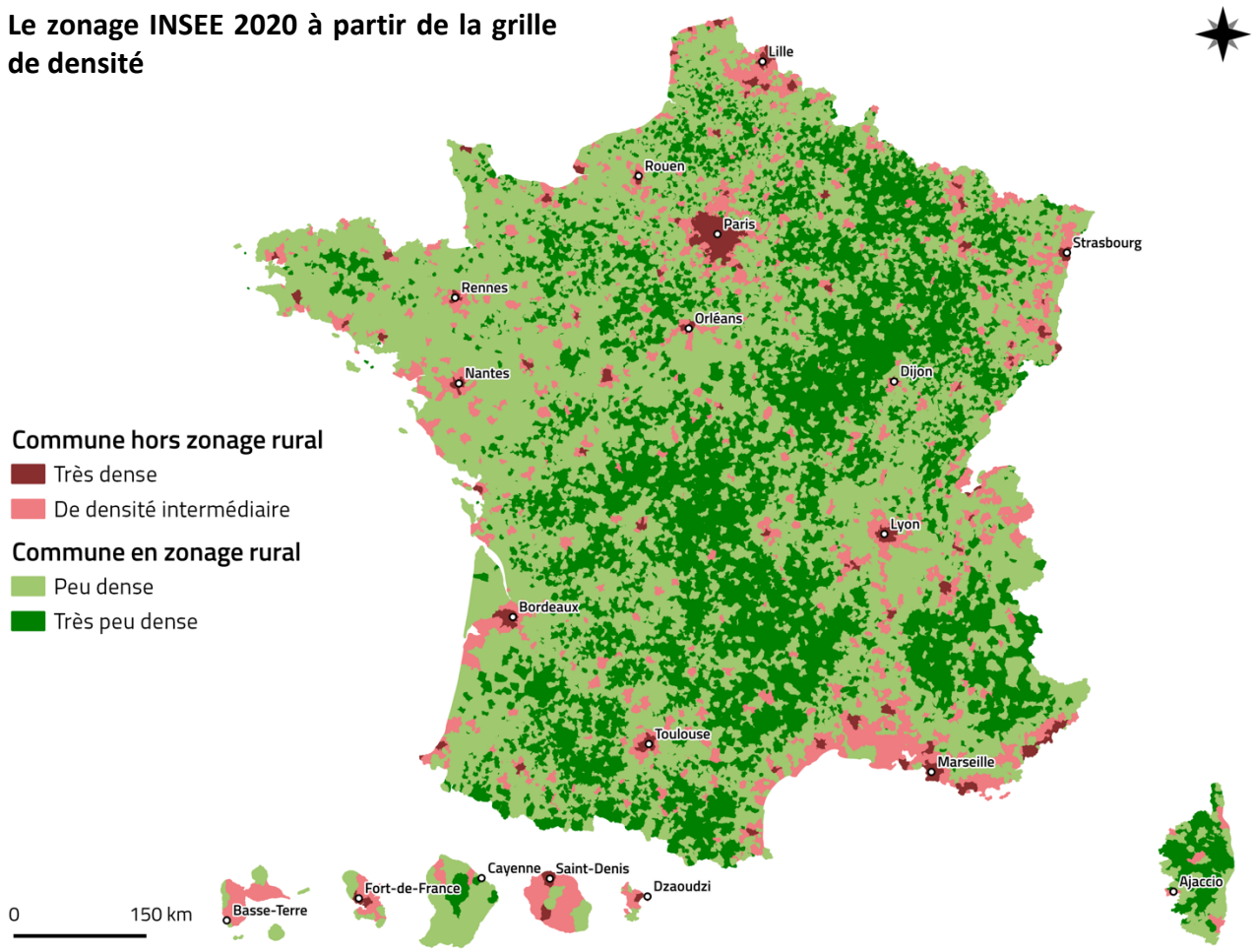

***Note de lecture** : d'après le zonage INSEE 2020, on compte 30 772 communes rurales (88 %), pour 4 193 communes urbaines (12%). Les communes rurales s'étendent sur 91,5% du territoire national, les communes urbaines couvrent les 8,5% restants. Les communes rurales regroupent 21,9 millions d'habitants, soit 32,8% de la population nationale, tandis que les communes urbaines accueillent 44,9 millions d'habitants, soit 67,2% de la population nationale.*

A chaque lecture son parti-pris : celui des **flux domicile-travail** pour les aires d'attraction des villes, celui de la **répartition de la population dans l'espace** pour le nouveau zonage rural.

Les deux lectures sont complémentaires : s'il est évident que les mobilités notamment entre le domicile et le travail déterminent des structures sociales, des comportements individuels et collectifs et des enjeux territoriaux spécifiques, il n'en est pas moins vrai que la densité de population, la présence d'espaces naturels et d'activités agricoles ou touristiques influent sur les trajectoires des territoires et des habitants, et intéressent les politiques publiques.

Partie 1 - Typologie structurelle 2022 : la diversité des ruralités

1. Introduction

Dans son **premier volet**, l'étude de la diversité des ruralités que nous réalisons pour le compte de l'ANCT s'attache à construire une **typologie « structurelle » des communes inscrites dans ce nouveau zonage rural**. Ce travail s'inscrit dans la continuité des typologies produites en 2003 et en 2011 par la DATAR.

Par typologie structurelle, il faut entendre deux dimensions :

- cette typologie se fonde sur des données de « stocks », c'est-à-dire un ensemble de variables descriptives de la population et des activités présentes dans les communes rurales ;
- elle est à la fois statique, au sens où il s'agit d'une photographie réalisée en 2022 et utilisant les dernières données statistiques disponibles, et dynamique, dans la mesure où elle intègre des variables qui correspondent à des évolutions/variations (relatives à la démographie, à l'emploi, aux revenus…).

Elle s'inscrit dans la **continuité des typologies produites** en 2003 par le SEGESA pour la DATAR et en 2011 par le CEMAGREF également pour la DATAR. Il s'agit en quelque sorte d'une réactualisation de ces dernières, même si nous n'avons pas pris systématiquement les mêmes données en compte, pour prendre en considération l'évolution des enjeux pour les espaces ruraux. La typologie de 2011 différait d'ailleurs déjà de celle de 2003 dans les choix méthodologiques opérés.

Les indicateurs ont été construits à partir de **six entrées** principales qui correspondent à des **thèmes de politiques publiques**. Ils sont basés sur des données publiques, facilement accessibles.
Nous avons focalisé le traitement des données sur les communes rurales au sens du nouveau zonage de l'INSEE, en mettant de côté les communes urbaines.

L'année de référence, 2018, correspond aux données les plus récentes fournies par l'INSEE, sauf lorsqu'il existe des données plus actuelles pour certaines variables. Les évolutions sont calculées sur la période **2008-2018**.

Chaque thématique a fait l'objet d'une **typologie intermédiaire**. Les typologies intermédiaires ont fait l'objet d'un nouveau traitement pour obtenir une **synthèse**, une « **typologie des typologies** », selon la méthode déjà retenue par l'INRA en 2011. Sur la base des données disponibles en 2022, la typologie de synthèse produit **8 classes, regroupées en 4 catégories principales**.

2. Lecture d'ensemble : des traits communs aux ruralités en 2022

La population et l'emploi progressent

Les variations au sein de l'échantillon étant considérables, nous parlons dans le cadre de l'étude des **ruralités**, plutôt que de la ruralité. Néanmoins, avant d'entrer dans le détail de la typologie, il est intéressant de mettre en avant quelques éléments communs permettant de brosser un **portrait de groupe**.

La ruralité vue au prisme des densités couvre **30 710 communes**, soit **85% des communes de France métropolitaine**. Dans ces communes habitent **21 638 000 personnes**, soit **32% de la population française**. Cela marque un important **changement de perspective** : nous étions, par simplification, habitués à considérer que 80% de la population était urbaine et vivait dans 20% des communes, ce qui permettait d'affirmer que nous étions « tous urbains ». Le zonage en fonction de la densité autorise à parler de la ruralité « pour elle-même ».

Dans l'ensemble, les communes rurales ne décrochent pas par rapport au rythme de la croissance démographique nationale : entre 2008 et 2018, elles ont accueilli **4% d'habitants supplémentaires**. Cette progression est largement plus imputable au **solde migratoire** (+4%) qu'au solde naturel (+1%). Les communes rurales **accueillent**, mais les **différences entre elles** sont importantes : 12 000 communes (plus du tiers) perdent des habitant au cours de la période ; 400 environ voient leur population stagner, le solde migratoire compensant le solde naturel ; 18 000 gagnent de la population (en majorité grâce au solde migratoire). Le recul de la population intervient principalement dans les communes où les agriculteurs sont le plus présents : pour forcer le trait, on pourrait dire que ce n'est pas la « ruralité » qui est en déprise, mais la ruralité agricole.

Les **soldes migratoires positifs** ne sont pas le monopole des ruralités proches des villes. La Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, la Drome, l'Ardèche, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aveyron, le Lot, l'Ariège, mais aussi l'ex-Franche-Comté, une partie de la Bretagne, la Somme et le Pas-de-Calais comprennent un grand nombre de communes rurales où la population croît grâce au solde migratoire.

La **variation positive (+4%) de l'emploi** sur la période 2008-2018 dans les communes rurales est aussi à souligner. Cette moyenne recouvre certes d'importantes disparités géographiques : la médiane est de -3%, la moitié des communes rurales connaît une variation de l'emploi inférieure à cette médiane de -3% et 16 800 communes rurales ont perdu des emplois sur la période de référence. Toutefois, la variation positive de l'emploi, au même rythme que la population, ne réduit pas le désajustement géographique entre la population et l'emploi. Les communes rurales n'assurent pas un niveau d'emploi équivalent à la population active : les communes rurales offrent en moyenne **49 emplois pour 100 actifs résidents**.

Les **activités agricoles** sont évidemment présentes dans les communes rurales : plus de la moitié des communes rurales ont plus de 13% d'emplois agricoles ou liés à l'agriculture. Les activités de fabrication[4] (industrie, artisanat) représentent quant à elles 7% de l'emploi total des communes rurales et les activités présentielles 30%. Il est par ailleurs intéressant de noter que les **services supérieurs aux entreprises** représentent 8% des emplois, particulièrement dans les périphéries urbaines et les pôles d'emplois ruraux. L'**emploi public** représente enfin 14% du total, contre 20% au niveau national, ce qui n'est pas étonnant dès lors que l'emploi public est plutôt concentré dans les chefs-lieux de canton. Le

[4] Ces définitions s'appuient sur l'analyse fonctionnelle des emplois de l'INSEE. : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893116#consulter

secteur public occupe d'ailleurs 25% de l'emploi dans les petites polarités rurales de la typologie structurelle 2022 que nous proposons plus loin.

Cela explique certains **décalages**. Par exemple, si les emplois de fabrication ne constituent que 5% de l'emploi au lieu de travail, les ouvriers représentent 15% de la population active résidant dans les communes rurales (12% pour la France entière).
Les **retraités pèsent d'un poids important** : 35% de la population totale des communes rurales, pour 26,9% de la population nationale. Ils disposent d'un **revenu moyen annuel supérieur à celui de l'ensemble de la population rurale** (20000 € de pension de retraite par retraité, 17000€ de revenu par habitant).

Un monde de propriétaires

C'est peut-être, en addition aux mesures de densité, ce qui caractérise le plus fortement les ruralités françaises : **l'écrasante majorité de propriétaires occupants**.

Dans l'ensemble des communes rurales, **80% des logements** sont occupés par leur propriétaire (en France entière, cette part s'élève à 57,5%) et le taux de propriétaires occupants ne descend jamais en dessous des 70%. Cela conditionne dans la plupart des cas un marché du logement essentiellement mu par les ventes et les achats, et très accessoirement par les locations.
Cette structure **réduit l'offre résidentielle** à la transaction entre propriétaires et limite la flexibilité du marché du logement.

En parallèle, la géographie du **logement social**, qui représente bien souvent la seule source de logement locatif dans une commune rurale, se rétracte. Dans plus de 11 000 communes rurales, le logement social stagne ou régresse. Il ne progresse que dans les petites polarités et les franges urbaines. On peut comprendre que les bailleurs sociaux soient réticents à entretenir un patrimoine dispersé et peu rentable par rapport au marché local. Toutefois, dans un village, c'est bien souvent la seule marge de manœuvre sur le marché de la **location**.

Enfin, dans l'ensemble, les **résidences secondaires** continuent de **progresser** (+8% entre 2008 et 2018), mais à des rythmes très contrastés, ce qui témoigne de la spécialisation progressive entre les ruralités qui se résidentialisent « à temps plein » et celles qui se résidentialisent « à temps partiel ».

Si l'on en reste à une vue d'ensemble, les communes rurales offrent des caractéristiques structurelles spécifiques : elles accueillent **plus d'actifs dans les secteurs manufacturiers et agricoles** que l'ensemble du territoire national, elles sont marquées par les **poids importants des propriétaires, des personnes âgées et des retraités**, une **dépendance globale à des pôles d'emplois extérieurs**.

Les communes rurales sont également marquées par la grande **diversité des secteurs d'activité** qui y sont implantés, le poids assez important des **emplois publics** et une présence parfois de **services supérieurs aux entreprises**, surtout dans les petites polarités.

Dans leur ensemble, les communes rurales engrangent des **variations positives en termes d'emplois et de population**.

3. Typologies thématiques intermédiaires simplifiées

La typologie structurelle des ruralités témoigne de ce que sont les communes rurales en 2022, ce qui les caractérisent et les distinguent les unes des autres au regard des six enjeux de politiques publiques suivants. Ces principales rubriques ont permis de choisir des variables, en fonction des bases de données en libre accès. Chaque problématique produit une typologie intermédiaire présentée dans la suite du texte.

Problématiques couvertes et enjeux de politiques publiques	Variables mobilisées
Dynamiques démographiques	Densité communale moyenne de population en 2018 (hab/km²) Variation de la population (2008-2018) Solde naturel (2008-2018) Solde migratoire (2008-2018)
Fonctions économiques	Évolution de l'emploi (2008-2018) Part des emplois agricoles, de la fabrication, des services supérieurs aux entreprises, présentiels, des fonctions support en 2018 Part des emplois non-salariés en 2018 Capacité d'accueil touristique en 2018
Accessibilité / attractivité / centralité	Appartenance à une aire d'attraction des villes de plus de 10 000 hab. Évolution de l'artificialisation (habitat et activité) de 2009 à 2020 Temps d'accès aux pôles d'équipements intermédiaires en 2020 Part des emplois publics en 2018 Part de la surface communale couverte en 4G par au moins deux opérateurs et part des locaux raccordables à la fibre optique en 2021 Indice de concentration de l'emploi en 2018
Dynamiques sociales et inégalités	Revenu par habitant en 2018 et évolution du revenu par habitant (2008-2018) Part de l'emploi féminin en 2018 Niveaux des pensions de retraite en 2018 Part des pensions de retraite dans le revenu total en 2018 Taux de chômage des 15-64 ans en 2018 au sens du recensement Part des foyers non imposés en 2018
Profil de la population	CSP : part des cadres et professions intellectuelles supérieures, ouvriers, retraités en 2018 Évolution des plus de 60 ans 2008-2018 Part des non diplômés et part des diplômés de l'enseignement supérieur en 2018 Indice de jeunesse en 2018
Caractéristiques du logement	Évolution de la taille du parc de logements (2008-2018) Part des propriétaires occupants Part des résidences secondaires Évolution de la part de résidences secondaires (2008-2018) Part de logements sociaux-HLM Évolution de la part de logements sociaux HLM (2008-2018) Part de logements vacants en 2018

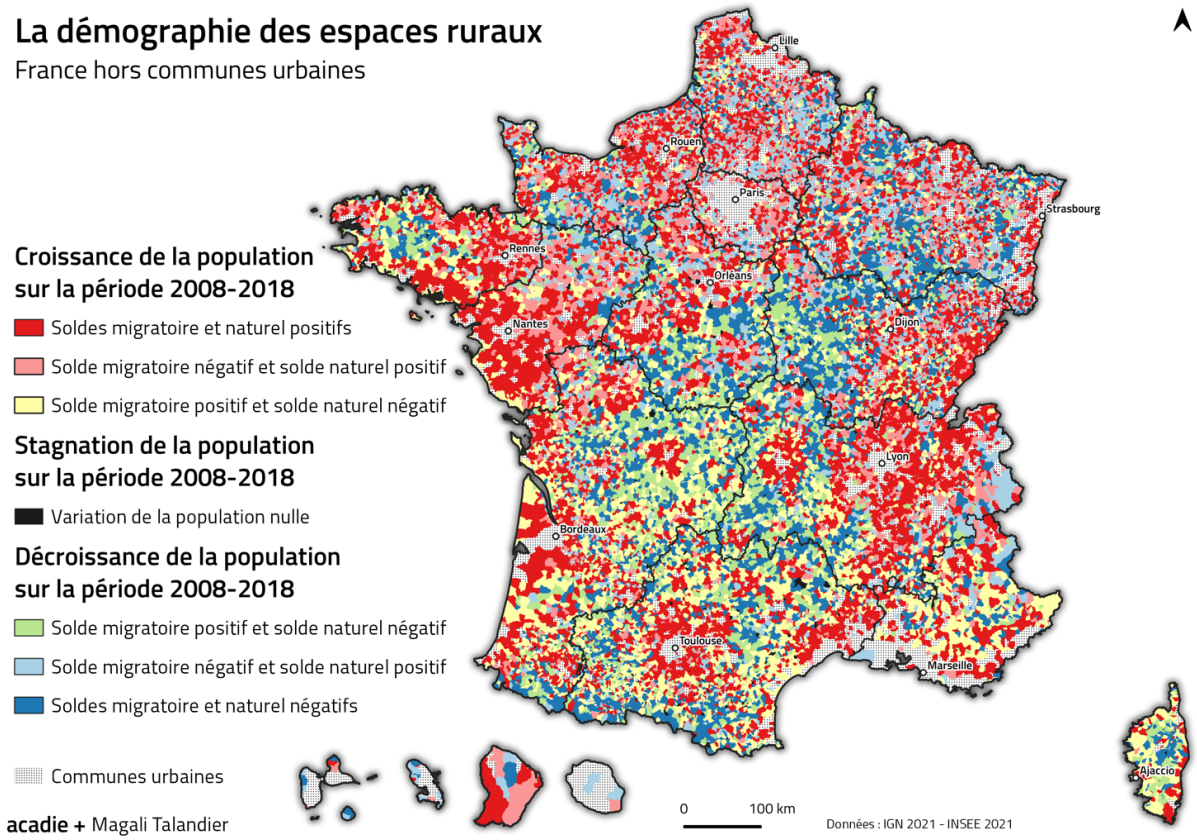

La démographie des espaces ruraux

Notre première typologie intermédiaire porte sur l'analyse de la démographie à l'échelle communale. Celle-ci peut être trompeuse, visuellement, en raison de superficies très variables : les communes de Bourgogne-Franche-Comté et surtout de la région Grand Est sont de plus petite taille que celle des communes des régions de l'Ouest, d'où l'impression de mosaïque d'un côté et de plus grande homogénéité de l'autre. La carte produite permet néanmoins de repérer des logiques spatiales de variation de la population.

Les trajectoires démographiques des communes rurales décrivent un **gradient depuis les périphéries** (littoraux et frontières terrestres) **vers le centre géographique du pays**. Les communes « périphériques » enregistrent les meilleurs résultats aux plans naturel et migratoire et les soldes migratoires positifs viennent compenser des soldes naturels déficitaires dans les franges rétro-littorales. Une diagonale centrale persiste, où les soldes migratoires peuvent être positifs mais ne compensent pas les reculs du solde naturel.

En dehors des zones littorales et frontalières, on perçoit nettement des **« couloirs » dynamiques** : les vallées du Rhône et de la Loire, le bassin parisien et le Sillon Lorrain. Au cours de la période 2008-2018, les communes rurales se partagent en **deux groupes équilibrés** : 18 000 communes gagnent de la population et 12 000 en perdent. Dans l'ensemble, la population des ruralités progresse de 4% au cours de la période. Au cœur des territoires en perte démographique, on perçoit des « îlots » de croissance autour des villes, principalement liés aux déménagements des urbains, ce qui, à l'échelle d'une région urbaine, peut correspondre à un jeu à somme nulle, voire à somme négative.

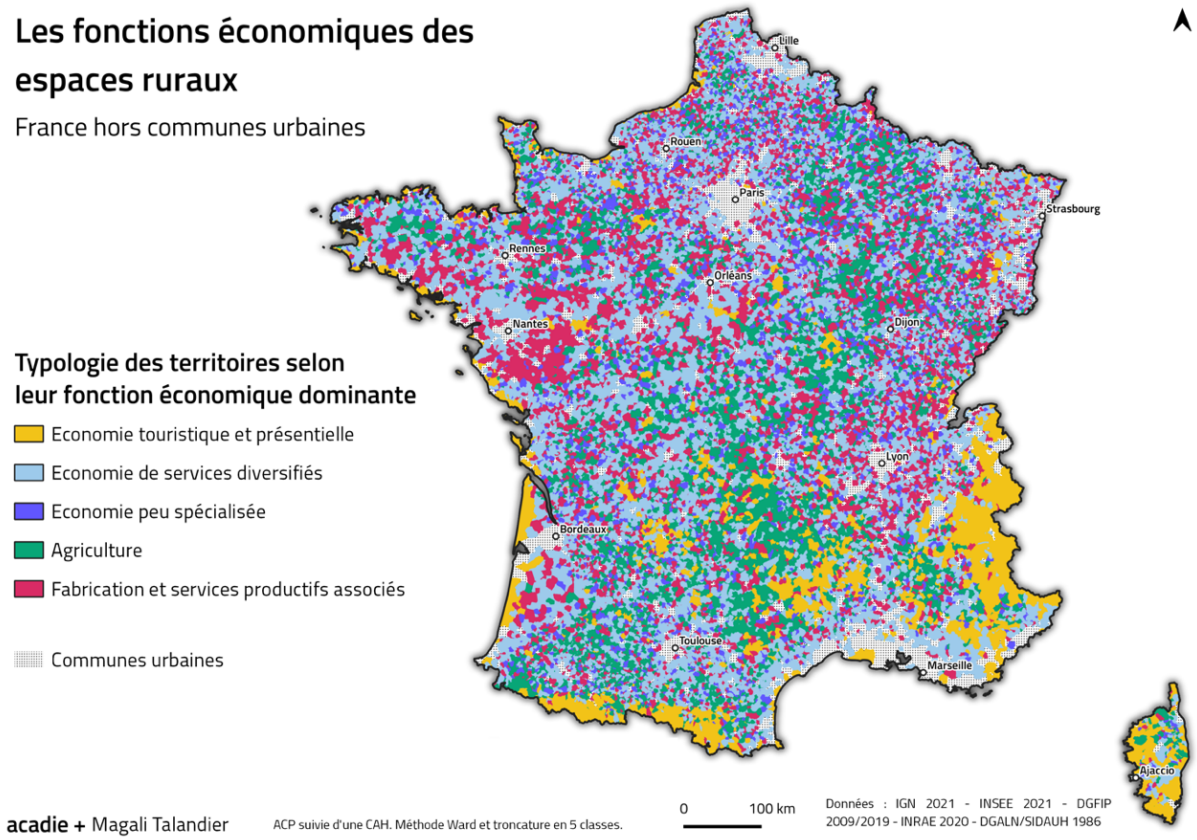

Les fonctions économiques des espaces ruraux

La typologie intermédiaire des fonctions économiques illustre la diversité des communes rurales françaises. Globalement, au cours de la période 2008-2018 l'emploi dans le monde rural progresse d'un peu moins de 4%, mais près de 7000 communes perdent de l'emploi. L'analyse typologique distingue cinq catégories nommées en raison de l'activité dominante —ou qui les distingue par rapport à l'ensemble.

Les communes à économie touristique et résidentielle sont les plus dynamiques : l'emploi y progresse de 9,4% au cours de la période. C'est là que la part de l'emploi agricole est la plus faible (10,4% contre 22,5% pour l'ensemble). Sans surprise, avec 41,2% la part des emplois présentiels y est la plus élevée, ainsi que la capacité touristique. Elles se situent principalement dans les massifs et les littoraux. Dans **les communes à économie de services diversifiés** l'emploi progresse de 5,5%. Elles se caractérisent par une prédominance des emplois présentiels et des emplois de support (logistique, maintenance, distribution…). Regroupant 15600 communes, cette catégorie est la plus nombreuse. On peut la considérer comme la plus représentative de l'activité économique des communes rurales : elle ne présente pas d'ailleurs de géographie particulière. Ces communes sont très proches de celles qui composent la catégorie des **communes peu spécialisées.** Les communes à **économie agricole** sont celles où l'emploi agricole est dominant : 56% des emplois ; ce groupe est très homogène (la médiane de la part des emplois agricoles est à 55%). Les emplois non-salariés dominent et c'est le seul groupe dont l'emploi est en net recul sur la période (-5,2%). Ces communes recouvrent nettement celles qui perdent de la population. Dans 6567 communes enfin ce sont les emplois de **fabrication** qui dominent (20,6%). L'emploi y progresse (+6,5%). On les trouve surtout au Nord de la Loire, concentrées dans l'Ouest et très présentes de l'Alsace à l'Auvergne. Dans ces deux dernières catégories (agriculture et fabrication), la part des emplois présentiels est réduite signalant peut-être un manque en termes de services à la population.

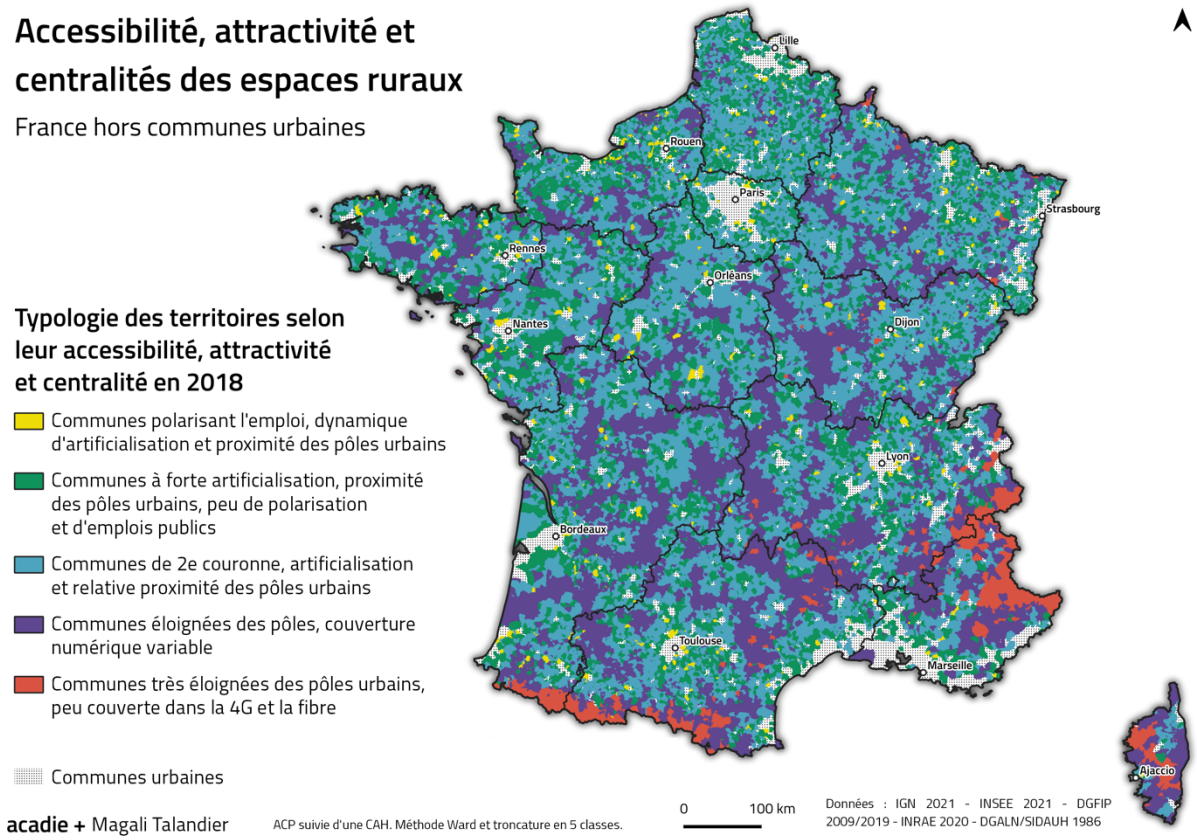

Accessibilité, attractivité et centralités des espaces ruraux

Cette carte analyse un gradient de centralité à partir de la polarisation de l'emploi, de la distance aux villes et de la couverture numérique. Elle distingue cinq catégories.

569 communes rurales polarisent l'emploi, elles bénéficient d'un ratio emplois/actifs de 196% (196 emplois pour 100 actifs) ; elles appartiennent le plus souvent à une aire d'attraction d'une ville de plus de 10 000 habitants et bénéficient d'une très bonne couverture 4G et d'une bonne proximité aux gammes d'équipements intermédiaires. Elles jouent un rôle structurant pour les communes rurales de proximité.
7215 communes sont très fortement artificialisées et proches des pôles urbains ; elles polarisent peu l'emploi (1 emploi pour deux actifs) et l'emploi public y représente plus du quart de l'emploi.
La moitié des communes rurales sont situées en deuxième couronne des villes de plus de 10 000 habitants, très dépendantes de celles-ci en termes d'emplois et de services et bien connectées au réseau mobile.
Aux marges des départements et des régions —au plus loin des chefs-lieux— se situent **8000 communes** relativement enclavées s'agissant de l'accès à la gamme intermédiaire des services (28mn de temps d'accès moyen), bien couvertes en 4G mais très peu raccordées à la fibre optique (6% des locaux en moyenne). Leur ratio emplois/actifs est plus élevé (67%) que celui des communes en périphérie des villes (polarités exceptées), mais elles restent néanmoins dépendantes d'emplois localisés ailleurs.
Enfin, **371 communes rurales** principalement situées dans les massifs (Alpes, Massif Central, Pyrénées) cumulent l'éloignement géographique (48mn de temps moyen d'accès à un pôle d'équipement intermédiaire) et l'enclavement téléphonique (seules 59% d'entre elles disposent d'une couverture 4G) et numérique (5,5% des locaux raccordables à la fibre optique). Leur éloignement explique cependant un ratio emplois/actifs parmi les plus favorables de l'ensemble (73 emplois pour 100 actifs).

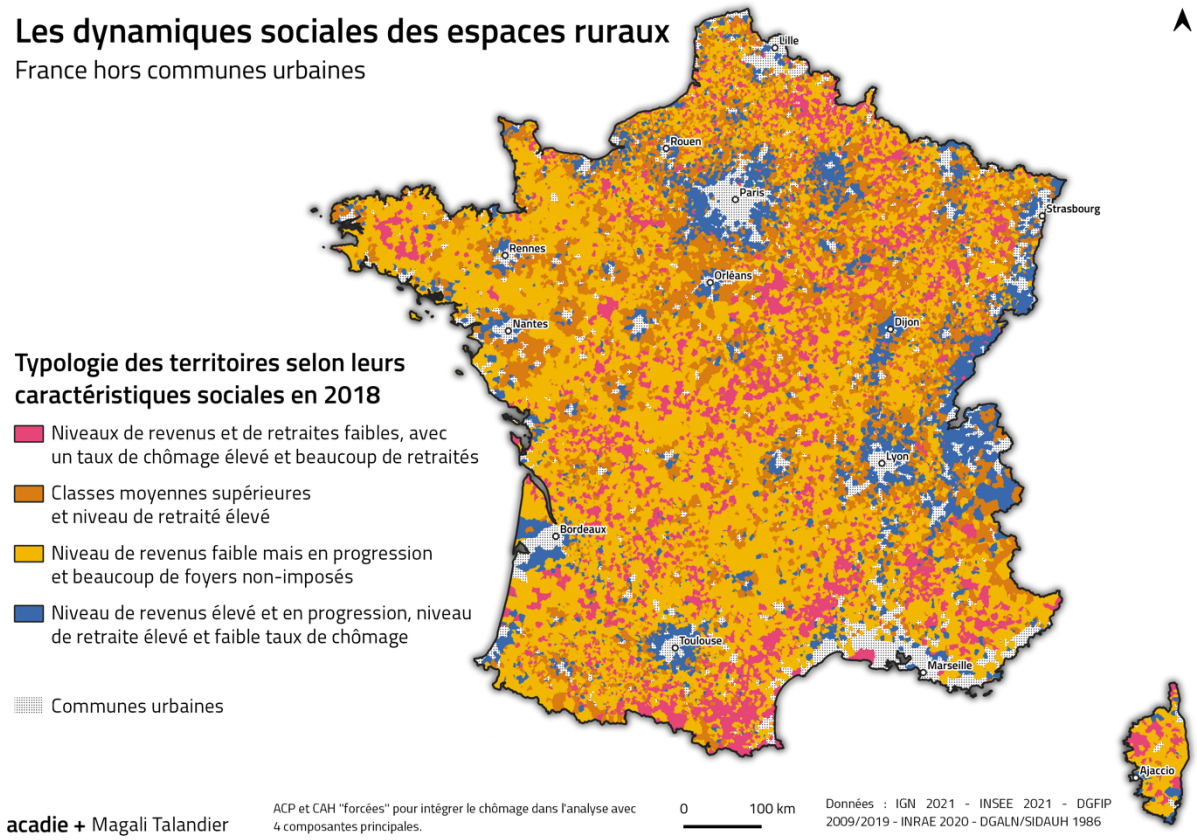

Les dynamiques sociales des espaces ruraux

L'analyse des caractéristiques sociales de la population des communes rurales (revenu et variation du revenu, niveau et part des retraites dans le revenu, taux de chômage et part des foyers non-imposés) aboutit à quatre catégories.

4200 communes composent la catégorie **revenus et retraites faibles, taux de chômage élevé**. On les trouve à peu près partout, mais sont concentrées du Gévaudan à la vallée de l'Aude, aux confins de la Bourgogne et de l'Auvergne, au centre de la Bretagne et de la Thiérache à l'Argonne. Le revenu par habitant est de 14 000€ et progresse de 30% de 2008 à 2019, moins vite que l'ensemble des communes rurales (+35%). Le niveau moyen des retraites est le plus bas de l'ensemble (15 000€ soit le niveau moyen national) alors que les pensions représentent 40% du revenu total des habitants de ces communes ; le taux de chômage en 2018 (17,1%) y est le plus élevé de l'ensemble. Les **communes de classes moyennes supérieures** sont au nombre de 7970 et se situent principalement dans les très grandes périphéries des grandes villes. Le revenu moyen y est élevé (18 200€) et en progression mais moins rapide que pour l'ensemble (+31%) ; le niveau des retraites y est le plus élevé (23 000€ en moyenne), et le taux de chômage est le plus bas de l'ensemble (7,5% contre 10,4% en 2018) ; ces communes sont cependant plutôt inégalitaires : en dépit de ces revenus élevés, 43% des ménages ne sont pas imposés. La moitié des communes rurales (14 000) relève du type « **revenus faibles en progression »**. Dans cette thématique, elles constituent un profil-type (ou dominant) de la ruralité. Le revenu par habitant y est plus bas (15 600€) que la moyenne des communes rurales mis connaît une évolution au même rythme que l'ensemble (+35%), le taux de chômage est à la moyenne (10%) ; la part des ménages non imposés est en revanche importante (53%), ce qui donne à voir des communes d'actifs occupés avec des salaires relativement bas. Autour des grandes villes et le long de la frontière avec l'Allemagne et la Suisse on trouve 4525 communes à **revenu élevé, en progression**. Le revenu moyen s'élève à 23 000€ par habitant et a progressé de 48% entre 2008 et 2018.

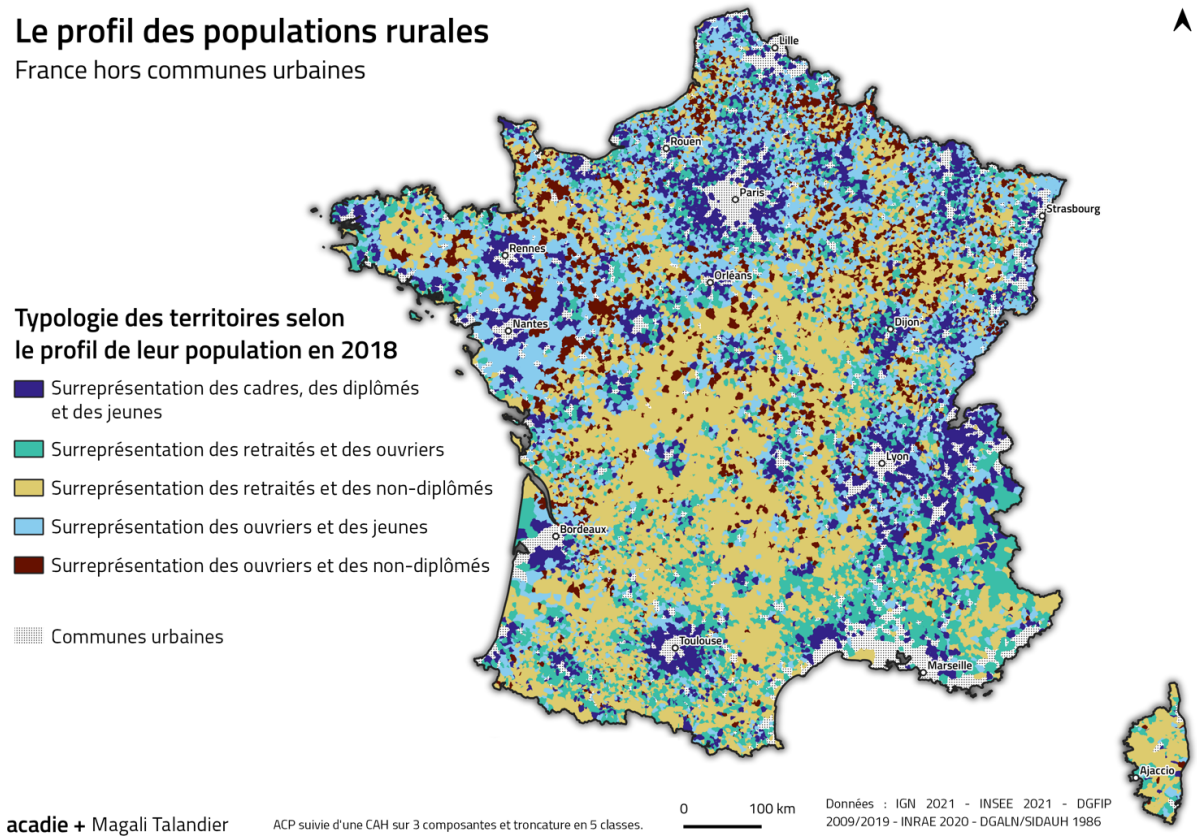

Le profil socio-économique des communes rurales

L'analyse du profil socio-professionnel et socio-démographique de la population des communes rurales (poids des différentes catégories d'âge et socio-professionnelles, dont les retraités, niveaux de diplôme) aboutit à 5 classes.

La **catégorie dominante** correspond à des populations **en majorité de non-diplômés et retraités**, elle réunit **plus de 9000 communes rurales**. Elle se caractérise également par un indice de jeunesse très faible. Elle couvre une **vaste partie intérieure du pays**, englobant le Massif Central et notamment l'ancienne région Auvergne, la Nouvelle-Aquitaine des terres et l'Occitanie jusqu'aux Pyrénées. A l'Ouest, la Bretagne intérieure se distingue très nettement, à l'Est l'intérieur de la Bourgogne-Franche-Comté. Au Sud-Est, on retrouve cette catégorie de communes rurales principalement dans les Alpes de Haute-Provence et le Nord des Alpes Maritimes.
En termes de poids dans notre échantillon, la catégorie suivante, qui regroupe **7900 communes**, se caractérise par une **surreprésentation des ouvriers et des jeunes**. Elle distingue l'Ouest et notamment les communes rurales aux alentours de Rennes et Nantes, couvre la majeure partie de la Vendée. Ces communes rurales se concentrent également dans le grand Bassin parisien, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Doubs, le Jura ou encore le Rhône.
La géographie de cette catégorie invite à en envisager une autre, caractérisée par une **surreprésentation des cadres, des diplômés et des jeunes**. Ces communes rurales sont majoritairement situées dans les **couronnes de grandes villes et de métropoles**. Elles se concentrent notamment aux frontières du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse. C'est cette catégorie qui a connu **la plus forte croissance démographique** entre 2008 et 2018. La **catégorie la moins représentée** est celle où la **part des ouvriers est la plus élevée**. Les communes rurales regroupées sont celles qui ont connu l'**évolution de la population la plus faible**. La part des non diplômés et des retraités y est importante. Ces communes sont principalement présentes dans les régions Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, à cheval entre la Normandie et les Hauts-de-France.

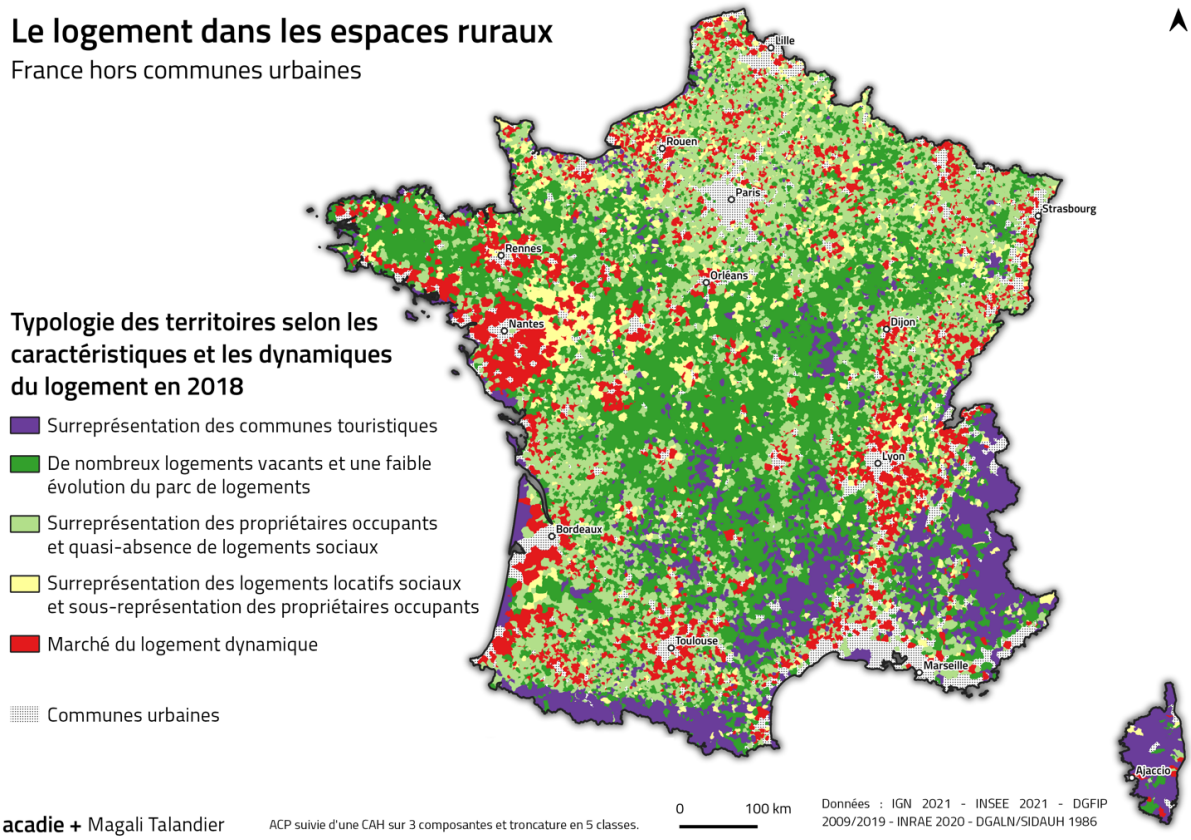

Le logement dans les espaces ruraux

L'analyse des caractéristiques propres au logement (part des propriétaires occupants, évolution du nombre de logements et de résidences secondaires, évolution de la part de logements sociaux, de résidences secondaires et de logements vacants) fait ressortir 5 catégories.

Le marché du logement le plus dynamique distingue très nettement les communes rurales de la façade aquitaine, en particulier autour de Nantes et Bordeaux et sur la côte basque, le couloir rhodanien, avec un axe qui remonte jusqu'à Dijon et un effet de diffusion le long du littoral languedocien, les périphéries de Toulouse, de Rennes, les espaces frontaliers du Luxembourg… On peut considérer que le dynamisme de certaines grandes villes déborde sur des **communes rurales de plus en plus périurbanisées**, dont on imagine que les **populations sont toujours plus métropolisées**. Le parc de logements, y compris sociaux, est en nette croissance dans ces communes rurales (c'est la catégorie qui enregistre l'évolution du parc de logements la plus importante entre 2008 et 2018), ce qui témoigne de leur attractivité. Néanmoins, il faut souligner que cette catégorie est loin de réunir la majorité des communes rurales françaises, qui sont dans leur ensemble plutôt marquées par **une très grande majorité de propriétaires occupants, un taux de logements vacants élevé, et une augmentation de l'offre de logements, toutes natures confondues, très timide**, souvent corrélée au dynamisme démographique.

La part de logements sociaux dans le parc et son évolution entre 2008 et 2018 permettent de distinguer deux catégories de communes rurales : les communes rurales où les logements sociaux sont sous-représentés d'une part, celles où ils sont au contraire surreprésentés et où les propriétaires sont quant à eux sous-représentés d'autre part. La première catégorie est en nette supériorité numérique sur la seconde.

Enfin, **les communes rurales touristiques** se détachent des autres, avec leur part de résidences secondaires très élevée, même si ce n'est pas dans ces communes que cette part a le plus progressé sur la période récente (par effet de saturation ?). Elles se concentrent assez naturellement sur les **littoraux** - le littoral aquitain essentiellement - et les **massifs** (Pyrénées, Alpes), ainsi qu'en Corse.

4. Les mondes ruraux : typologie structurelle 2022

La typologie structurelle 2022 des ruralités résulte d'une **typologie agrégée des catégorisations intermédiaire**s que nous venons de voir.

Elle se structure en **huit catégories**, que nous avons regroupées en **quatre familles**.
On distingue :

- **les ruralités résidentielles** : aisées et mixtes ;
- **les petites polarités** : industrielles-artisanales et mixtes ;
- **les ruralités productives** : ouvrières et agricoles ;
- **les ruralités touristiques** : à dominante résidentielle et spécialisées.

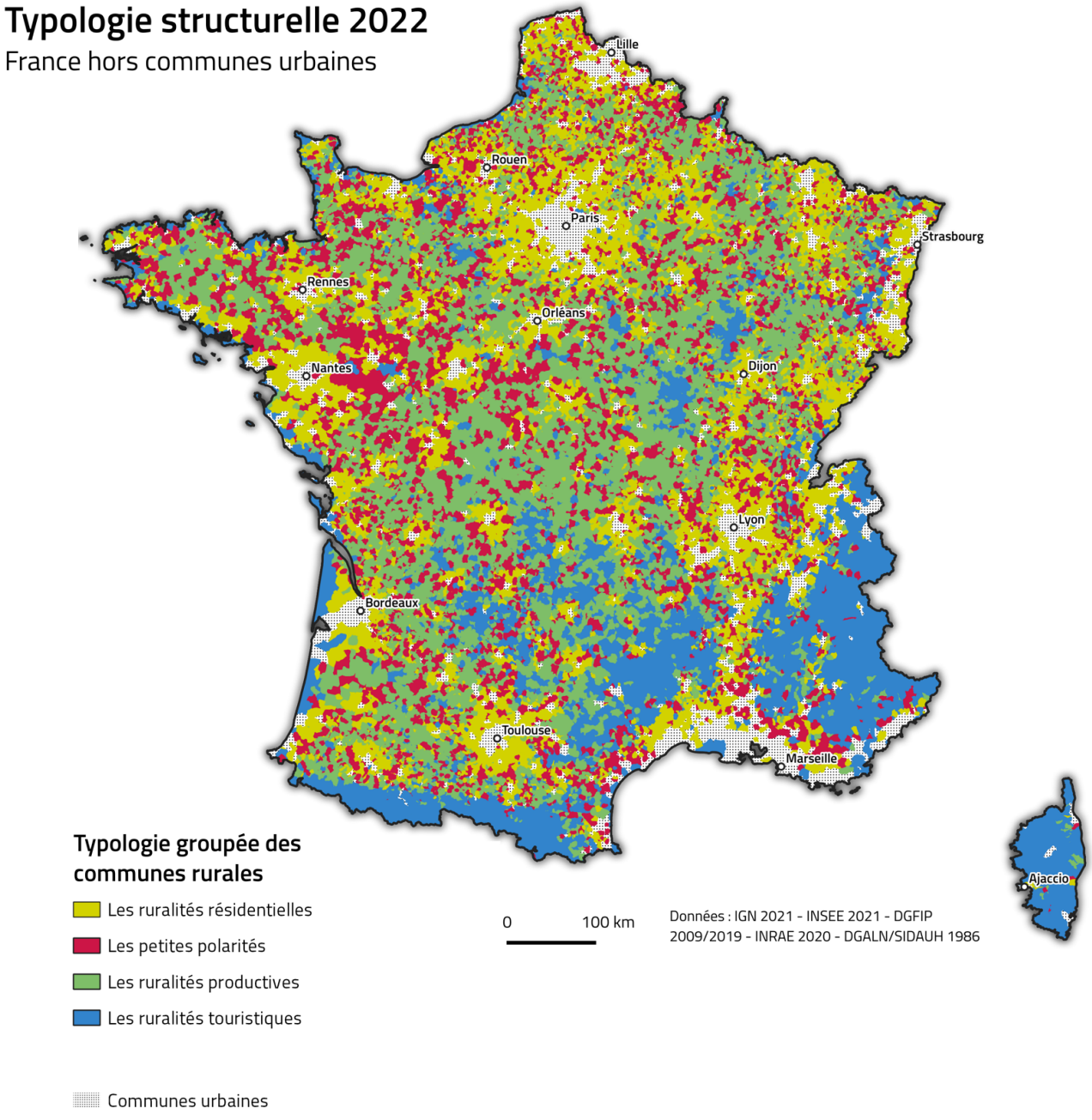

Typologie structurelle 2022
La diversité des communes rurales

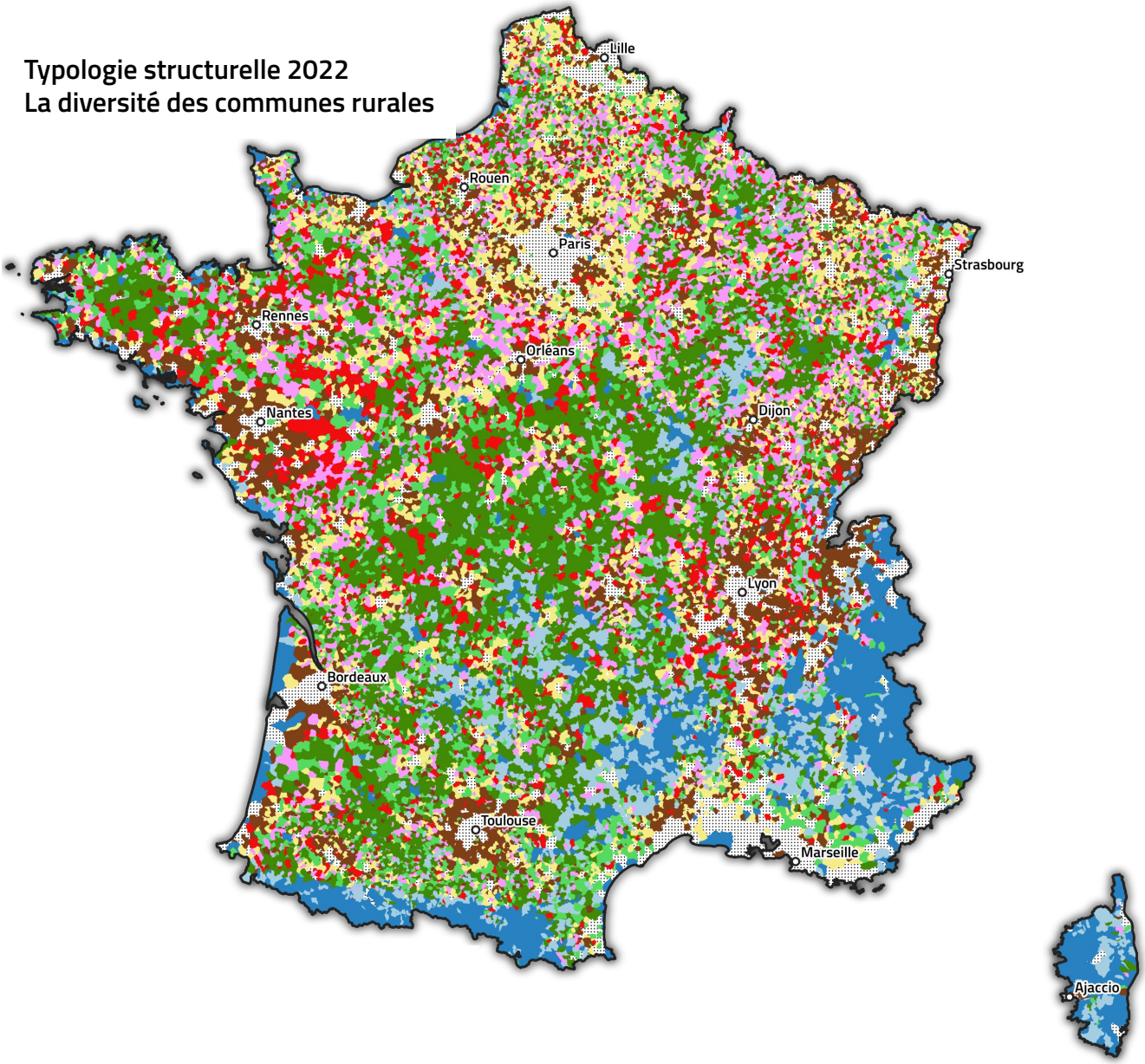

Les ruralités résidentielles

Aisées

Revenu élevé et en progression, forte part de cadres, forte artificialisation des sols, construction de logements, indice de jeunesse élevé.

Mixtes

Artificialisation plus modérée, présence d'une économie présentielle, faible concentration de l'emploi, revenus variables, pas de CSP dominante, indice de jeunesse élevé.

Les ruralités productives

Ouvrières

Surreprésentation des ouvriers et des jeunes, revenu moyen, faible artificialisation, faible concentration de l'emploi.

Agricoles

Part importante d'emplois agricoles, vieillissement de la population, faible niveau de retraite, fort taux de vacance résidentielle.

Les petites polarités

Industrielles et artisanales

Forte concentration de l'emploi, revenu moyen, taux de HLM très élevé, emplois de fabrication surreprésentés, forte artificialisation.

Mixtes

Concentration de l'emploi, revenus moyens, taux de HLM élevé, emploi présentiel, forte artificialisation.

Les ruralités touristiques

A dominante résidentielle

Touristiques, revenus faibles, taux de chômage pouvant être élevé.

Spécialisées

Très touristiques, éloignées des pôles, concentration de l'emploi, vieillissement de la population, taux de chômage élevé.

acadie + Magali Talandier

Données : IGN 2021 - INSEE 2021 - DGFIP 2009/2019 - INRAE 2020 - DGALN/SIDAUH 1986

Statistiques par catégorie	Nombre de communes	Part des communes	Superficie moyenne des communes en 2018	Population totale 2018	Part de la population 2018	Densité de population moyenne en 2018
LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES	**10 312**	**33,6**	**12,0**	**8 103 252**	**37,4**	**74,4**
> Résidentielles aisées	5 155	16,8	11,9	4 520 428	20,9	81,1
> Résidentielles mixtes	5 157	16,8	12,1	3 582 824	16,6	67,6
LES PETITES POLARITÉS	**5 467**	**17,8**	**19,1**	**7 220 375**	**33,4**	**94,9**
> Petites polarités industrielles et artisanales	1 998	6,5	21,1	3 452 207	16,0	106,0
> Petites polarités mixtes	3 469	11,3	17,1	3 768 168	17,4	83,9
LES RURALITÉS PRODUCTIVES	**10 778**	**35,1**	**15,1**	**4 051 718**	**18,7**	**30,0**
> Productives ouvrières	4 575	14,9	12,9	1 827 545	8,4	35,9
> Productives agricoles	6 203	20,2	17,3	2 224 173	10,3	24,0
LES RURALITÉS TOURISTIQUES	**4 153**	**13,5**	**24,5**	**2 262 452**	**10,5**	**35,9**
> Touristiques à dominante résidentielle	2 522	8,2	17,6	788 038	3,6	21,6
> Touristiques spécialisées	1 631	5,3	31,4	1 474 414	6,8	50,1
Total	**30 710**	100	**15,9**	**21 637 797**	100	**56,0**

Des mondes ruraux

Décomposition de la typologie en 4 sous-groupes

A partir des typologies thématiques, l'analyse par classification ascendante hiérarchique (CAH) permet de délimiter des groupes de communes semblables entre elles et se distinguant les uns des autres. Sur la base des données disponibles en 2021, la CAH produit 8 catégories, regroupées en 4 classes principales.

Les ruralités résidentielles

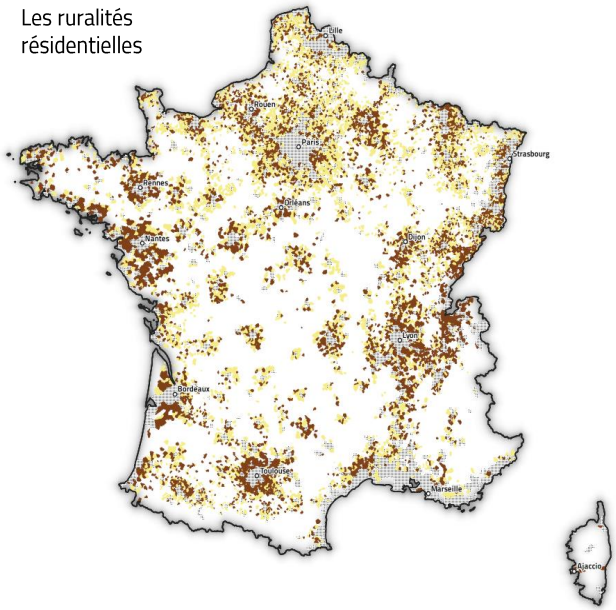

Les petites polarités

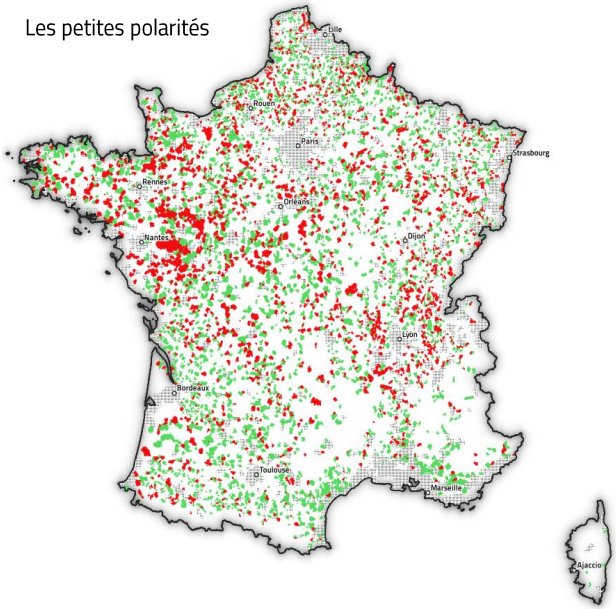

Les ruralités productives

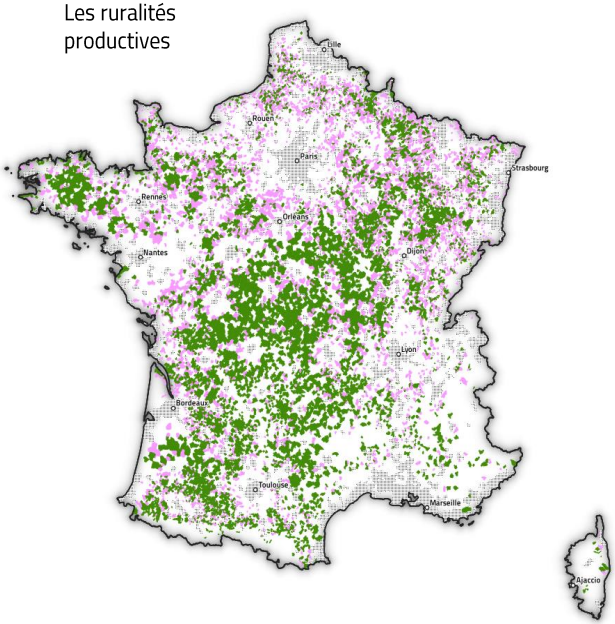

Les ruralités touristiques

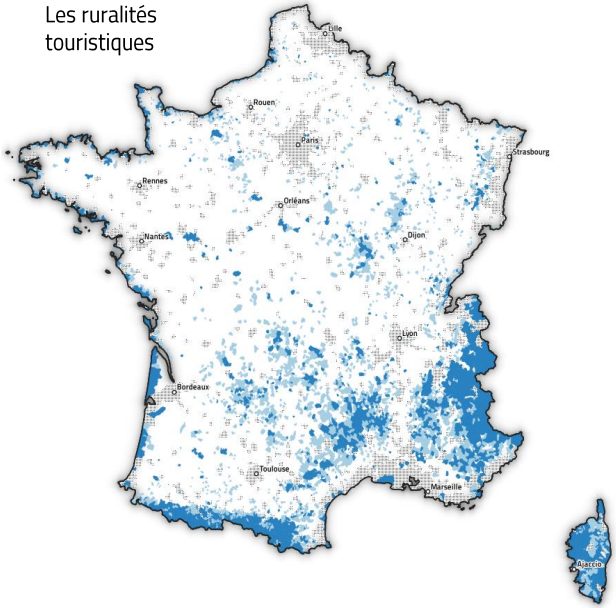

Les ruralités résidentielles

Aisées

Revenu élevé et en progression, forte part de cadres, forte artificialisation des sols, construction de logements, indice de jeunesse élevé.

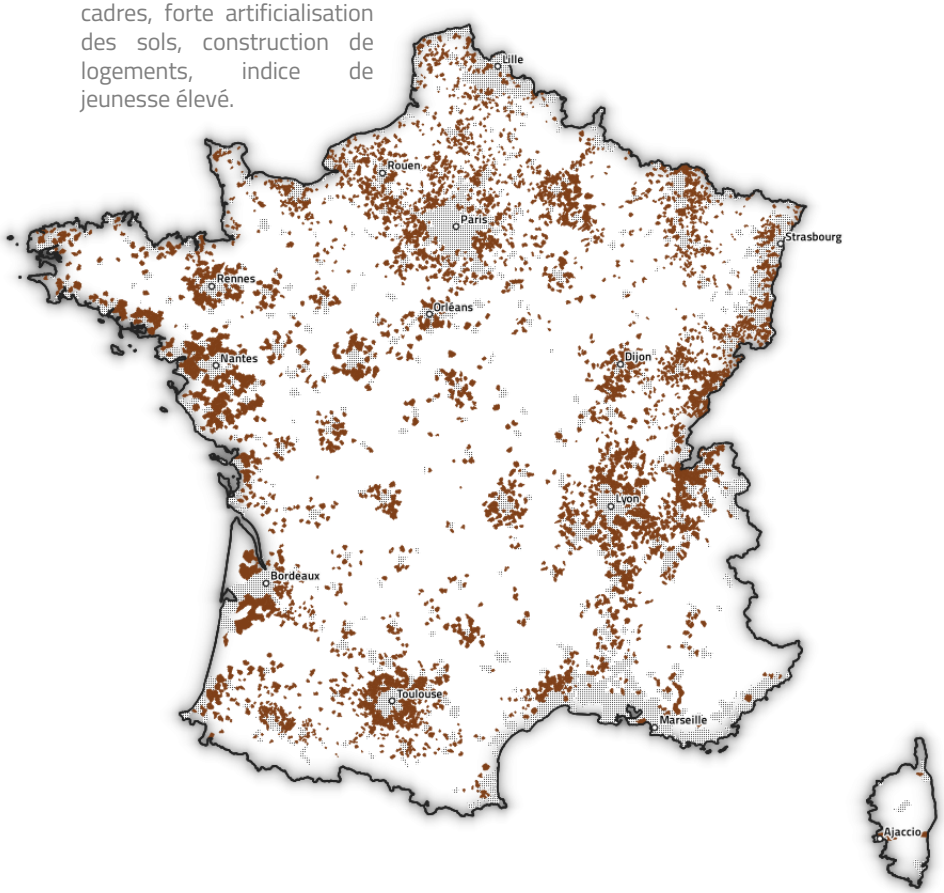

Mixtes

Artificialisation plus modérée, présence d'une économie présentielle, faible concentration de l'emploi, revenus variables, pas de CSP dominante, indice de jeunesse élevé.

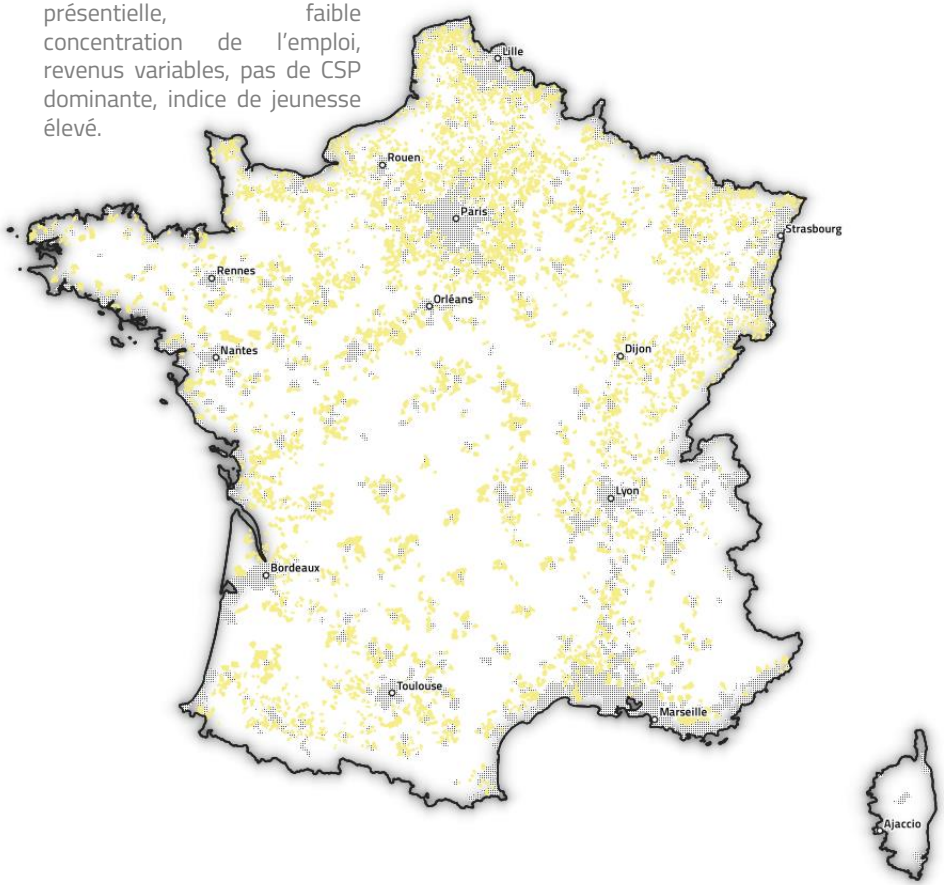

Les communes résidentielles forment un halo autour des villes

Cette première catégorie regroupe **10 000 communes rurales** et **8,1 millions d'habitants**. Elle se distingue d'abord par son **dynamisme démographique** et sa **forte dépendance aux pôles urbains**.

Ce sont des espaces résidentiels au sens où ces communes disposent du **plus faible taux de concentration de l'emploi** de tout de l'échantillon. Pour autant, c'est la catégorie de communes rurales qui connaît la **croissance de l'emploi la plus rapide**. Ces communes rurales résidentielles forment un halo autour des villes. Leur distribution géographique suit celle des villes grandes et moyennes. Elles sont aussi très représentées dans les zones frontalières avec le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Au sein de cette catégorie de communes rurales, deux groupes se distinguent très nettement, en termes de caractéristiques sociales et économiques d'une part et de distribution concentrique d'autre part.

Les communes rurales résidentielles dites « **aisées** » se situent au plus près des villes. Au nombre de **5000**, ces communes concentrent **4,5 millions d'habitants**. Ce sont les plus **dynamiques** de l'échantillon : les **soldes migratoires et naturels** sont positifs ; l'emploi, partant de très bas (le **ratio emplois/actifs** y est l'un des plus bas de l'échantillon : 35 emplois pour 100 actifs résidents), suit une **trajectoire positive** (+12% sur la période 2008-2018) ; les revenus d'activité et de retraite sont les plus élevés de l'échantillon et continuent de progresser ; les ouvriers sont peu présents alors que la part des cadres et des diplômés du supérieur est la plus élevée de l'ensemble des communes rurales ; l'indice de jeunesse (nombre de personnes de moins de 20 par rapport aux plus de 60 ans) y est le plus élevé, mais c'est dans ces communes rurales, logiquement, que le nombre de personnes âgées augmente le plus. Ce sont donc des communes qui, sans être urbaines au sens de la densité et au sens fonctionnel (les **activités agricoles** représentent 18% de l'emploi au lieu de travail), font partie des **proches couronnes aisées des grandes villes et des villes moyennes**. Si l'on ajoute que c'est dans ces communes que la part des logements sociaux progresse le plus, on peut conclure qu'elles présentent une certaine mixité fonctionnelle et sociale. La présence de l'agriculture constitue sûrement un atout pour les prochaines années, au nom d'une demande croissante d'alimentation de proximité. Face à une très forte pression foncière et immobilière, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette est dans ces communes particulièrement sensible.

On distingue une autre catégorie de communes résidentielles, les **« mixtes »**, plus éloignées des centres urbains. Au nombre de **5000**, elles accueillent **3,6 millions d'habitants**. Elles ont plus d'un trait commun avec leurs « voisines » plus aisées, mais s'en distinguent à la fois en structure et en dynamique.

Structurellement, ces communes ont une **vocation résidentielle plus affirmée** (31 emplois pour 100 actifs résidents), un revenu par habitant légèrement en-dessous de celui des ruralités résidentielles « aisées » (19 000€/an) mais un niveau des pensions de retraite équivalent, un peu moins de cadres supérieurs et un peu plus d'ouvriers, des retraités en plus grande proportion et une population adulte globalement moins diplômée (25% de la population de 15 ans et plus n'a pas de diplôme, contre 21% dans les ruralités résidentielles aisées). En revanche, l'**emploi public** est **très présent** (21% de l'emploi total, soit l'un des taux les plus élevés de l'échantillon) et, logiquement, le **taux d'emploi féminin** au lieu de travail le plus élevé.
Si l'on compare les deux catégories du point de vue des dynamiques, **les communes résidentielles mixtes présentent des variations toujours moins importantes que celles des communes résidentielles aisées** : c'est très net pour l'évolution démographique (+ 4% entre 2008 et 2018 pour les « mixtes » contre 13% pour les « aisées », avec un solde migratoire très faible) ; c'est net pour l'évolution de l'emploi (+5% contre +12%) et pour l'évolution du revenu moyen (+33% contre + 37%).

Il s'agit de communes de « classes moyennes »[5] fortement tournées vers les pôles d'emplois extérieurs, mais qui, du fait de leur éloignement de ces pôles, disposent d'une **armature de services publics** relativement étoffée. On peut imaginer qu'il s'agit d'un espace où les **déplacements** sont importants et où les **charges contraintes** pèsent fortement sur le revenu des ménages.
Il est par ailleurs intéressant de relever que dans ces « grandes couronnes périurbaines » ne figurent pas les communes les plus attractives de la ruralité : le **solde migratoire moyen** de cette catégorie s'établit à 1% sur la période 2008-2018, soit l'**un des plus faibles** de l'échantillon.

Il est également intéressant de noter que ces **communes rurales éloignées des villes**, habitées par des actifs sans doute très dépendants de pôles d'emplois éloignés, sont **les moins concernées par les zonages de politique publique du type ZRR ou PVD** (voir les pages 47 et 46). C'est pourtant là, peut-être, que les enjeux de politique publique sont les plus forts. Les besoins de mobilité pour accéder aux emplois, mais également aux services sont particulièrement importants. Il serait en ce sens intéressant d'approfondir l'analyse sur les métiers qu'occupent ces ménages ruraux dont la situation sociale et spatiale n'est pas sans rapport avec le profil des « gilets jaunes ». En effet, une part sans doute non négligeable de ces ménages doit appartenir à la catégorie des « **travailleurs mobiles** » qui sont amenés par leur métier à se déplacer plusieurs fois par jour ou par semaine (visite de chantiers, tournée auprès des clients ou patients, intervention sur site...). Des travailleurs mobiles sur-représentés, couplés à des constructions souvent énergivores, renforcent les risques de précarité énergétique des ménages, surtout dans les ruralités résidentielles mixtes, à la fois socialement moins privilégiées et spatialement plus éloignées des villes.

[5] *Le terme « classes moyennes » est devenu d'usage courant pour désigner des catégories sociales qui autrefois auraient été qualifiées de « classes populaires ».*

Les petites polarités

Industrielles et artisanales

Forte concentration de l'emploi, revenu moyen, taux de HLM très élevé, emplois de fabrication surreprésentés, forte artificialisation.

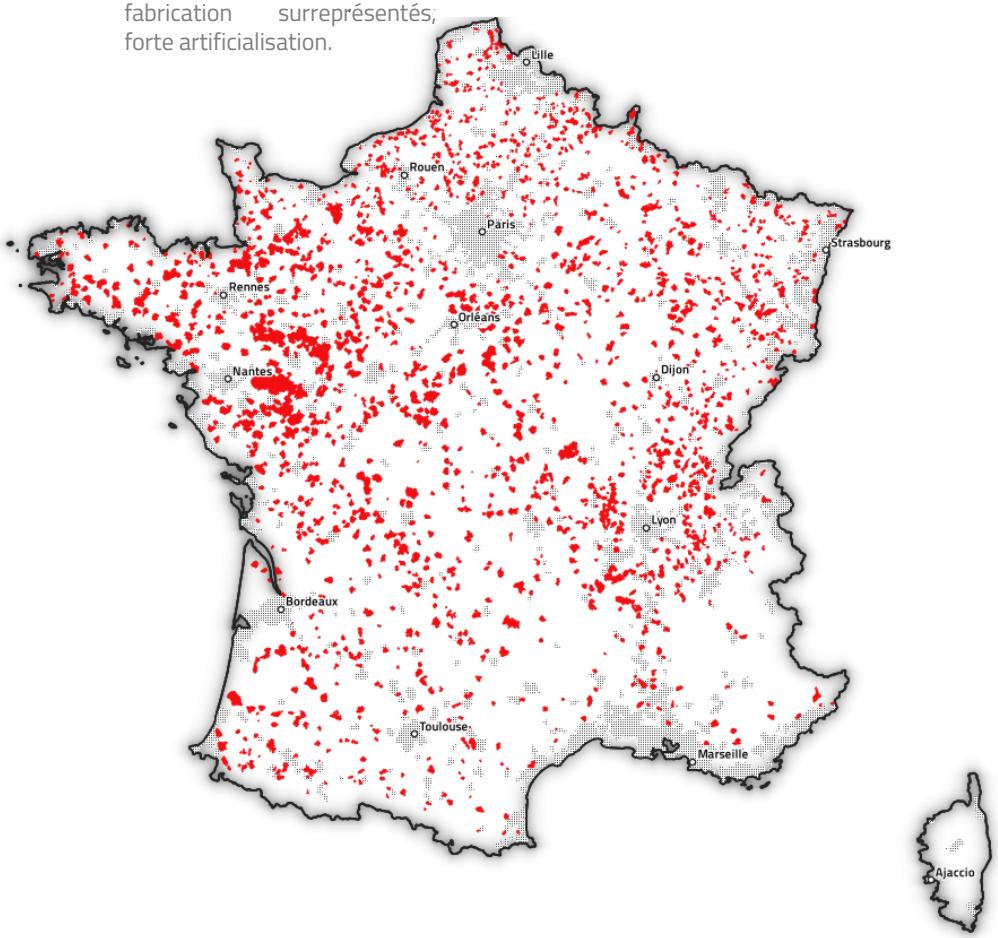

Mixtes

Concentration de l'emploi, revenus moyens, taux de HLM élevé, emploi présentiel, forte artificialisation.

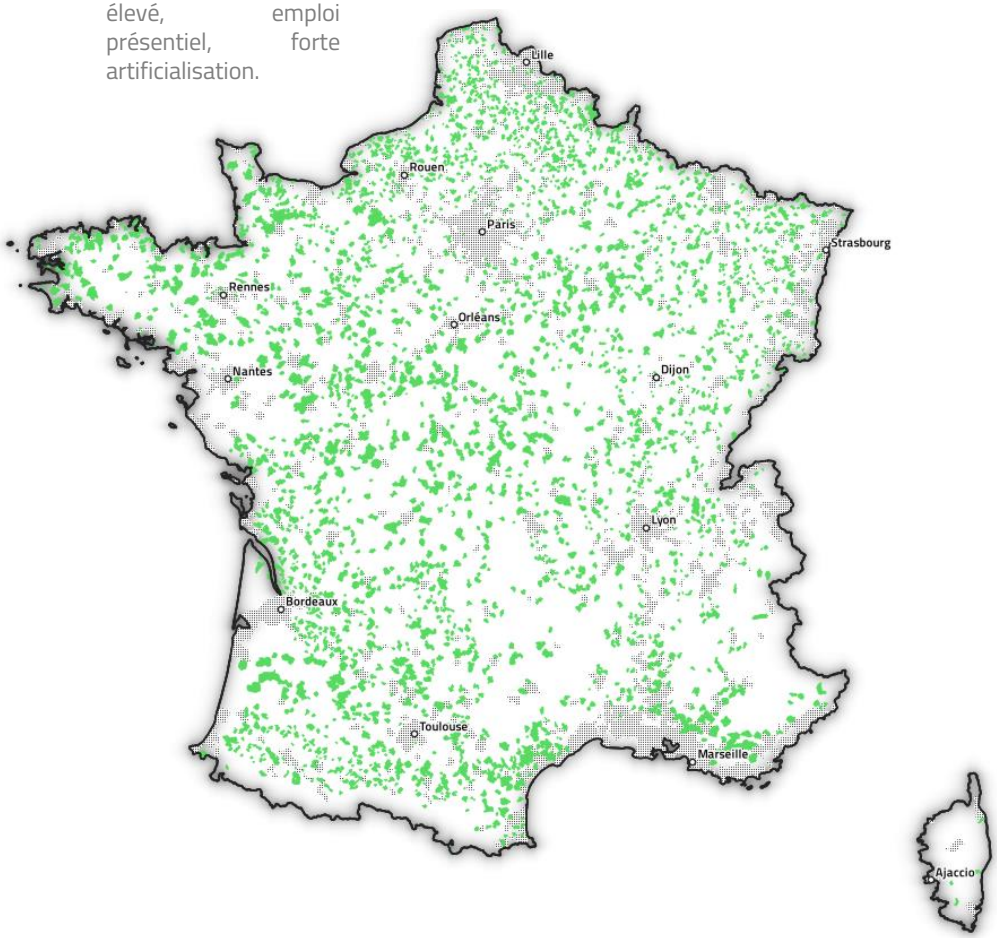

Des petites polarités productives et de services structurent l'espace rural

L'analyse statistique a été conduite en dehors des communes considérées comme « urbaines » par la grille communale de densité. L'analyse de 2003 comportait la catégorie « petites villes rurales » : 740 sont désormais catégorisées comme « urbaines ». On peut donc penser qu'un bon nombre de chefs-lieux de canton, qui restent des pôles d'emplois et de services, ont « basculé » dans l'urbain et ne sont plus inclus dans le rural de 2022.

Cependant, notre analyse du nouveau zonage rural fait apparaître **5500 « petites polarités »** (17% du total des communes rurales). Ces petites polarités présentent plusieurs caractéristiques. Elles **concentrent** :

- l'**emploi** : elles accueillent **46% de l'emploi total des communes rurales** ; dans les plus productives de ces petites polarités, on compte en moyenne 108 emplois pour 100 actifs ;
- des **équipements** et des **services de proximité** ;
- des **services publics** : 1/4 de l'emploi des petites polarités « mixtes » est public ;
- une part significative de **logements sociaux**.

Le poids des **services supérieurs aux entreprises** y est par ailleurs non négligeable : 11% de l'emploi dans les polarités productives.

Ces petites polarités sont peu présentes dans les massifs et dans certains espaces peu peuplés de Bourgogne et de Champagne, mais partout ailleurs, elles forment un **maillage serré plutôt homogène**. Sans être « urbaines », elles constituent une armature rurale structurante.

Parmi ces polarités, on peut distinguer **deux sous-types** : des polarités « industrielles et artisanales » (au sens de la présence importante d'emplois de fabrication) et des polarités « mixtes » (au sens de la présence d'emplois productifs et de services diversifiés). 2000 environ sont industrielles et artisanales et 3500 environ « mixtes ». Les **petites polarités productives** sont véritablement des pôles d'emplois et se caractérisent par une forte présence d'activités de production industrielle et artisanale et de services supérieurs aux entreprises, et, par conséquent, par une moindre activité présentielle. L'emploi agricole est très peu présent (7% de l'emploi en moyenne). Globalement, l'emploi y varie positivement, mais plus lentement que dans l'ensemble des communes rurales. Les revenus moyens y sont moins élevés que dans l'ensemble des communes rurales et la part des foyers non imposables supérieure. Ces communes rurales industrielles et artisanales ont une géographie plutôt équilibrée : elles sont présentes à peu près partout hormis les Alpes et le Sud du Massif Central ; elles sont plus concentrées dans l'Ouest et en Rhône-Alpes, plus clairsemées dans le grand Sud-Ouest. La géographie des **petites polarités mixtes** est plus homogène encore, si l'on excepte les massifs. Elles se caractérisent par une moindre polarisation de l'emploi que les petites polarités industrielles et artisanales, mais concentrent plus d'**emplois publics**. Logiquement, l'emploi féminin y est plus fréquent que dans l'ensemble des communes rurales. Comme les petites polarités industrielles et artisanales, les mixtes accueillent une **part importante de logements sociaux, en croissance**, ce qui les distingue du reste de l'espace rural.

Ces petites polarités des deux types sont relativement dynamiques du point de vue démographique, mais elles sont tout juste à la **moyenne de la variation de l'emploi**, ce qui semble indiquer un **risque** quant à leur position et à leur fonction de concentration de l'emploi. L'enjeu du maintien de ces centralités est déterminant pour l'avenir des espaces ruraux. 75 % des communes rurales concernées par le programme « Petites villes de demain » font d'ailleurs partie de ces petites polarités.

Les ruralités productives

Ouvrières

Surreprésentation des ouvriers et des jeunes, revenu moyen, faible artificialisation, faible concentration de l'emploi.

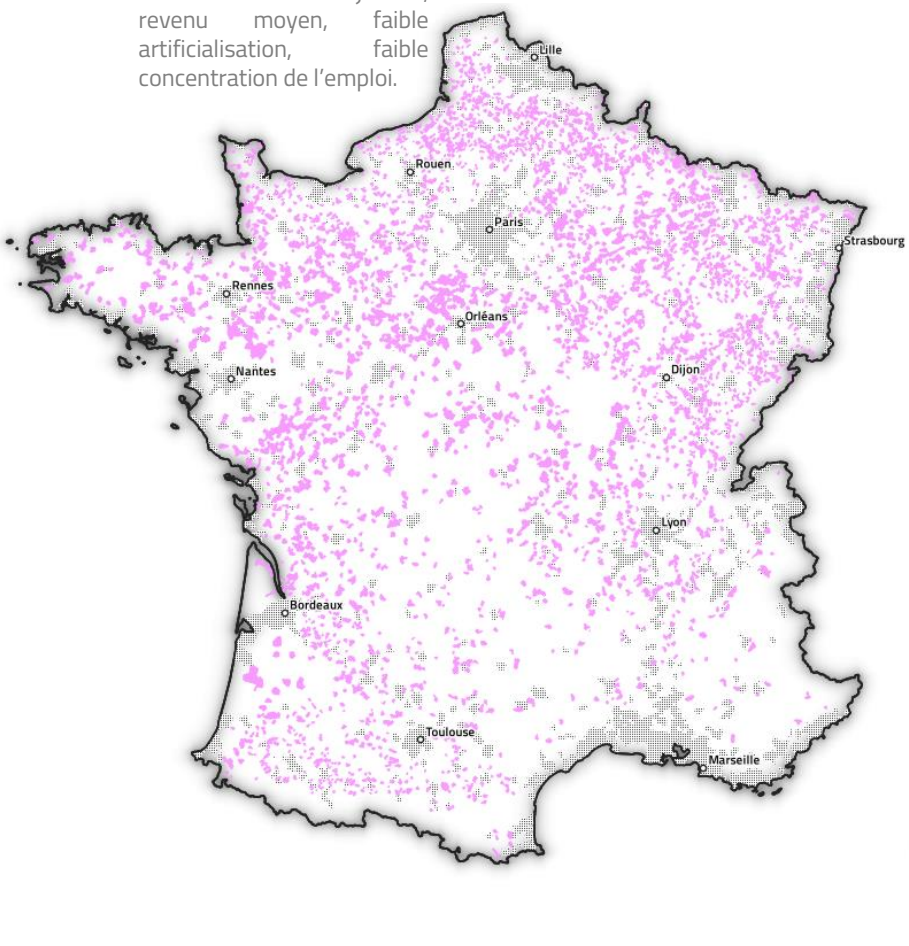

Agricoles

Part importante d'emplois agricoles, vieillissement de la population, faible niveau de retraite, fort taux de vacance résidentielle.

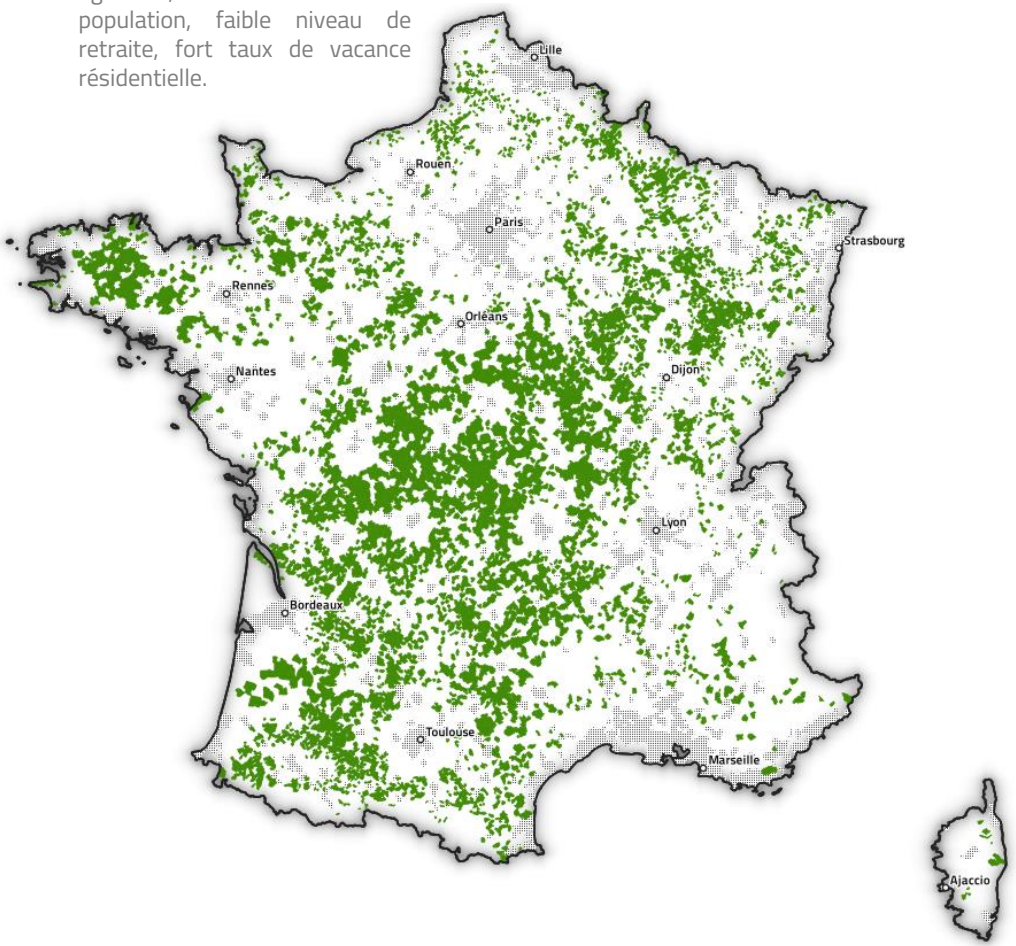

Les communes d'ouvriers et d'agriculteurs se partagent l'espace rural

Les « **ruralités productives** » regroupent **11 800 communes** et plus de **4 millions d'habitants**. Elles ont en commun d'être éloignées des aires d'influence des villes et cumulent certains indicateurs négatifs, comme la **perte de population**. Nombre d'entre elles cumulent des soldes naturel et migratoire négatifs.

Ces communes rurales accueillent toutes des **actifs**, mais se distinguent entre elles par l'**orientation professionnelle dominante** de ces actifs : 4600 d'entre elles ont une forte proportion d'ouvriers dans leur population résidente ; 6200 d'entre elles se distinguent par une forte présence d'emplois liés à l'agriculture.

Ces deux catégories ont des géographies très différentes.
Les **communes productives ouvrières** se situent principalement au nord de la Loire et en Vendée : leur géographie est proche de celle des petites polarités industrielles et artisanales.
Les **communes productives agricoles** décrivent une vaste diagonale qui s'étend de la vallée de la Soule dans le Pays basque aux collines de l'Argonne, avec une présence aux confins de la Normandie et du Maine, comme en Bretagne intérieure.

Ces 2 catégories sont rapprochées pour plusieurs raisons : elles sont peu attractives, présentent les densités de population les plus faibles ; ce sont les deux seules catégories qui, en moyenne, **perdent des emplois** entre 2008 et 2018, l'économie présentielle y est peu développée, comme les services supérieurs et les services publics ; le ratio emplois/actifs y est parmi les plus bas de l'échantillon, l'emploi féminin peu développé, la part des retraités et des pensions de retraite dans le revenu parmi les plus élevées de l'échantillon. Lieux de résidence des actifs de l'économie productive rurale, leurs difficultés pointent des besoins en termes de formation, d'accès à l'emploi, d'attractivité économique. Elles présentent ainsi de nombreux **marqueurs de précarité** et l'on peut préciser à ce titre qu'elles sont pour la plupart inscrites dans le **zonage de revitalisation rurale**.

On peut discuter de la pertinence du regroupement de ces 2 catégories sous un même intitulé de « ruralités productives ». Nous le proposons pour mettre en exergue la **structure de la population active**, fortement marquée par des emplois qui sont directement orientés par des métiers de fabrication. A la différence des « petites polarités » présentées ci-avant, qui concentrent les emplois ruraux, les ruralités productives sont d'abord des lieux de résidence des actifs qui travaillent dans des secteurs considérés productifs.

Ces communes rurales ont ainsi en commun d'**accueillir des actifs qui sont en décalage avec les emplois présents**, pour des raisons différentes. Les **ouvriers** qui vivent dans ces communes n'y travaillent pas. Nombre d'entre eux **travaillent dans les petites polarités industrielles et artisanales** présentées précédemment. Les communes les plus « agricoles » sont pour la plupart largement déliées de la valeur ajoutée agricole, **ce ne sont pas forcément dans les communes rurales qui comptent le plus d'agriculteurs que se crée le plus la richesse agricole**.

Les ruralités touristiques

A dominante résidentielle

Touristiques, revenus faibles, taux de chômage pouvant être élevé.

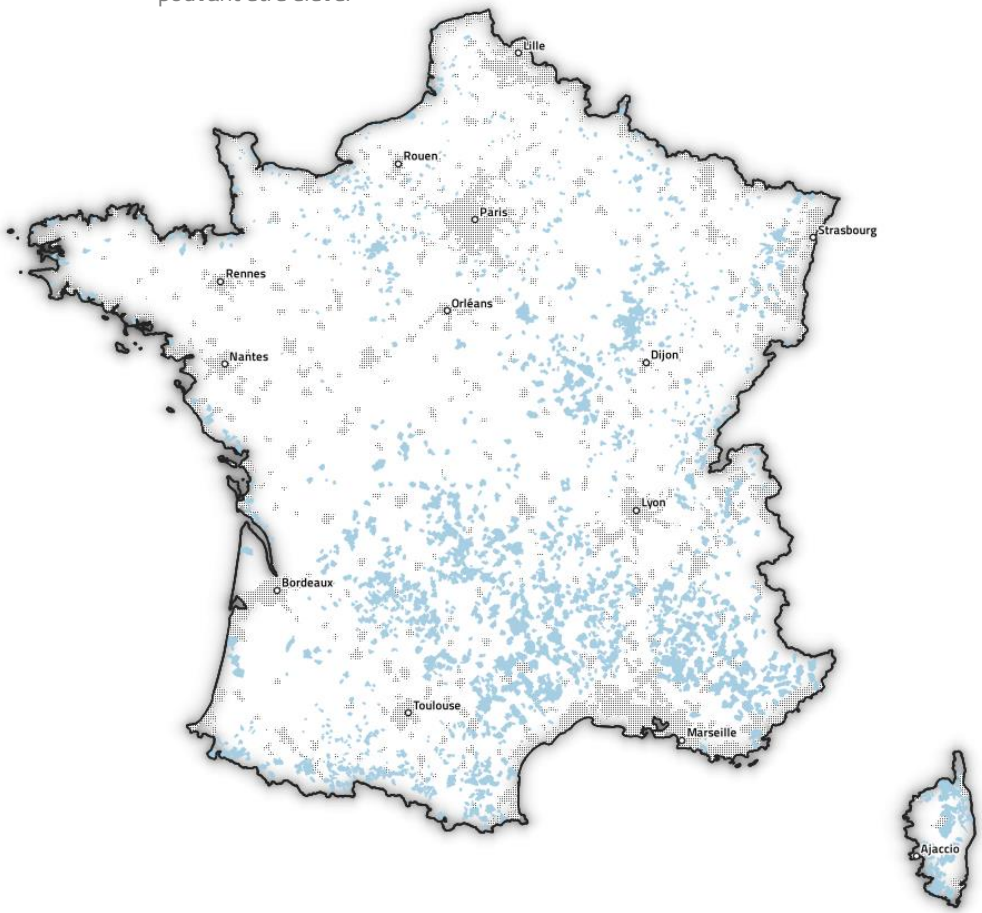

Spécialisées

Très touristiques, éloignées des pôles, concentration de l'emploi, vieillissement de la population, taux de chômage élevé.

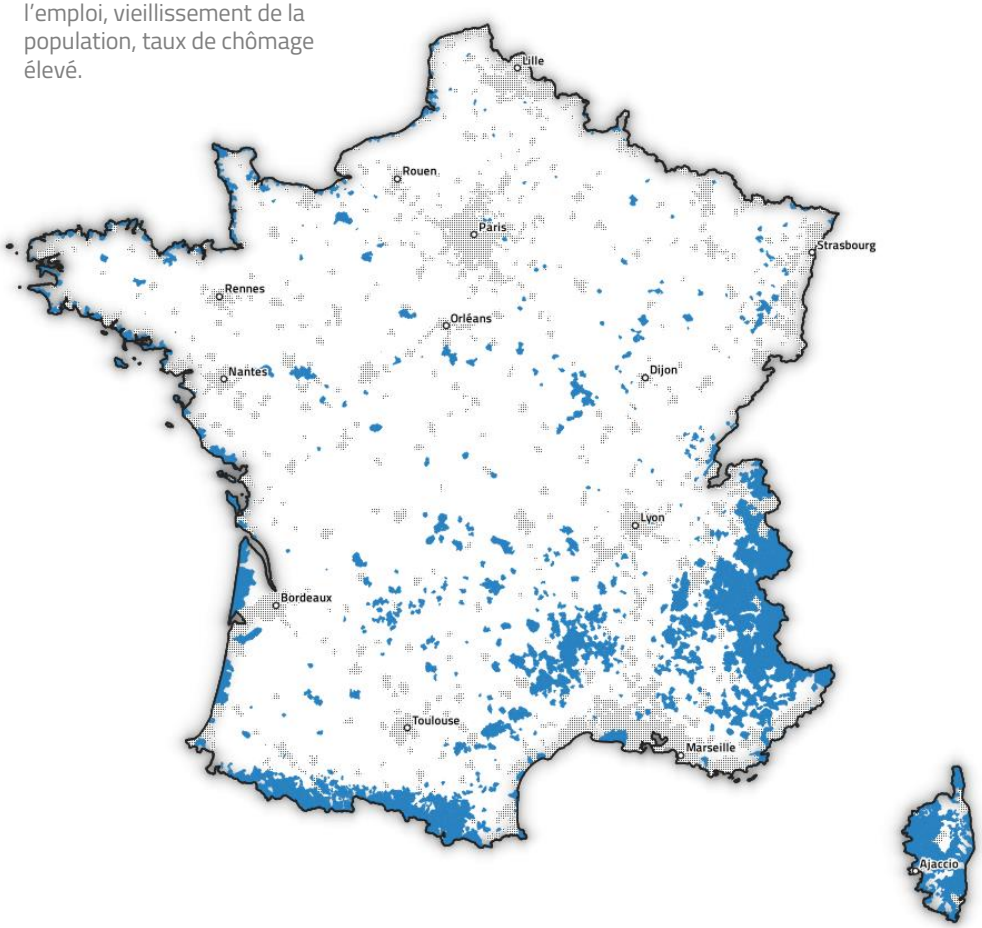

Les communes touristiques occupent les littoraux, les massifs et leurs périphéries

En Corse, dans les Alpes, les Pyrénées, le sud du Massif central, les Vosges, le Morvan et les littoraux méditerranéens, atlantiques et de la Mer du Nord, on trouve des communes dont la **vocation est nettement touristique** (4100 communes et 2,2 millions d'habitants). Cette vocation est marquée par une capacité d'accueil touristique (lits d'hébergements touristiques, campings et résidences secondaires) largement supérieure à la moyenne de l'échantillon.

Ces communes rurales ont en commun d'être **éloignées des pôles d'emplois**, et **souvent moins bien connectées** (lorsque l'on est dans les massifs) aux réseaux de télécommunication. Elles présentent la plus **faible densité de population** de l'échantillon, mais présentent des **soldes migratoires positifs parmi les plus élevés** des communes rurales, ce qui peut impacter leur vocation d'accueil saisonnier et temporaire et qui renvoie aux politiques locales du logement. Elles bénéficient d'un ratio emplois/actifs **respectable** eu égard à la moyenne de l'échantillon (environ 50 emplois pour 100 actifs résidents). Les revenus y sont plus bas que dans l'ensemble des communes rurales, mais ils y progressent plus vite. Ce sont les communes rurales qui pâtissent du **taux de chômage le plus élevé**, sans doute en raison de l'importance de l'emploi saisonnier, les **retraités** y sont plus fréquents et la part des **résidences secondaires** continue d'y progresser. L'apport de revenus externes génère des emplois, mais pour partie précaires, saisonniers, et peu rémunérés. Des inégalités sociales peuvent également se faire sentir dans ces espaces convoités par des retraités aisés. Enfin, la question de l'accès au logement pour tous se pose, en saison, mais également le reste de l'année.

Ces ruralités touristiques se divisent en deux catégories, selon le **type de tourisme** dans lequel elles se spécialisent.

Un premier groupe réunit les communes rurales du « **tourisme résidentiel** » : la vocation touristique s'y traduit d'abord par le **poids important des résidences secondaires**, en part et en variation, ce qu'on peut rapprocher de ce que les professionnels appellent les « lits froids ». Ces communes rurales figurent parmi **les moins dynamiques** et la spécialisation « tourisme » y apparaît comme par défaut. On peut toutefois penser qu'elles ont des **cartes à jouer** dans la période actuelle (post-crise sanitaire). A ceci près qu'elles enregistrent un **taux de chômage élevé** et un **niveau de revenu faible**, mais ce dernier évolue positivement et fortement. Elles ne se situent pas au cœur des sites les plus touristiques, mais plutôt en périphérie des massifs et des littoraux, comme dans des espaces reliés aux grandes villes. S'il ne s'agit pas de « spots touristiques » en soi, ces communes rurales apparaissent comme des **espaces d'expansion des loisirs métropolitains**.

Le deuxième regroupe quant à lui des communes rurales « **spécialisées » dans le tourisme**, caractérisées par la forte présence d'hébergements touristiques marchands (hôtels, gites et campings)et qui en **tirent bénéfice** en termes d'**évolution de l'emploi** (+15% entre 2008 et 2018, soit la variation enregistrée par les ruralités résidentielles aisées), de **taux d'emploi** (un des plus élevés de l'échantillon avec 87 emplois pour 100 actifs) et d'**évolution du revenu** (la plus forte de l'échantillon, +39% entre 2008 et 2019, trait partagé avec les ruralités touristiques résidentielles. Ces ruralités touristiques spécialisées sont cependant fragilisées par un **taux de chômage élevé**, qui peut être lié à l'existence d'opportunités d'emploi, et par l'**indice de jeunesse le plus bas** de l'échantillon, ce qui met en exergue la problématique du renouvellement de la population active.

5. Agrégation à l'échelle intercommunale et croisement avec des zonages de politiques publiques

Afin de **confronter les résultats de la typologie structurelle 2022 à d'autres approches**, en termes d'analyse spatiale, d'organisation institutionnelle comme de politiques publiques, il nous est apparu pertinent de :

- Proposer une agrégation des communes rurales à l'**échelle intercommunale**, ce qui donne lieu à une **re-ventilation des 8 types de ruralités** ;
- Croiser les 8 types de communes rurales établis avec **différents zonages, de politiques publiques** (et **d'analyse spatiale,** voir les annexes).

L'agrégation à l'**échelle intercommunale** a été faite, successivement, à partir de la population, du nombre de communes et de la superficie communale. Cela signifie que l'on affecte à l'EPCI le profil type sur-représenté par agrégation des typologies communales précédentes, d'abord sur le nombre d'habitants par type, puis selon le nombre de communes ou bien encore selon la superficie. Si les deux dernières sont assez proches et font ressortir le type « productif agricole » comme dominant, la typologie intercommunale réalisée à partir de la population est très différente. On note une sur-représentation du type « polarités rurales ». Ce résultat montre à quel point ces petites communes structurent l'espace de vie rural. En effet, une large majorité de ruraux habitent dans un EPCI dont les communes rurales sont polarisées, ou pour partie dépendantes, de ce type de communes, également rurales : 86% des EPCI non urbains ont une petite polarité rurale (92% de la population rurale concernée). On retrouve bien ici l'idée de **relations fonctionnelles « ruralo-rurales »**, ce qui complète les analyses classiques d'interdépendance ville-campagne. Le fait que ces communes sont à près de 75% dans le dispositif **Petites villes de demain** (PVD) laisse entrevoir des leviers pour l'action publique locale.

En effet, nous avons croisé la typologie structurelle 2022 avec **trois zonages de politique publique** et nous sommes attachés pour chacun à déterminer lequel des 8 types de communes rurales il concerne le plus. Ainsi :

- C'est dans les **petites polarités** que l'on retrouve la grande majorité des **Petites villes de demain** (73,8% des PVD), on retrouve également 13% de communes touristiques (164 com.);
- Les **zones de revitalisation rurale** (ZRR) réunissent en premier lieu des **ruralités productives** (47,4%), on retrouve également 18% qui sont des communes touristiques ;
- Les communes **bénéficiaires de la DSR** « cible » sont plutôt des **ruralités productives** (35% des communes rurales) **et résidentielles** (32,6%).

Agrégation à l'échelle intercommunale

A partir de la population

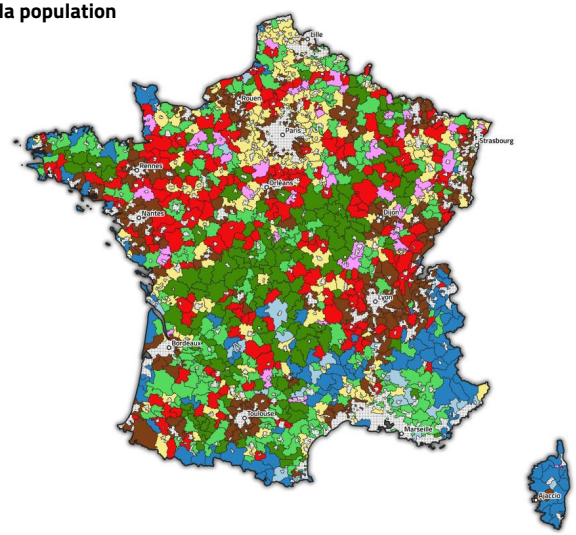

A partir du nombre de communes

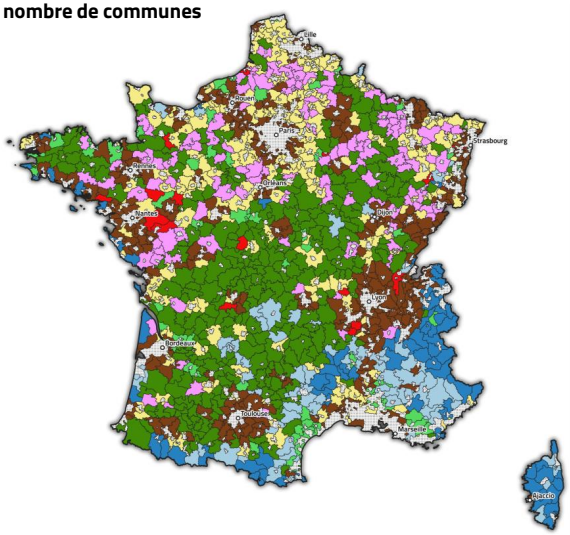

A partir de la superficie communale

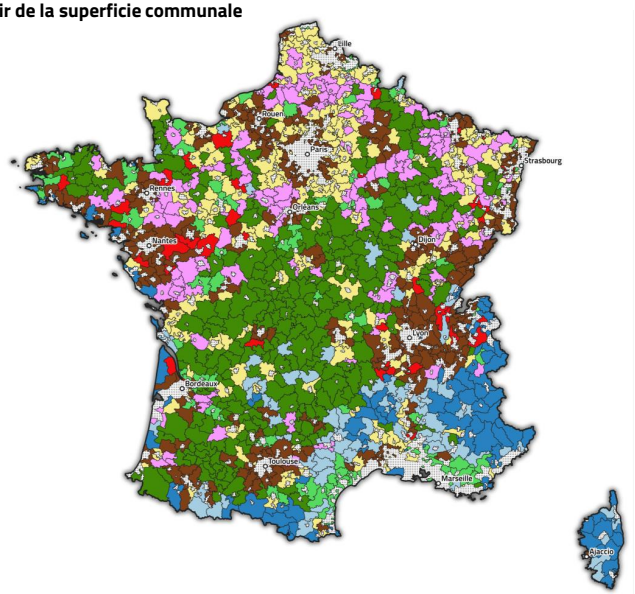

Croisement avec des zonages de politiques publiques

> Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Petites villes de demain

Les ruralités résidentielles
- Aisées
- Mixtes

Les petites polarités
- Industrielles et artisanales
- Mixtes

Les ruralités productives
- Ouvrières
- Agricoles

Les ruralités touristiques
- A dominante résidentielle
- Spécialisées

Communes urbaines **(457)**

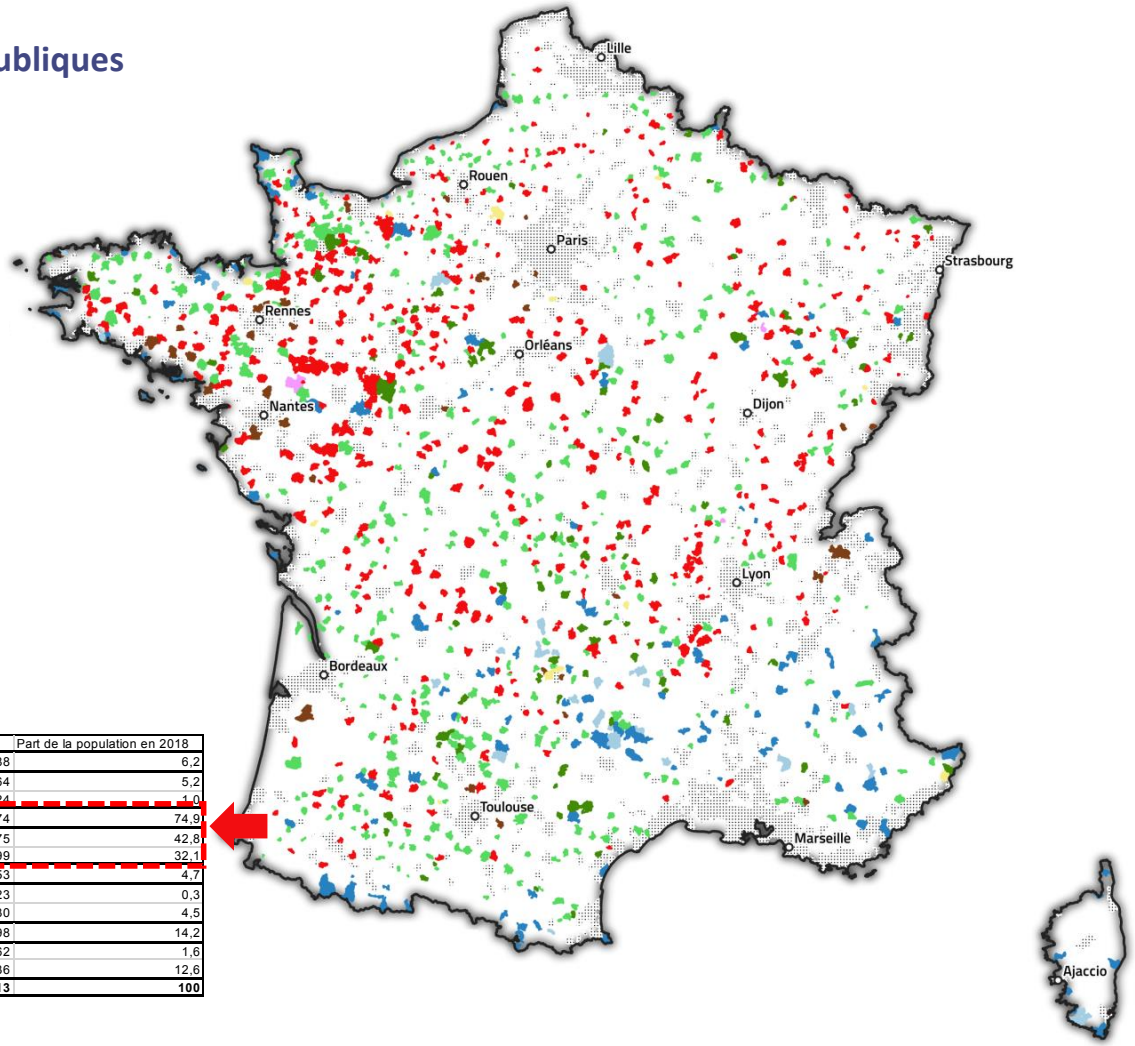

Classement PVD	Nombre de communes	Part des communes	Population totale en 2018	Part de la population en 2018
LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES	53	4,5	214688	6,2
> Les ruralités résidentielles aisées	39	3,3	180464	5,2
> Les ruralités résidentielles mixtes	14	1,2	34224	1,0
LES PETITES POLARITÉS	877	73,8	2609674	74,9
> Les petites polarités industrielles et artisanales	456	38,4	1491275	42,8
> Les petites polarités mixtes	421	35,4	1118399	32,1
LES RURALITÉS PRODUCTIVES	95	8,0	164953	4,7
> Les ruralités productives ouvrières	4	0,3	9323	0,3
> Les ruralités productives agricoles	91	7,7	155630	4,5
LES RURALITÉS TOURISTIQUES	164	13,8	494598	14,2
> Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	26	2,2	56062	1,6
> Les ruralités touristiques spécialisées	138	11,6	438536	12,6
Total général	**1189**	**100**	**3483913**	**100**

Croisement avec des zonages de politiques publiques

> Zones de revitalisation rurale (2018) classement complet ou partiel

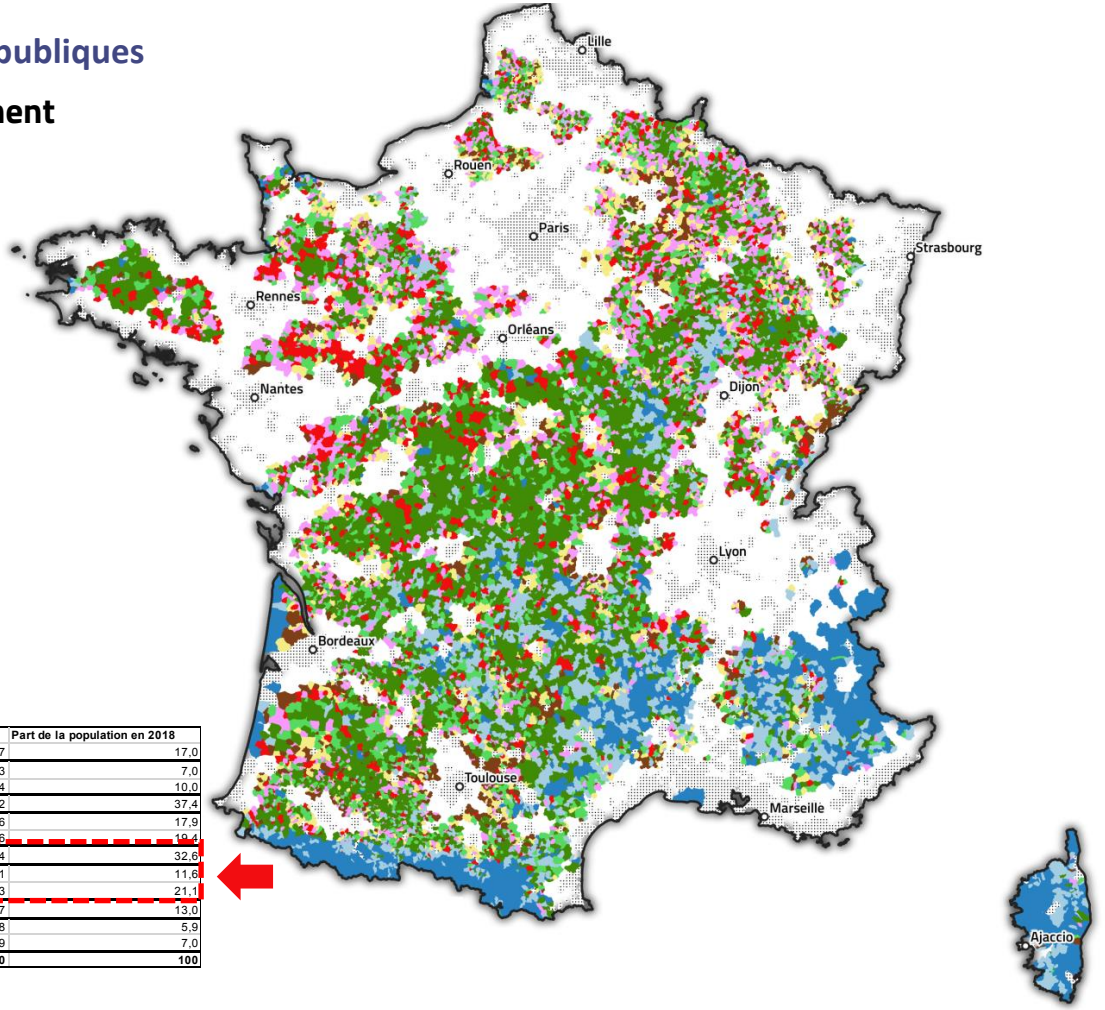

Classsement ZRR complet ou partiel	Nombre de communes	Part des communes	Population totale en 2018	Part de la population en 2018
LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES	3065	17,6	1408497	17,0
> Les ruralités résidentielles aisées	1339	7,7	582033	7,0
> Les ruralités résidentielles mixtes	1726	9,9	826464	10,0
LES PETITES POLARITÉS	2925	16,8	3091932	37,4
> Les petites polarités industrielles et artisanales	1017	5,8	1483446	17,9
> Les petites polarités mixtes	1908	10,9	1608486	19,4
LES RURALITÉS PRODUCTIVES	8272	47,4	2701534	32,6
> Les ruralités productives ouvrières	2888	16,5	958111	11,6
> Les ruralités productives agricoles	5384	30,8	1743423	21,1
LES RURALITÉS TOURISTIQUES	3191	18,3	1072957	13,0
> Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	2056	11,8	491488	5,9
> Les ruralités touristiques spécialisées	1135	6,5	581469	7,0
Total général	**17453**	**100**	**8274920**	**100**

Croisement avec des zonages de politiques publiques

> Communes bénéficiaires de la DSR « cible » en 2022

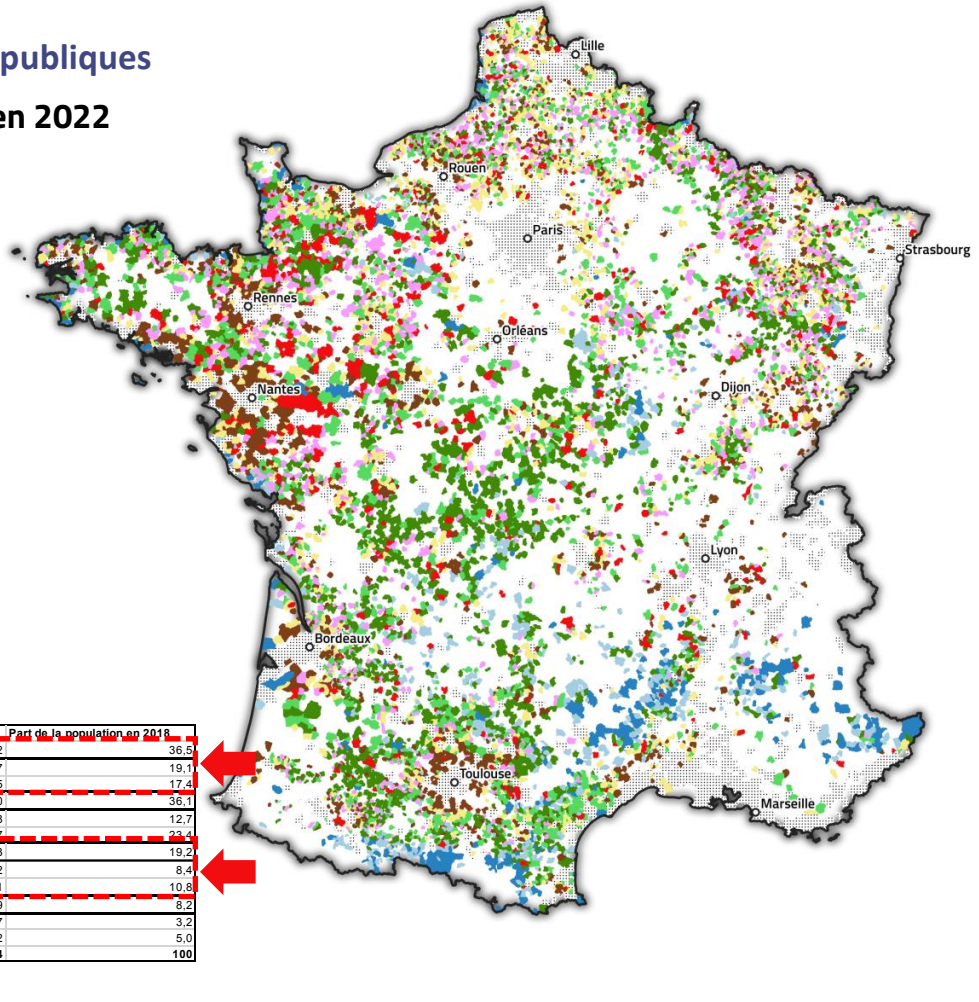

DSR cible	Nombre de communes	Part des communes	Population totale en 2018	Part de la population en 2018
LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES	3307	32,6	2967242	36,5
> Les ruralités résidentielles aisées	1546	15,2	1552807	19,1
> Les ruralités résidentielles mixtes	1761	17,3	1414435	17,4
LES PETITES POLARITÉS	2005	19,7	2931830	36,1
> Les petites polarités industrielles et artisanales	518	5,1	1029053	12,7
> Les petites polarités mixtes	1487	14,6	1902777	23,4
LES RURALITÉS PRODUCTIVES	3555	35,0	1561713	19,2
> Les ruralités productives ouvrières	1564	15,4	683632	8,4
> Les ruralités productives agricoles	1991	19,6	878081	10,8
LES RURALITÉS TOURISTIQUES	1292	12,7	668419	8,2
> Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	828	8,2	261677	3,2
> Les ruralités touristiques spécialisées	464	4,6	406742	5,0
Total général	**10159**	**100**	**8129204**	**100**

6. Les évolutions de la ruralité à travers les trajectoires dans les typologies 2003, 2011 et 2022

Les typologies de 2003 et 2011 fonctionnent sur le même principe que celle de 2022 : à partir d'un choix de variables, il est procédé, selon la nature des données, soit à une analyse en composantes principales (ACP) soit à une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM), puis à une classification ascendante hiérarchique (CAH) qui permet de déterminer les groupes d'objets (ou clusters) dont les caractéristiques sont proches.

Dans les trois cas, il n'existe donc **pas de définition a priori des classes**, qui sont **le produit de l'opération statistique**.
Les partis-pris sont introduits à trois niveaux :

- le choix des variables (principalement) ;
- le choix des échelles/mailles d'analyse ;
- la délimitation de l'échantillon.

Dans leur ensemble, les trois typologies (que nous qualifions de « structurelles ») retiennent à peu près les **mêmes catégories de variables** : population, emploi, logement, environnement… En revanche, des choix de détail peuvent différer d'une typologie à l'autre. Par exemple, la typologie de 2022 a retenu entre autres le taux d'emploi féminin, comme la typologie de 2003, ce qui n'est pas le cas de la typologie de 2011. Inversement, la typologie de 2011 a introduit une variable « massif et littoral » qui n'est pas utilisée dans la typologie de 2022, car elle paraissait faire doublon avec d'autres variables telles que la fréquentation touristique et ne permettait pas une lecture plus fine.
La typologie de 2022 introduit également des variables qui n'étaient pas prises en compte dans les travaux typologiques précédents, en lien avec la question du logement et l'accès aux services numériques par exemple.

Le **choix des échelles/mailles d'analyse** est quant à lui déterminant et différencie fortement les typologies de 2003, 2011 et 2022. La typologie de **2003** privilégie une **approche cantonale**, alors que celles de **2011 et 2022** ont retenu une **base communale**. Les agrégats résultants de la CAH sont ainsi plus ou moins compacts selon la granularité de l'analyse.
Enfin, la **délimitation de l'échantillon** joue un rôle important.

La typologie de 2003 exclut les cantons « urbains », soit :

- les cantons dont 100 % de la population habite un pôle urbain, selon le zonage en aires urbaines de 1996, construit sur le recensement de la population de 1990, à l'exception toutefois des cantons entièrement urbains de densité inférieure à 150 habitants au km^2 en 1999 ;
- les cantons de densité d'au moins 500 habitants au km^2 ;
- les cantons comptant plus de 100 000 habitants.

La typologie de 2011 porte sur toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 10000 emplois. L'analyse a été menée à l'échelle communale afin de conserver l'échelle spatiale la plus fine possible. Cependant, pour des raisons de significativité statistique, certains indicateurs des champs « Espace, population et conditions de vie » et « Emplois et activités économiques » ont été calculés au niveau des **cantons-villes ou de leurs regroupements** de façon à utiliser systématiquement des unités spatiales comptant au moins 2000 habitants.

La typologie de 2022 se fonde sur le zonage en densité proposé par l'INSEE en 2020, et est calculée à l'échelle communale.

En raison de ces différences d'approche, il est **difficile de faire une comparaison terme à terme pour chaque commune et d'analyser son passage d'une typologie à une autre comme étant la résultante d'une « trajectoire »**.

La position d'une commune dans un type/une catégorie en 2003, 2011 et 2022 peut aussi bien résulter d'une évolution relevant de ses dynamiques propres que d'un artefact lié à la combinaison des données utilisées dans chaque typologie et à la délimitation de l'échantillon.
C'est la raison pour laquelle les rédacteurs de chaque typologie insistent sur le fait que **l'approche cantonale ou communale est un support pour l'observation**. **Les types ou catégories ainsi produit(e)s ne constituent pas des « cases »** dans lesquelles chaque commune ou canton serait rangé(e).

Soulignons que ces **typologies** sont avant tout **statistiques**. Elles donnent à voir des **tendances d'ensemble**, mais ne constituent en aucun cas une somme de « diagnostics territoriaux localisés ».

C'est pourquoi nous avons privilégié, pour lire les « passages » d'une typologie à une autre, une **approche en pourcentages** : X% des communes du type A en 2003 se retrouvent dans le type A' en 2022. **La comparaison se fait entre deux typologies** (2003-2022 et 2011-2022). Pour faciliter la comparaison avec les résultats de 2003, les communes de 2022 ont été affectées à la catégorie de leur canton d'appartenance en 2003.

Du zonage de 2003 à celui de 2022

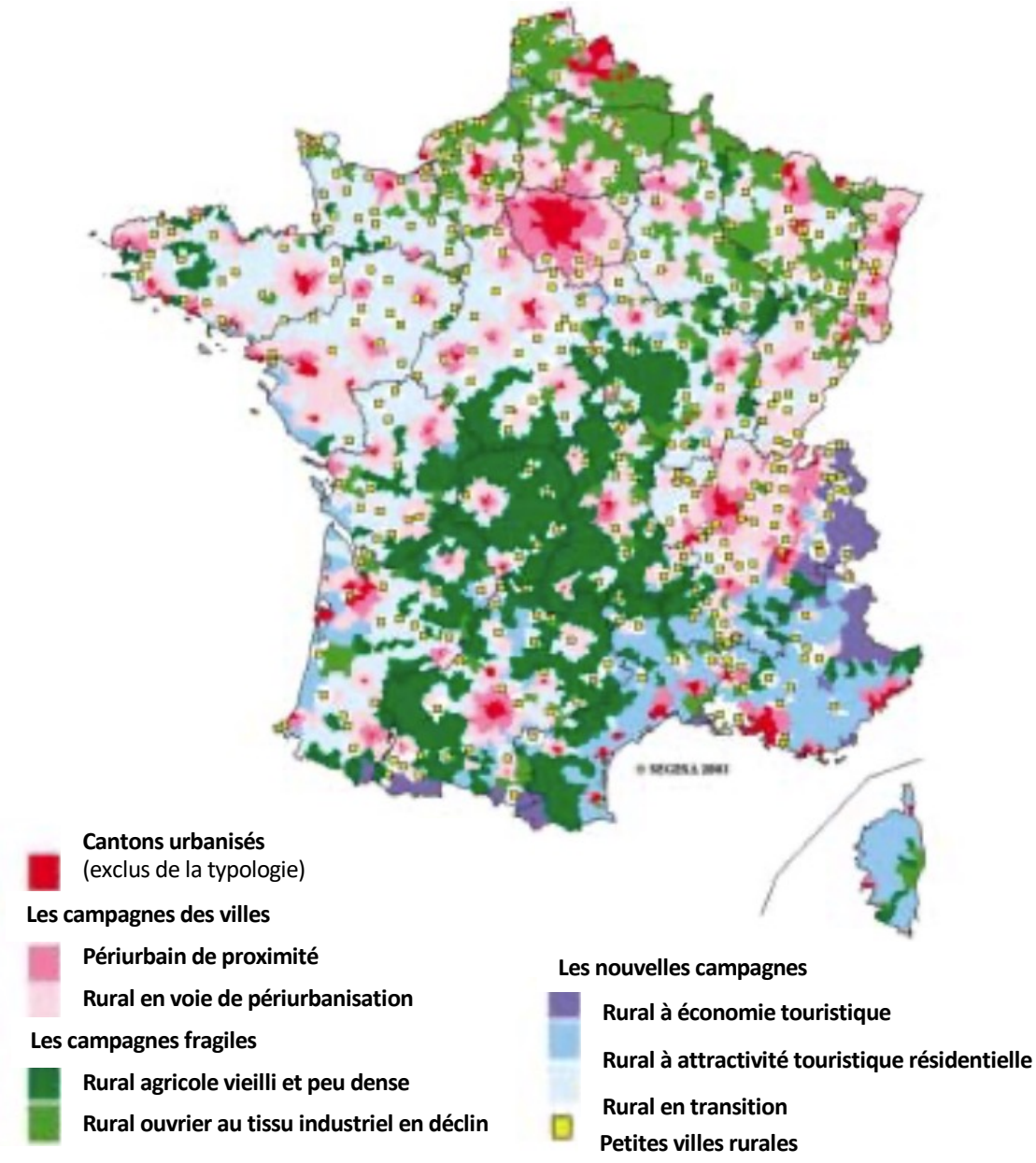

La typologie de 2003 aboutissait à **quatre grandes catégories** :

- *les campagnes des villes* : périurbain de proximité, rural en voie de périurbanisation ;
- *les campagnes fragiles* : rural agricole vieilli et peu dense, rural ouvrier au tissu industriel en déclin ;
- *les nouvelles campagnes* : rural à économie touristique, rural à attractivité résidentielle, rural en transition ;
- *les petites villes rurales*.

Dans leur ensemble, ces catégories sont relativement **proches de celles auxquelles aboutit la classification de 2022**, ce qui permet de repérer des correspondances et d'esquisser des évolutions.

On note **trois principales correspondances entre les types/catégories de 2003 et 2022**, que l'on peut considérer comme des **permanences de la ruralité** :

- les communes classées comme « **touristiques** » en 2003 se retrouvent majoritairement dans les « ruralités touristiques » de 2022 : 66% des communes classées comme « à économie touristique » en 2003 se retrouvent dans la catégorie « ruralités touristiques spécialisées » en 2022. Cette correspondance montre la permanence voire l'affirmation d'une tendance au **développement de l'économie touristique**, dans une géographie qui est à peu près la même, celle des **massifs** et des **littoraux**. Dans certains cas de communes touristiques résidentielles en 2003, la vocation touristique s'affirme et elles deviennent des « ruralités touristiques spécialisées » en 2022 (23% des communes) ;
- les communes classées en 2003 dans la catégorie « **rural agricole vieilli et peu dense** » sont, pour 52% d'entre elles, classées dans les « **ruralités productives agricoles et ouvrières** » en 2022, témoignant d'une assez grande stabilité de ces espaces plutôt fragilisés, dans une géographie comparable (Nord de la Loire et espace central, du Béarn à l'Argonne) ;
- les communes classées dans la catégorie « **rural en voie de périurbanisation** » en 2003 se retrouvent majoritairement dans les « **ruralités résidentielles** » (aisées et mixtes) en 2022, confirmant une tendance amorcée il y a vingt ans.

Cependant, des **discordances** apparaissent. Elles témoignent aussi de certaines évolutions :

- **les « petites villes rurales » de 2003 ont quasiment disparu en 2022**, ou plus exactement, elles ne correspondent pas nettement à la catégorie des « petites polarités » de 2022. Il faut dire que, désormais, 17% des petites villes rurales de 2003 sont considérées **urbaines** (ce qui représente 65% de la population de cette catégorie). Par ailleurs, 20% des petites villes rurales de 2003 sont regroupées en 2022 dans la catégorie des « **ruralités résidentielles mixtes** » ;
- de façon symétrique, **les petites polarités industrielles, artisanales ou mixtes** repérées en 2022 ne trouvent aucune correspondance évidente en 2003. Cela peut s'expliquer par des **évolutions territoriales**, avec un **développement industriel important** dans certains territoires ruraux notamment de l'Ouest, où ces polarités sont particulièrement présentes, ce que marquait d'ailleurs la typologie de 2003 avec la catégorie/le type « **rural en transition** » qui avait été choisi pour caractériser ces dynamiques émergentes alors à l'époque ;
- enfin, un peu moins de 3000 entités faisant partie du rural en 2003 sont devenues des **communes urbaines** en 2022 du fait du changement de définition du rural au travers de la grille communale de densité. Ce changement de catégorie affecte particulièrement le type « **périurbain de proximité** » de 2003, dont 36% des communes se retrouvent classées comme urbaines en 2022, sans qu'il soit possible de démêler les effets liés aux trajectoires propres de ces communes de ceux liés aux changements de critères opérés entre les typologies de 2003 et 2022.

Du zonage de 2011 à celui de 2022

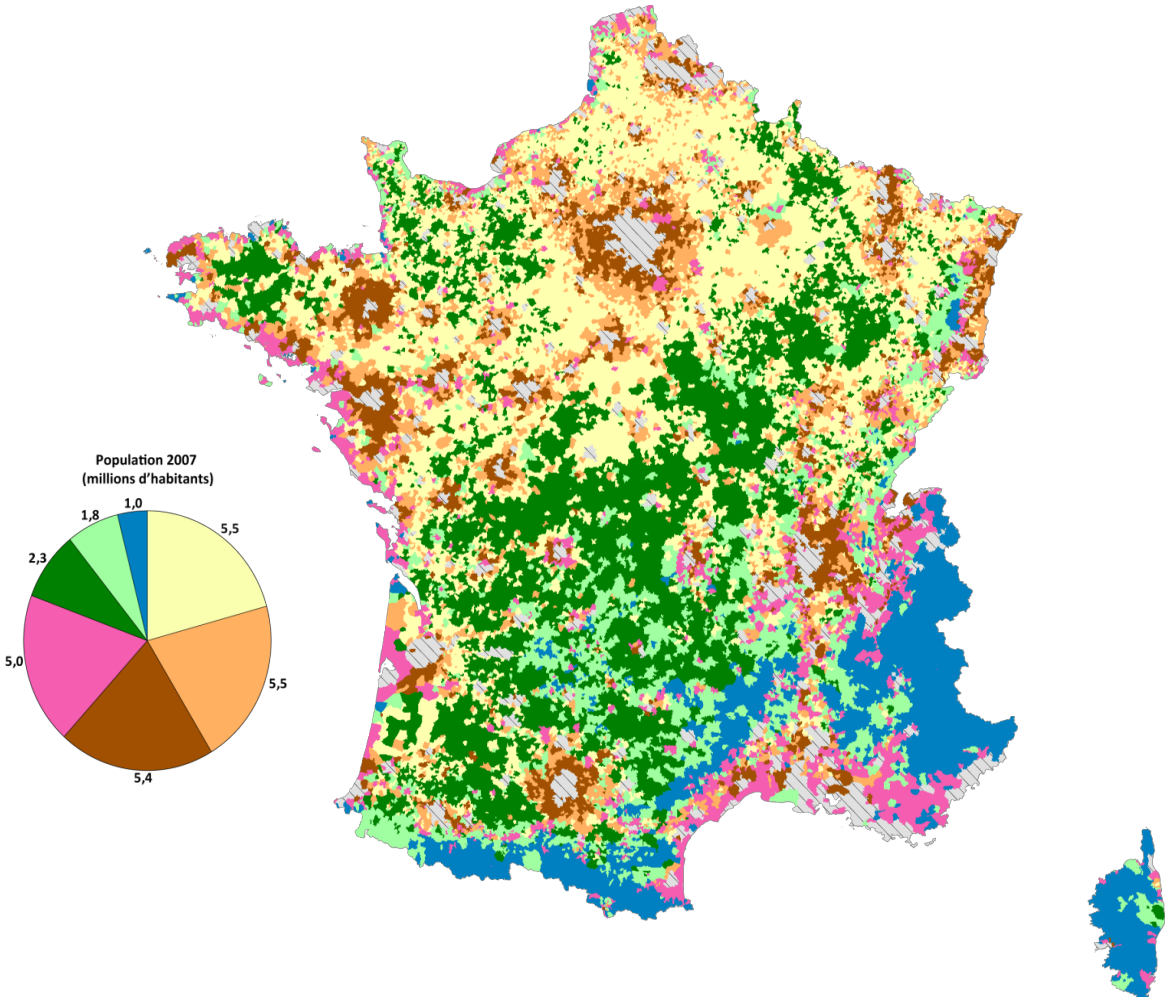

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

Campagnes agricoles et industrielles

- sous faible influence urbaine

Campagnes vieillies à très faible densité

- faibles revenus, économie présentielle et agricole
- faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usage courant

- hors champ (unités urbaines > 10 000 emplois)

Les comparaisons sont plus faciles avec la typologie de 2011 pour deux raisons :

- Les analyses ont été conduites à la commune (même s'il y a eu des évolutions pour certaines communes depuis 2011) ;
- Le périmètre de la ruralité est proche, en 2011, de celui de 2022.

La typologie de 2011 proposait **trois grandes catégories** :

- *les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées* : en périphérie des villes (denses et moins denses), sur le littoral et dans les vallées. Pour chacune, un qualificatif économique est proposé : dynamique, diversifiée ou présentielle.
- *les campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine* ;
- *les campagnes vieillies à faible densité,* agricoles, présentielles et touristiques.

Ici encore, nous trouvons des régularités et des évolutions, voire des divergences, depuis 2011.

Au titre des **convergences** :

- 43% des **communes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine** en 2011 sont classées dans les « **ruralités productives** », **agricoles et ouvrières**, en 2022, mais 31% sont situées aujourd'hui dans la catégorie des « **ruralités résidentielles** », aisées ou mixtes (en 2022). On peut y voir un effet de trajectoire, lié à une croissance de la population et à l'arrivée de ménages contribuant à diversifier la structure sociale.
- **Les deux catégories résidentielles « en périphérie des villes » de 2011** se retrouvent majoritairement dans **les deux catégories de ruralités résidentielles (aisées et mixtes) de 2022**. Il est à noter que 24% des communes considérées comme périurbaines denses en 2011 sont classées comme urbaines en 2022 ;
- Les **communes « à faibles revenus, d'économie présentielle et agricole »** en 2011 sont majoritairement (48%) classées dans les **ruralités productives, ouvrières et agricoles** de 2022 ;
- Enfin, les **communes touristiques** de 2011 le demeurent en 2022 pour 70% d'entre elles.

Certaines **divergences** correspondent à des changements de périmètre, mais aussi à de **nouvelles trajectoires territoriales** :

- 20% des **communes « densifiées du littoral et des vallées »** en 2003 sont devenues **urbaines** dans le zonage Insee de 2022 ;
- Le vaste espace correspondant à un très **grand Bassin parisien**, entrant en 2011 dans la catégorie des « **campagnes industrielles et agricoles sous faible influence urbaine** », est devenu, dans la typologie de 2022 **bien plus diversifié** : il regroupe des communes résidentielles, des polarités industrielles et artisanales et des communes ouvrières. Il s'agit sans doute plus ici d'un changement lié à la méthode de traitement des variables entre 2011 et 2022 qu'à une diversification effective des trajectoires rurales dans cette région. Néanmoins, la variété des ruralités issue de la typologie 2022 dans ce grand Bassin parisien apporte une nouvelle lecture fonctionne de ces communes rurales ;
- Enfin, la comparaison entre 2022 et 2011 fait apparaître la même question que la comparaison entre 2022 et 2003 : dans les deux précédentes typologies, **on ne voit apparaître nulle part une catégorie qui s'apparenterait, de près ou de loin, à celle, importante en 2022, des petites polarités**. On l'a vu, ces petites polarités correspondent imparfaitement à la catégorie « **petites villes rurales » de 2003** et ne trouvent **aucun écho dans le classement de 2011**. Pourtant, ces polarités existent, comme en témoigne la bonne correspondance entre la catégorie de la typologie 2022 et la géographie du **programme « petites villes de demain »**, et au vu de l'analyse typologique et géographique, ces petites polarités forment un **maillage essentiel de l'espace rural**. Sans être catégorique, on peut faire l'hypothèse que l'absence de ces polarités est liée au mode de calcul privilégié en 2003 et en 2011. En 2003, les données sont agrégées à l'échelle du canton, ce qui a pour effet mécanique de faire disparaître les polarités (hors petites villes rurales). En 2011, les données socioéconomiques avaient été traitées à une échelle supra-communale, ce qui peut avoir aussi un effet de rabotage des petites polarités. Enfin, il est vraisemblable que dans les deux cas, le ratio emplois/actifs n'ait pas été systématiquement mis en œuvre.

Conclusion : structures pérennes et trajectoires

A grand traits, au-delà des différences d'intitulés, de calculs et de périmètres, on peut formuler quelques **conclusions générales** à l'aune de ce travail de comparaison entre les typologies de 2003, 2011 et 2022.

Des tendances de fond persistent d'une typologie à l'autre. On constate, avec des nuances, **la permanence de trois grands ensembles ou « systèmes » ruraux** :

- **les espaces peuplés d'agriculteurs et d'ouvriers**, formant une géographie caractéristique : diagonale centrale, centre-Bretagne, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, confins de la Bretagne, des Pays de Loire et de la Normandie ;
- **les espaces peuplés d'actifs et de jeunes enfants,** en périphérie proche ou lointaine des grandes villes, dans le Bassin parisien, les Hauts-de-France, le Sillon lorrain, le Sillon alpin et la vallée du Rhône ;
- **les espaces récréatifs, spécialisés ou non**, localisés dans les massifs et les littoraux.

Des trajectoires s'affirment, à savoir :

- la **progression des activités touristiques** dans les **espaces les plus ruraux** (notamment dans le Massif central) ;
- le **redéveloppement industriel** des communes rurales de l'**Ouest** et de l'**ex-région Rhône-Alpes** ;
- la **progression des ruralités résidentielles**, aisées comme mixtes ;

l'affirmation du **rôle structurant des petites polarités** rurales.

Le profil budgétaire des communes rurales de la typologie structurelle[6]

Les communes rurales exercent de nombreuses compétences au service de leurs habitants mais aussi de toutes celles et ceux qui s'y rendent pour travailler, faire leurs courses, pratiquer une activité culturelle ou sportive, ou qui choisissent d'y séjourner quelques jours…. Les usages sont nombreux. Ils reflètent une multitude de caractéristiques que les différentes catégories de la typologie structurelle mettent en évidence sur un temps long.

Cette première démarche de qualification des communes rurales peut être enrichie par une **analyse comparative de leurs engagements en matière de services publics locaux et d'équipements**, ainsi que **de leurs capacités de financement**[7].

Sans aller jusqu'à établir des corrélations entre les trajectoires budgétaires et les caractéristiques propres à chacune des catégories, il s'agit d'apporter un **éclairage complémentaire sur les enjeux de politique publique** auxquelles sont confrontés les communes et sur leurs conditions de mise en œuvre. De ce point de vue, l'appartenance à un établissement public de coopération intercommunale plus ou moins intégré peut constituer un élément d'appréciation supplémentaire.

Des trajectoires contrastées dans le financement des politiques publiques

Parmi les catégories de la typologie structurelle (hormis celle des « touristiques spécialisées »[8]), deux groupes de communes peuvent être distingués, et ce quelle que soit la strate démographique à laquelle elles appartiennent (voir graphique 1) :

- les communes rurales qui relèvent des catégories « polarités industrielles et artisanales », « polarités mixtes », « ruralités productives agricoles » et « ruralités touristiques à dominante résidentielle », où le montant par habitant des dépenses de fonctionnement, comme celui des dépenses d'équipement, est supérieur au montant moyen (un écart en 2021 pour les dépenses de fonctionnement qui peut varier selon les catégories de + 48 à + 158 euros pour les communes de 500 à 3 500 habitants) ;
- les communes rurales des catégories « ruralités résidentielles aisées », « ruralités résidentielles mixtes » et « ruralités productives ouvrières », où le montant est inférieur au montant moyen (un écart en 2021 pour les dépenses de fonctionnement qui peut varier selon les différentes catégories de -61 à -79 euros pour les communes de 500 à 3 500 habitants).

[6] Cette contribution d'Olivier Malaret, conseiller finances et fiscalité à l'ANCT, présente quelques points saillants d'une analyse conduite en parallèle de l'étude sur la diversité des ruralités. Elle fera l'objet d'une publication de l'ANCT en 2023.

[7] L'analyse est effectuée à partir des données des budgets principaux et des budgets annexes des exercices 2015 à 2021, issues des balances comptables de la Direction générale des finances publiques et consolidées par l'Observatoire des finances locales. Elle prend en compte 2 strates de population (de 100 à 499 habitants et de 500 à 3 500 habitants, population totale 2021), soit 86,8 % des communes rurales du zonage rural publié par l'INSEE en 2020 (80,1 % de la population des communes du zonage rural). Les données des communes fusionnées ont été affectées au groupe de la typologie structurelle de leur commune de rattachement.

[8] La catégorie « touristiques spécialisées » est écartée de l'analyse comparative compte tenu des valeurs « hors norme » des différents indicateurs budgétaires qui biaisent les observations : les dépenses de fonctionnement des « touristiques spécialisées » de 500 à 3 500 habitants représentent 13,6 % des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des communes rurales de cette strate démographique (13,5 % des dépenses d'équipement) alors qu'on ne dénombre que 572 communes dans cette catégorie sur 11 809 communes rurales de 500 à 3 500 habitants (4,9 % des communes, 5,8 % de la population).

Graphique 1 : Dépenses de fonctionnement de 2015 à 2021 (en euros par habitant) dans les communes de 500 à 3 500 habitants

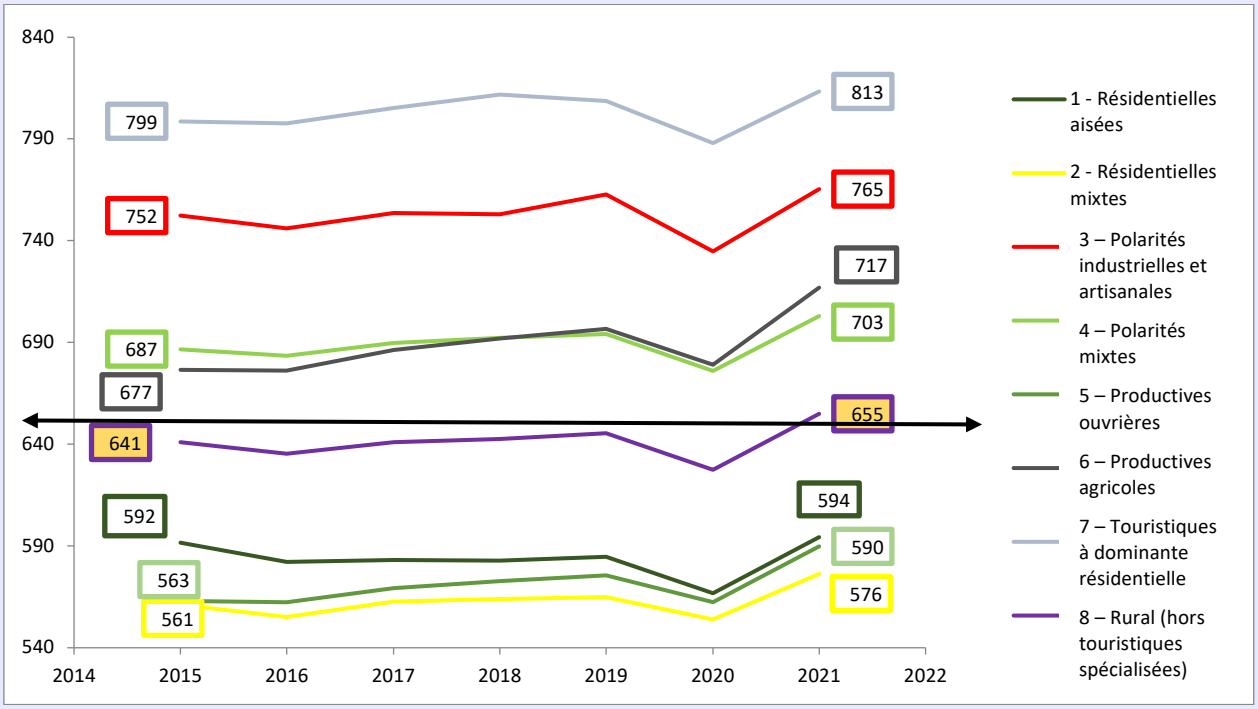

Cette partition selon l'intensité de l'effort de mise en œuvre des politiques publiques masque cependant des disparités sur les capacités respectives de financement des différentes catégories.

Ainsi, le niveau élevé de dépenses par habitant observé dans les communes rurales des catégories « polarités industrielles et artisanales » et « polarités mixtes » ne conduit pas à limiter leur niveau d'épargne brute[9] sur la section de fonctionnement et donc leur capacité d'autofinancement des équipements (respectivement 244 et 189 euros d'épargne brute par habitant en 2021 pour les communes de 500 à 3 500 habitants de ces 2 catégories). A l'inverse, le faible niveau observé dans les communes rurales « résidentielles aisées » et « résidentielles mixtes » ne s'accompagne pas d'une capacité plus forte (respectivement 166 et 148 euros d'épargne brute par habitant en 2021 pour les communes de 500 à 3 500 habitants de ces 2 catégories).

Deux types de profils budgétaires

La nature et l'ampleur des disparités financières entre les différentes catégories de communes rurales dessinent une géographie où les profils budgétaires et les fonctions d'animation territoriale peuvent paraître inversés.

C'est particulièrement le cas pour les communes rurales des **catégories « résidentielles aisées » et « résidentielles mixtes »** d'une part, et pour les communes rurales des **catégories « polarités industrielles et artisanales » et « polarités mixtes »** d'autre part, dont la population est comprise

[9] L'épargne brute correspond à la différence entre les dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, charges financières, dépenses d'intervention, …) et les recettes de fonctionnement (impôts locaux, tarification des services publics, dotation globale de fonctionnement de l'État,…). Elle contribue au financement des dépenses d'investissement (remboursement des emprunts et nouveaux équipements). En 2021, l'épargne brute par habitant est de 186 euros pour l'ensemble des communes rurales hors « touristiques spécialisées » de 500 à 3 500 habitants.

entre 500 et 3 500 habitants. L'évolution des écarts relatifs des valeurs des différents indicateurs observés sur la période 2015-2021 et leur niveau en 2021 (2019 pour les dépenses d'équipement, année du cycle électoral où il est le plus important) mettent en évidence ces profils différenciés (voir tableau 1).

Tableau 1 : Profil des communes de 500 à 3 500 habitants des catégories « résidentielles aisées »/« résidentielles mixtes » et « polarités industrielles et artisanales »/« polarités mixtes » (écarts observés en 2021)

Ecarts 2021 par rapport à l'ensemble des communes rurales de 500 à 3 500 habitants (hors « touristiques spécialisées »)	Résidentielles aisées/ Résidentielles mixtes	Polarités industrielles et artisanales/Polarités mixtes
Financement des services publics : dépenses de fonctionnement (en euros par habitant)	Ecart négatif : - 61/- 79 Financement plus faible	Ecart positif : + 110/+ 48 Financement plus fort
Financement des équipements : dépenses d'équipement (en euros par habitant)*	Ecart négatif : - 8/- 55 Financement plus faible	Ecart positif : + 49/+ 13 Financement plus fort
Produit des tarifs publics (en euros par habitant)	Ecart négatif : - 10/- 19 Produit plus faible	Ecart positif : + 13/+ 4 Produit plus fort
Produit de la fiscalité directe locale (en euros par habitant)	Ecart négatif : - 19/- 25 Produit plus faible	Ecart positif : + 90/+ 17 Produit plus fort
Soutien de l'Etat : part des dotations de péréquation au sein de la DGF** (en %)	Ecart négatif : - 3,5/- 3,5 Soutien plus limité	Ecart positif : + 2,3/+ 3 Soutien plus important
Capacité d'épargne : épargne brute (en euros par habitant)	Ecart négatif : - 20/- 38 Capacité plus faible	Ecart positif : + 58/+ 3 Capacité plus forte
Endettement : encours de dette (en euros par habitant)	Ecart négatif : - 53/- 109 Endettement plus limité	Ecart positif : + 122/+ 65 Endettement plus important

**valeur 2019 (année du cycle électoral » où l'effort d'équipement est le plus important)*
*** DGF : dotation globale de fonctionnement*
***Note de lecture** : en 2021, l'écart (en euros par habitant) entre le montant des dépenses de fonctionnement des communes de 500 à 3 500 habitants « résidentielles aisées » et celui de l'ensemble des communes rurales hors « touristiques spécialisées » de cette strate démographique est de – 61 euros ; l'écart (en euros par habitant) entre le montant des dépenses de fonctionnement des communes de 500 et 3 500 habitants en « polarités mixtes » et l'ensemble des communes rurales «hors « touristiques spécialisées » de la même strate démographique est de + 48 euros.*

L'effort limité de péréquation de la part de l'Etat au sein des communes rurales **« résidentielles aisées » et « résidentielles mixtes »** vient souligner une absence relative de déséquilibres entre ressources et charges. Leur capacité d'épargne relativement faible ne semble pas constituer une « fragilité » eu égard à leur faible effort d'équipement.

Ces caractéristiques renvoient à **un profil de communes où les habitants utilisent davantage les services et équipements fournis par d'autres communes**. Leur répartition autour des métropoles et des villes moyennes semble le confirmer. Toutefois, le faible engagement financier observé peut

résulter de la forte proportion (35 % pour les « résidentielles aisées », 36 % pour les « résidentielles mixtes ») de communes rurales appartenant à une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole, où davantage de compétences sont exercées au niveau intercommunal. De plus, l'artificialisation des sols relativement marquée dans ces communes peut limiter à terme les marges issues de la fiscalité foncière, notamment dans les communes rurales « résidentielles mixtes » où les revenus des habitants sont peu élevés.

A l'inverse, l'effort important de la part de l'Etat au sein des communes rurales des **catégories « polarités industrielles et artisanales » et « polarités mixtes »** traduit l'existence de déséquilibres entre ressources et charges. Leur capacité d'épargne relativement forte, compte tenu du dynamisme observé en matière de recettes de fonctionnement (fiscalité directe, tarifs des services publics et dotation de l'Etat), est d'autant plus nécessaire que l'effort d'équipement est important.

Ces caractéristiques renvoient à **un profil de communes rurales devant faire face à des fonctions de centralité**. Leur répartition relativement homogène sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des massifs et des espaces peu denses du nord-est de la France, semble également le confirmer. Toutefois, le fort engagement financier observé peut s'expliquer par la proportion de ces communes rurales appartenant à une communauté de communes où l'intégration fiscale est plus faible (75 % pour les « polarités productives », 72 % pour les « polarités mixtes »). Si les déséquilibres entre les charges et les ressources semblent pris en compte via les efforts de péréquation, l'artificialisation des sols déjà marquée et le niveau de revenus relativement faible des habitants peuvent constituer des difficultés supplémentaires de nature à limiter leurs capacités d'épargne et d'autofinancement alors que les besoins semblent importants.

La présentation plus détaillée des caractéristiques budgétaires de l'ensemble des catégories de la typologie structurelle permettra de mieux caractériser les liens qui peuvent exister entre engagements financiers et caractéristiques démographiques, géographiques, économiques et sociales. En particulier, **les niveaux d'engagement financier par habitant des communes « productives et populaires ouvrières » et « productives et populaires agricoles »** (graphique 1) doivent être nuancés en tenant compte de la perte démographique dans les communes concernées.

- Elle contribuera à poser les bases **d'une réflexion où sont prises en compte les capacités et les ressources dont disposent les communes rurales pour répondre aux enjeux de politique publique qu'impliquent leurs fonctions d'animation territoriale et supra-territoriale**

Partie 2 - Typologie systémique 2022 : les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions

1. De la typologie structurelle à la typologie systémique

Cette deuxième proposition typologique constitue une tentative pour représenter non plus les stocks (de population, de logements, d'emplois etc.) mais les flux de circulation (de personnes, de biens, de ressources, de services). A partir de cette représentation, on souhaite proposer une approche des **capacités contributives des espaces ruraux aux enjeux de la transition socio-écologique.** Trop souvent décrits en creux (manque d'emploi, d'équipements structurants, de connectivité, de jeunes, etc.), cette approche vise au contraire à révéler l'apport des espaces ruraux aux grands défis que doit relever la France. Trois hypothèses guident ce travail :

Des capacités contributives diversifiées
Il est évident que les espaces ruraux ne vivent pas seulement de redistribution publique mais qu'ils produisent, procurent et diffusent des richesses et des ressources. On fait, dans cette deuxième typologie l'hypothèse que les **capacités contributives** des espaces ruraux à la richesse nationale est largement plus **diversifiée** que la vision simpliste d'espaces voués à l'agriculture, aux loisirs et à la préservation de l'environnement naturel. On verra à travers les différentes approches que la ruralité contribue au cycle de vie des personnes, à l'économie productive, à l'économie touristique, aux activités et métiers techniques de la transition (production et traitement de l'eau, traitement et recyclage des déchets, production d'énergie, etc…). Bref, les espaces ruraux sont au cœur d'une grande **complexité de contributions existantes et potentielles aux chemins de transitions.**

L'inscription dans des réseaux régionaux, nationaux et mondiaux
Il est non moins évident que la ruralité, en dépit de toutes ses spécificités (analysées dans la première typologie) ne constitue pas un monde à part. Plusieurs travaux insistent sur l'inscription des espaces ruraux dans des « systèmes », mais ils en restent le plus souvent à une lecture « urbain-rural » qui sous-tend certaines initiatives comme les « contrats de réciprocités » par exemple.
Or, on fait ici l'hypothèse que le **mode d'inscription réticulaire des espaces ruraux** est bien plus complexe et bien plus étendu que la seule relation urbain-rural : non seulement il existe des systèmes en réseau **« rural-rural »** mais aussi des systèmes en réseau **« rural-mondial ».** Cette typologie vise à considérer la très grande diversité des réseaux et des échelles dans lesquelles s'inscrivent les espaces ruraux comme autant d'opportunités à saisir pour repenser l'avenir et la place de ces espaces dans le territoire national.

Une contribution majeure aux enjeux de transition écologique et énergétique
Ce qui apparaît au total, ce sont non seulement les capacités contributives des espaces ruraux à la production de ressources, de biens et de services, mais aussi leur apport décisif en termes de **transition écologique et énergétique.** Chaque orientation dominante correspond à une histoire et une trajectoire, et constitue le socle d'une évolution profonde en termes de transition des systèmes environnementaux et naturels, des systèmes économiques et des systèmes de reproduction humaine. D'où le parti pris, dans la typologie de synthèse, de mettre l'accent sur ce **« potentiel de transition »** dont disposent les espaces ruraux en raison de leur histoire, de leurs caractéristiques géographiques, environnementales, économiques et sociales.

Deux choix de méthode

Autant il est relativement aisé, compte-tenu des données disponibles, de mesurer des stocks, autant **il devient plus compliqué de mesurer des flux.** En effet, l'approche des contributions des espaces ruraux à des « systèmes » suppose de donner à voir les échanges qui relient ces espaces à d'autres espaces, autrement ce à quoi ces espaces tiennent et ce qui les fait tenir : biens, services, personnes, ressources. A grande échelle, nous disposons de données nombreuses et précises sur les parcours des personnes ; en revanche, les données relatives aux échanges de biens, de services, de matières et de ressources sont plus rares —du moins en accès direct. Ce problème nous a conduit à prendre deux partis de méthode.

Le premier parti concerne l'unité d'analyse : faut-il en rester à la commune comme dans la première typologie ? Dès lors que l'on considère des « systèmes », l'unité communale n'est pas forcément la plus pertinente. Pour prendre un exemple, le rayonnement d'une unité de soins spécialisés ne se limite pas à la commune rurale d'implantation mais concerne un espace élargi —ne serait-ce qu'en termes d'emploi et d'approvisionnement. Aussi, plutôt que de considérer cet équipement comme une spécificité de telle commune, nous prenons le parti de l'approcher comme une dimension de la ruralité. D'autre part, si la commune constitue l'une des plus petites unités statistiques et, à ce titre, offre une grande diversité de données, la taille (surface, population) des communes est très variable et peut conduire soit à des résultats faussés, notamment en termes de variations, soit à une absence de données pour cause de secret statistique. Certes, mais alors, quel périmètre choisir si l'on souhaite produire *in fine* une typologie de territoires ? Le choix qui guide les typologies est le fruit d'un compromis : elles sont fondées sur des données agrégées à l'échelle des EPCI, en ne prenant en compte que la partie rurale de ceux-ci. On peut penser que ce choix permet de caractériser les contributions des ruralités, prises dans des systèmes territoriaux multi-scalaires, tout en conservant une échelle d'analyse assez fine, mais également une échelle d'action.

Le deuxième parti concerne les choix des variables. On l'a dit, à grande échelle, les données de flux sont rares, en dehors des mobilités des personnes. On a donc pris le parti d'utiliser des proxys, *en inférant des flux à partir des stocks*. C'est la méthode qui est couramment utilisée pour caractériser les spécificités économiques d'un territoire en l'absence de données de flux stables. Par exemple, la surreprésentation de telle catégorie d'emplois par rapport à la moyenne régionale ou nationale indique une spécialisation et permet d'en déduire l'existence de flux spécifiques liés à cette spécialisation. Pour illustrer cette proposition, on peut évoquer la surreprésentation de médecins spécialistes dans les métropoles qui correspond à une fonction de desserte d'un territoire élargi. Si les stocks peuvent être utilisés comme proxy, ils révèlent aussi les ressources dont dispose le territoire. Cette entrée par les stocks peut donc être défendue dans une logique de contraintes écologiques : quantité d'eau prélevée, quantité d'énergie produite, etc. Même si ces stocks circulent, les considérer en tant que stock de ressources à préserver, à partager, est en soi pertinent pour aborder les questions de transition.

La base de données qui fonde l'approche typologique est ainsi constituée d'une grande diversité de variables, issues de plusieurs sources, dont on trouvera le détail en annexe. Ces données ont été regroupées dans trois registres :

- **l'espace et les ressources physiques** : la contribution des espaces ruraux aux services environnementaux et alimentaires. Sous cet intitulé sont regroupées des données relatives à l'usage du sol, aux productions agricoles, à la production d'énergie, au cycle de l'eau et au traitement des déchets ; on y ajoute la part du couvert forestier et des diverses mesures de protection environnementale, considérées comme un indicateur de biodiversité. Ce registre mesure l'intensité et l'orientation des activités localisées dans le rural qui impactent d'une manière ou d'une autre la qualité de l'espace physique, de l'environnement.
- **les activités et les entreprises** : les contributions des espaces ruraux à l'économie productive exportatrice. Sous cet intitulé sont regroupées des données relatives à la valeur produite et au

mode de production : production brute standard agricole, valeurs agricoles, patrimoniales et touristiques, poids des métiers de l'exportation, poids des métiers de l'économie métropolitaine ordinaire[10], présence de grandes entreprises et des multinationales. Ce registre mesure l'intensité et l'orientation principale des activités localisées dans le rural qui contribuent à la production de richesses économiques et à la compétitivité nationale.

- **les individus et leurs trajectoires de vie** : les contributions des espaces ruraux à l'accueil et la mobilité des personnes. Sous cet intitulé sont regroupées des données relatives aux mobilités résidentielles, aux mobilités domicile travail, aux mobilités scolaires, à l'habitabilité des territoires mesurée à l'aune des équipements marchands et non marchands, ainsi qu'en tenant compte de la capacité d'accueil touristique. Ce registre mesure l'intensité et l'orientation des activités localisées dans le rural qui contribuent à la reproduction humaine et à leur place dans les trajectoires de vie, notamment en raison des grandes étapes du cycle de vie (éducation, activité, retraite).

En creux, une interrogation sur les politiques publiques

Cette approche vise non seulement à cerner les **« capacités » des espaces ruraux** et de ceux qui y vivent et travaillent, à préciser leur apport (et les risques afférents) à la richesse et à la qualité de vie, mais aussi à s'interroger sur les politiques publiques. N'y a-t-il pas là matière à réflexion sur des inflexions possibles ? Autrement dit, n'y aurait-il pas à ajouter à des politiques publiques territorialisées visant à combler les manques, à rattraper les retards, des politiques publiques territorialisées visant à renforcer les potentiels, accompagner les activités et les ressources existantes dans des transformations écologiques et énergétiques et à conjurer les risques et les fragilités sous-jacentes aux différentes spécialisations ?

Simultanément, ces trois dimensions - préservation et valorisation des ressources et des milieux, production de biens agricoles et industriels vitaux, accueil, hospitalité et habitabilité - engendrent en elles-mêmes et entre elles des logiques de tension et de conflit spécifiques. La typologie de synthèse insistera sur ces tensions et les enjeux de régulation.

[10] L'économie métropolitaine ordinaire (EMO) regroupe l'ensemble des fonctions supports qui ne sont pas directement liées à la production, ni directement liées à la consommation, mais qui assurent le fonctionnement de l'ensemble des infrastructures et des services indispensables à la production matérielle et intellectuelle et à la reproduction humaine : logistique, services spécialisés aux entreprises (nettoyage, gardiennage, maintenance, restauration), commerce de gros, distribution d'eau et d'énergie, etc.

2. Trois approches systémiques

Si les approches systémiques sont complémentaires et révèlent, chacune, une dimension des contributions effectives et/ou potentielles des ruralités aux transitions, certaines problématiques sont reprises dans au moins deux sous-systèmes. Ainsi, au regard de ses spécificités, l'l'agriculture est à la fois présente dans le premier système portant sur les services environnementaux, alimentaires et l'occupation des sols, ainsi que dans le second en tant qu'activités productives exportatrices. La production d'énergie est ici considérée comme une ressource mobilisée à des fins de services éco-systémiques transversaux au sein de la première typologie. Elle est également considérée dans le second système, à travers le nombre d'emplois dans les métiers des fonctions métropolitaines ordinaires. Elle est ainsi associée à une activité productive « support ». Cependant, les principes de chaînage entre les trois sous-systèmes sont intégrés dans la production de notre typologie de synthèse où l'on retrouvera chacun des trois systèmes. C'est d'ailleurs l'articulation entre ces trois dimensions qui nous permet de mettre en évidence les tensions et enjeux pour les politiques publiques.

L'espace et les ressources : les contributions des espaces ruraux aux services environnementaux, alimentaires et énergétiques

Cette première typologie intermédiaire regroupe des indicateurs relatifs aux ressources naturelles (sol, eau, espaces naturels) et aux activités de protection et de transformation de ces ressources : artificialisation du sol, types de production agricole et alimentaire, production et distribution d'eau et d'énergie, traitement des déchets, forêts et espaces ouverts, friches, espaces protégés (Natura 2000, parc nationaux…). Les débats politiques sur les questions de ressources sont aujourd'hui nombreux et amenés à se développer encore plus face aux limites qu'atteignent nos modèles d'usage et d'exploitation. On peut dès lors se demander quel sera le modèle agricole demain, comment équilibrer circuits courts et grandes cultures exportatrices ? Les questions énergétiques sont nombreuses et renvoient, là encore, à des modèles différenciés à des productions centralisées et décentralisées ? Les résultats obtenus mettent en lumière une partie de cette diversité des systèmes et des pistes d'action sous-jacentes. Cinq types se distinguent dans cette première typologie intermédiaire.

Espaces naturels protégés (Natura 2000, parcs nationaux), forestiers ou agricoles (viticulture, arboriculture fruitière, agriculture biologique), également producteurs d'ENR

Cette catégorie, qui concerne 20% des EPCI se trouve principalement au Sud-Est et Sud-Ouest de l'hexagone et concerne pratiquement toute la Corse. On y trouve les grands massifs forestiers, les montagnes et certains des espaces viticoles (Aquitaine, Languedoc, Alsace) ; la production maraîchère et fruitière est la plus importante de tous les espaces ruraux. Les espaces ruraux des EPCI regroupés dans ce type combinent une grande richesse de l'environnement avec des modes d'exploitation qui tendent vers un plus grand respect des ressources et une attention à leur préservation. Ce sont les territoires où la part de SAU en bio est la plus élevée, ainsi que celle des espaces ouverts et des espaces protégés. Ils se caractérisent par une géographie et une pédologie peu favorables aux grandes cultures industrielles et au développement de grandes agglomérations humaines ; cependant c'est l'une des catégories où l'artificialisation est la plus « efficace » au sens d'une plus grande densité en ménages et emplois des espaces artificialisés. Ils sont grands producteurs (relativement à l'échantillon) d'ENR (solaire, éolienne, hydroélectricité). Ce sont néanmoins des espaces fortement contraints et soumis à des aléas —particulièrement les feux de forêt. Ce type regroupe des types de sols et d'exploitation différentes : forêts de différentes natures (plantées, productives ou sans avenir économique, plus naturelles…), viticulture, zones Natura 2000. On est sur des agrégats qui combinent des choses très diverses, mais qui posent des questions convergentes sur la préservation paysagère, le respect des sols et de la biodiversité à plus long terme.

Espaces peu artificialisés, élevage, potentiel important de friches industrielles et part élevée de logements vacants

Sans être nécessairement moins riche sur le plan environnemental que les précédents, ces espaces se caractérisent par un recul des activités humaines s'agissant du moins de la protection et de la transformation des ressources naturelles. Ils concernent 33% des EPCI. Les surfaces non artificialisées et les forêts occupent une place importante. En matière agricole, l'élevage est dominant. En dépit d'une forte présence des logements vacants et d'une démographie déclinante, l'artificialisation est peu « efficace » : 1,2 ménage et emploi en moyenne par hectare artificialisé. Ce sont des espaces à la croisée des chemins, qui peuvent glisser vers une érosion de la présence humaine et de son rapport aux ressources, ou bien, en s'appuyant sur les disponibilités (friches, logements vacants) retrouver un certain dynamisme en lien avec les ressources naturelles.

Espaces de grandes cultures et de polyculture/élevage, producteurs d'énergie (biogaz, ENR), disposant d'équipements de traitement des déchets et de ressources en eau potable

La part élevée d'espaces non artificialisés (97%) s'explique en large partie par la domination des grandes cultures, notamment de céréales, qui apparaissent comme la véritable spécialisation de ces espaces ruraux qui concernent 30% des EPCI. Cette orientation explique la faiblesse du couvert forestier et des espaces ouverts. Ce sont d'importants fournisseurs d'eau potable, mais dont la qualité est médiocre —ce qui peut correspondre à l'importance de certaines grandes cultures comme le maïs très grandes consommatrices d'eau par ailleurs. La population est en recul, ce qui n'empêche pas une consommation constante d'espace pour les activités humaines. A côté de cette spécialisation agricole, ces espaces sont parmi les plus producteurs d'ENR et surtout les premiers producteurs de biogaz. Il s'agit d'espaces hyper-productifs et stratégiques du point de vue agricole dans lesquels la transformation de l'agriculture se révèle cruciale, face au risque de perte de qualité des milieux et de forte érosion de la présence humaine.

Espaces de grandes cultures et de maraîchage, artificialisation plus efficace des sols, nombreuses friches, ressources en eau potable

16% des EPCI sont concernés par ce type d'espace qui sont très spécialisées dans l'agriculture : maraîchage, grandes cultures et polyculture élevage ; l'élevage seul en revanche est peu présent. Comme les précédents, et pour les mêmes raisons, ils sont producteurs de biogaz mais très peu d'ENR. Ce qui les caractérise est lié à leur position géographique : ils se trouvent pour la plupart dans la grande périphérie des agglomérations (Île-de-France, régions de Lyon, Lille, Nantes, Toulouse…), ce qui explique un certain dynamisme démographique malgré la présence de logements vacants. Compte tenu de la diversité des activités agricoles, la progression de l'artificialisation est la plus « efficace » de l'échantillon avec plus de 8 ménages et emplois par ha artificialisé en moyenne, mais la part des surfaces non artificialisées est la plus faible de l'échantillon. Ce sont des espaces de contacts entre l'expansion urbaine et l'agriculture extensive, où se jouent des enjeux de partage du sol et des ressources entre les différentes activités humaines.

Espaces de production d'énergie (principalement nucléaire)

Cette catégorie ne concerne que 14 EPCI (1% du total), mais elle ressort fortement du fait de sa spécialisation dans la production d'énergies non renouvelables. Dans la plupart des cas, il s'agit d'espaces d'implantation de centrales nucléaires. Ils sont peu attractifs si l'on en juge par la part des logements vacants, mais les lieux de l'occupation humaine sont relativement denses. Leur poids démographique et géographique est négligeable, en revanche, on le comprend, ces espaces sont stratégiques pour la production d'électricité.

L'espace et les ressources : les contributions des espaces ruraux aux services environnementaux, alimentaires et énergétiques

Quelles fonctions occupent les communes rurales des EPCI dans les grands systèmes environnementaux : production et distribution de l'eau et de l'énergie, d'autres ressources environnementales (ex: bois), production et filière de matériaux (ex: de construction), fonctions dans le métabolisme territorial, production alimentaire ?

Espaces naturels protégés (Natura 2000, parcs nationaux), forestiers ou agricoles (viticulture, arboriculture fruitière, agriculture biologique), également producteurs d'ENR

Le pourtour méditerranéen et son arrière-pays, une partie des Alpes et des Pyrénées, les grandes régions viticoles (vallée du Rhône, Médoc, Bourgogne, Alsace) et certains massifs forestiers (Landes, Sologne, Ardennes).

Espaces peu artificialisés, élevage, potentiel important de friches industrielles et part élevée de logements vacants

Les territoires de moyenne montagne et de piémont (dont le Massif central, le Jura, les Vosges) et les territoires de bocage (Basse-Normandie, Mayenne, Bretagne).

Espaces de grandes cultures et de polyculture/polyélevage, producteurs d'énergie (ENR et notamment biogaz), équipements de traitement des déchets, ressources en eau potable

Le grand bassin parisien, la Charente, la Limagne, la plaine de la Saône et une large partie de la Gascogne.

Espaces de grandes cultures et de maraîchage, artificialisation plus efficace des sols, nombreuses friches potentielles et ressources en eau potable

Les périphéries métropolitaines (Grand Paris, vallée de la Seine, région lyonnaise, métropole lilloise), le centre de la Vendée et la périphérie de certaines villes moyennes (Amiens, Poitiers, Besançon, Pau).

Espaces de production d'énergie nucléaire

Les territoires ruraux où sont implantés des centrales nucléaires (le Chinonais, le Cotentin, le Bugey, etc.).

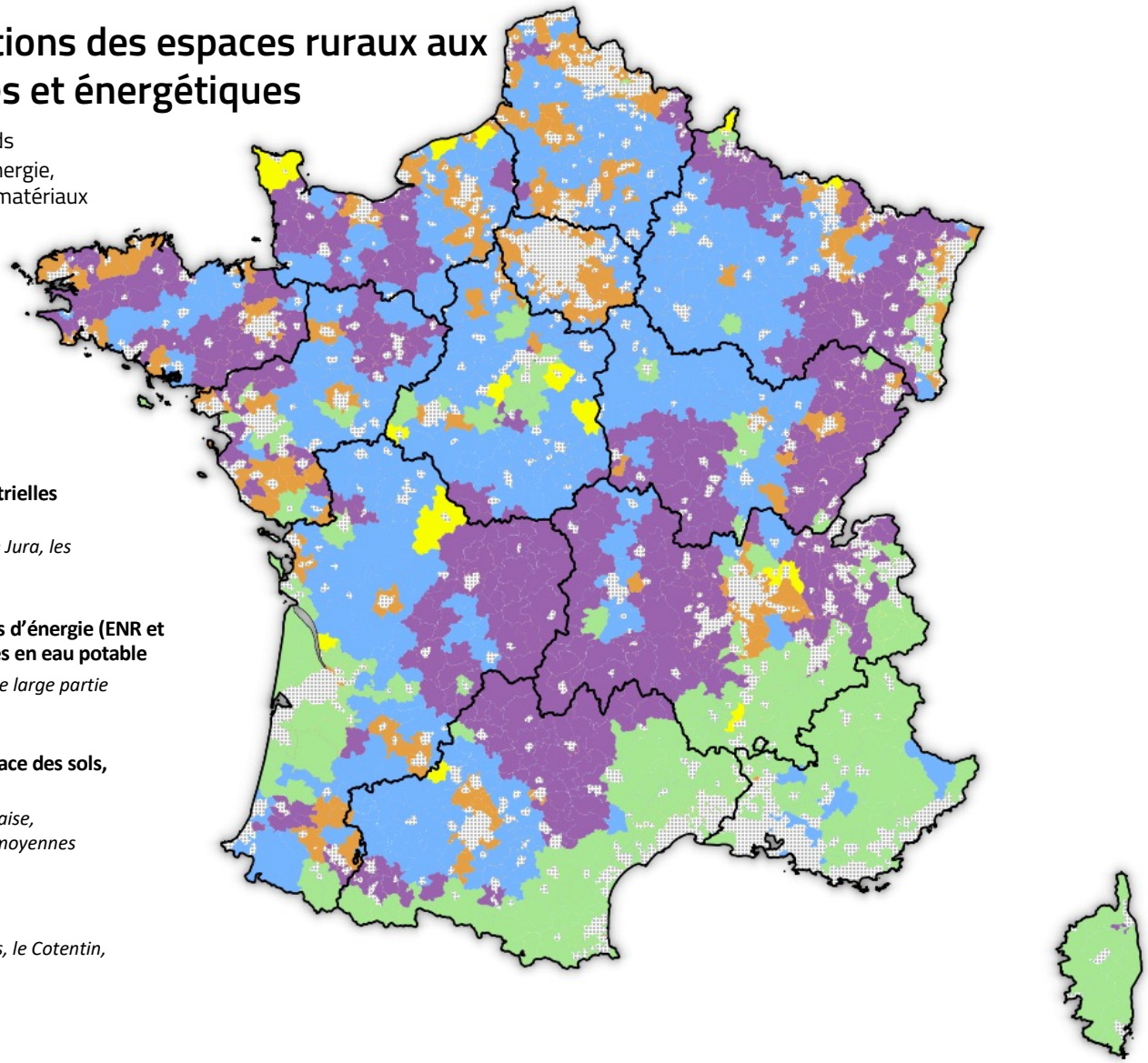

Les activités et les entreprises : les contributions des espaces ruraux à l'économie productive

Cette approche vise à caractériser les espaces ruraux du point de vue de leur contribution à l'économie productive et leur degré d'intégration dans des circuits et des chaînes de valeur et leur étendue. Elle se fonde sur des données relatives aux entreprises (y compris agricole), leur taille et leur degré d'intégration internationale ; elle s'appuie aussi sur une estimation du potentiel touristique de niveau national ou international (valeur patrimoniale, gastronomie, parcs d'attraction) et sur la valeur ajoutée agricole. Bref, il s'agit d'estimer la valeur et la portée de l'activité économique des entreprises. Cette approche aboutit à trois types d'espaces.

Espaces de production agricole à forte valeur ajoutée, à valeur patrimoniale et touristique
Ces espaces concernent 38% des EPCI. Si les grandes entreprises et les entreprises multinationales sont peu présentes, c'est là où l'on trouve la valeur de la production agricole moyenne la plus élevée, la plus grande concentration d'indications géographiques protégées, la part des commercialisations en circuit court la plus intense couplée avec la présence de parc d'attraction et de restaurants gastronomiques. On trouve ces espaces dans tout le sud de l'hexagone et en Corse, sur la côte aquitaine, bretonne et normande et en Bourgogne. Terroir, tourisme, agriculture bio et patrimoine forment les termes de l'équation territoriale de cette catégorie qui peut subir une sur-fréquentation et voir ses qualités ainsi s'éroder.

Espaces à forte représentation des métiers de l'économie métropolitaine ordinaire, implantation de grandes entreprises
On trouve ces territoires, qui concernent 36% des EPCI principalement en périphérie des grandes agglomérations et le long des axes de communication. Il se caractérisent par une valeur de la production agricole relativement banale et peu d'aménités touristiques et gastronomiques. En revanche, les grandes entreprises sont présentes, et principalement dans les activités que l'on qualifie d'économie métropolitaine ordinaire : logistique, commerce de gros, grandes plateformes, entreprises de nettoyage et de maintenance industrielle, etc. Ce sont des espaces-support qui jouent un rôle essentiel au service des autres territoires et des activités, au prix d'un certain sacrifice de la qualité paysagère, environnementale et agricole.

Espaces ruraux de l'économie productive exportatrice, très internationalisée, implantation de grandes entreprises
Cette mosaïque d'espaces industriels se trouve surtout au Nord et à l'Est de la Loire. Ils concernent 26% des EPCI. Ils se caractérisent par une faible valeur ajoutée des productions agricoles et une faible valorisation de celles-ci (IGP, circuits courts). En revanche, ce sont des espaces privilégiés pour la production internationalisée, manufacturière et agroalimentaire : 40% des emplois sont tournés vers l'exportation et plus de 10% des établissements relèvent d'une entreprise multinationale. Ils ne manquent cependant pas d'une certaine attractivité touristique, si l'on en juge par le potentiel gastronomique et d'offre de loisirs. Ces espaces offrent une diversité relative des productions, dès lors qu'y cohabitent des activités manufacturières et des productions agroalimentaires.

Les activités et les entreprises : les contributions des espaces ruraux à l'économie productive

Quelle place occupent les communes rurales des EPCI dans les chaînes de valeur de production et d'échanges économiques nationaux et mondiaux ?

Espaces de production agricole à forte valeur ajoutée, en circuits courts et labellisée IGP, patrimoniaux et inscrits dans les réseaux touristiques (parcs animaliers, restaurants étoilés Michelin)

Une large partie du sud de la France (PACA et Occitanie), le littoral atlantique (de la Manche au golfe de Gascogne) et les zones de montagne.

Espaces ruraux à forte représentation des métiers de l'économie métropolitaine ordinaire (services, logistique, etc.), implantation de grandes entreprises

La périphérie des grands territoires métropolitains (Bassin parisien, région lyonnaise, Rennes, Sillon lorrain) et territoires à proximité des grands axes de transport (autoroutes, canaux, voies ferrées).

Espaces ruraux de l'économie productive exportatrice, très internationalisée, implantation de grandes entreprises

Une mosaïque de bassins productifs locaux (Pays de la Loire, Béarn, Franche-Comté) et des territoires agricoles exportateurs (Champagne berrichonne, Picardie).

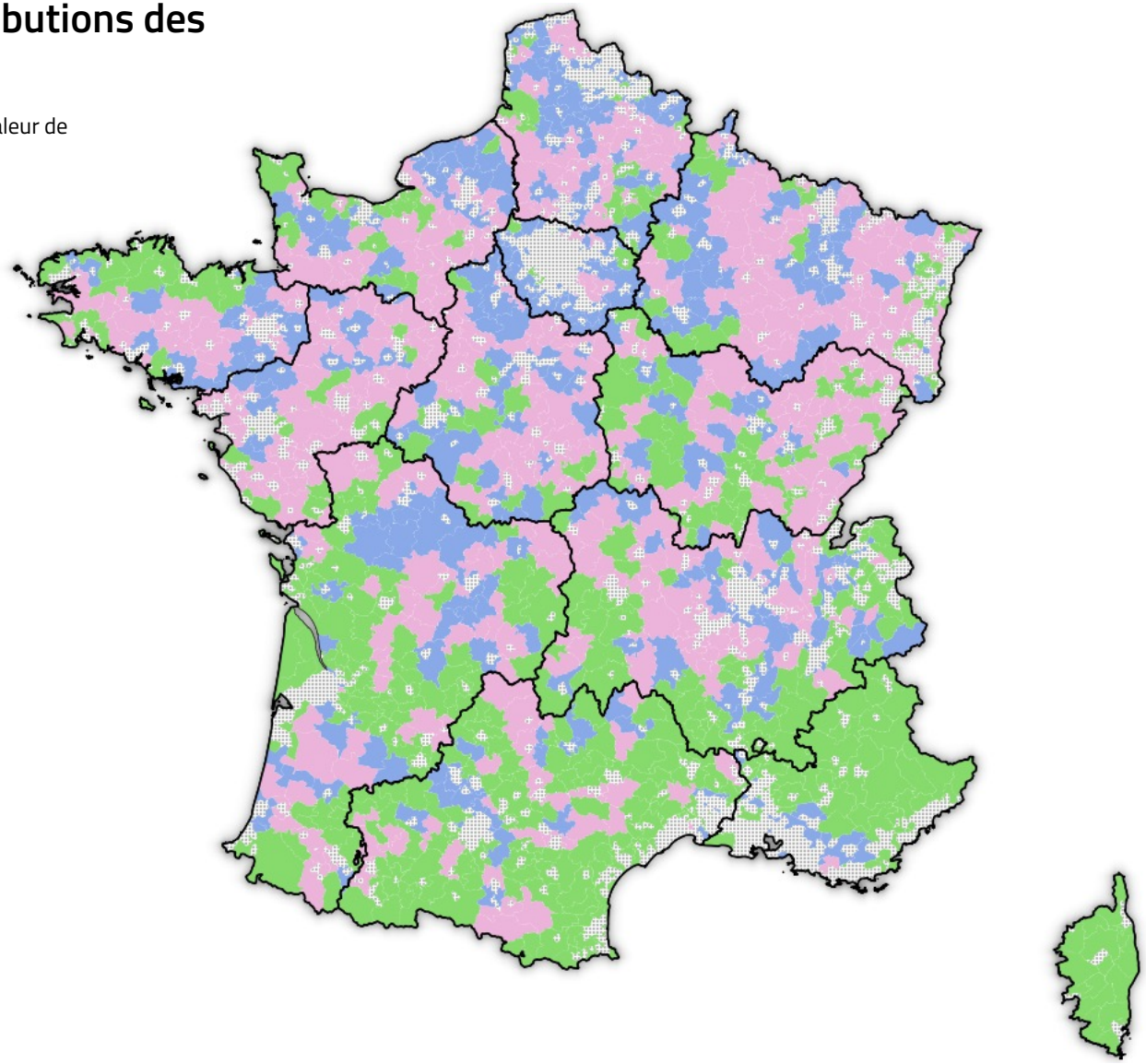

Les individus et leurs trajectoires de vie : les contributions des espaces ruraux à l'accueil et la mobilité des personnes

Cette troisième approche vise à caractériser les espaces ruraux du point de vue des fonctions qu'ils exercent s'agissant des trajectoires de vie des individus. Elle s'appuie à la fois sur les données classiques de mobilité (résidentielles, professionnelles, éducatives) et sur les capacités d'accueil : équipements de santé, de culture, de commerce et services ; capacité d'accueil touristique. Les données portant sur les mouvements de personnes et de ménages sont traitées en fonction des grandes tranches d'âge et des distances parcourues, à la fois pour caractériser les spécialisations des territoires en fonction des principales étapes du cycle de vie et de la portée des réseaux de mobilité dans lesquels ils s'inscrivent. Cette typologie s'intéresse donc à la question de l'accueil, et pas seulement aux flux domicile travail. Elle dessine une géographie qui diffère des cartes en aires d'attraction (ou ex- aires urbaines) dont nous avons l'habitude, ou bien encore celle des échanges démographiques entre les territoires ruraux et le reste du pays. Il s'agit bien d'une typologie de la contribution des espaces ruraux à l'accueil des populations, tout au long de leur trajectoire de vie. Cette typologie montre ce qui est structurant dans les mouvements de population, mettant en évidence que les territoires ruraux « s'échangent » et « échangent avec les autres » des actifs, des jeunes, des retraités… Si les attractivités rurales sont différenciées, cette carte souligne le fait qu'ils ont tous des potentiels et des atouts en termes d'accueil.

Cette typologie propose cinq catégories.

Espaces de migration des actifs, émettant des étudiants

1/3 des EPCI est concerné par ce type d'espace, principalement situés au Nord de l'hexagone, en Rhône-Alpes et autour des métropoles. Ils se caractérisent par un niveau d'équipement (commerce, santé, culture) sous-développé par rapport à la moyenne des espaces ruraux étudiés. Ils se caractérisent par une importante présence des personnes de moins de 15 ans —et témoignent d'une certaine attractivité s'agissant de l'éducation auprès de cette tranche d'âge – car il y demeure beaucoup plus de familles avec enfants qu'ailleurs. En revanche, ils sont fortement émetteurs de personnes de plus de 15 ans et surtout au-delà de 25 ans, aussi bien en mobilité quotidienne (travail, études) qu'en migrations résidentielles. Les distances parcourues par les actifs pour le travail ou le changement de résidence. Tous ces échanges se font dans la proximité : 18 km pour aller travailler et 4 km pour changer de domicile. Seuls les élèves de 15 ans et plus qui bougent parcourent de longues distances : 50 km pour ceux qui sortent et 60 km pour ceux qui entrent.
Ces mouvements, et la faiblesse relative des aménités de santé, de culture et de commerce, indiquent des espaces ruraux dont les habitants certes très mobiles mais restent dans un rayon de proximité.

Espaces de migration résidentielle des Franciliens actifs

Ces espaces ruraux sont très spécifiques. Ils concernent 7% des EPCI, regroupés dans la grande périphérie de l'Île-de-France. Ils se caractérisent par la forte présence, au sein des flux résidentiels, de ménages originaires d'Île-de-France (au sens large, donc pas nécessairement de Paris intramuros). Ils « importent » et « exportent » des personnes de 15 ans et plus et ne bénéficient pas d'un niveau d'équipements élevés. Ces territoires représentent l'espace du desserrement francilien, dans des territoires limitrophes d'où des distances moyennes domicile-travail qui sont les plus élevés de l'ensemble des espaces ruraux : 23,4 km (plus de 6% des actifs sortants travaillent à Paris). En fait, hormis la dimension francilienne, ils ressemblent beaucoup à ceux de la catégorie précédente. Ces deux catégories forment ce que l'on pourrait appeler des espaces résidentiels « à la moyenne ».

Espaces de mobilité à l'âge de la retraite

Ces espaces concernent 22% des EPCI. Ils se distinguent des précédents par une moindre capacité à attirer des actifs et des personnes de moins de 15 ans. Ils se caractérisent en revanche par un intense échange de personnes âgées de 60 ans et plus (supérieurs à 40% des flux résidentiels). En revanche, il n'est pas facile de trouver des établissements scolaires dans la proximité : les élèves et étudiants qui « sortent » pour étudier parcourent en moyenne respectivement 28 et 55 km !). Conséquence ou cause de cette spécialisation dans les personnes âgées (s'agissant des flux de personnes), ces espaces disposent d'un niveau d'équipement de commerce, de santé et de culture supérieur à celui des deux catégories précédentes.

Espaces d'accueil de retraités, avec une forte présence d'équipements culturels, sportifs et de santé spécialisés

Avec cette catégorie qui concerne 13% des EPCI, un pas supplémentaire dans la spécialisation est franchi. Situés principalement au Sud de la Loire et de manière préférentielle dans les massifs, ces espaces attirent autant de personnes de plus de 60 ans que de personnes d'âge actif et bien plus que des personnes de moins de 25 ans (8,7% des flux entrants). Cette attractivité vis-à-vis des personnes âgées de plus de 60 ans se traduit par les distances moyennes parcourus par ceux qui changent de résidence (près de 10 km soit la deuxième valeur la plus forte des espaces ruraux). Si les déplacements domicile-travail se déroulent dans une relative proximité, les flux scolaires en revanche témoignent de l'éloignement de ces espaces par rapports aux ressources : 73,7 km en moyenne pour les étudiants de plus de 15 ans qui sortent de ces espaces. En dépit de leur enclavement apparent, ces espaces sont bien, voire très bien pourvus en équipements de santé, de culture et en commerce, au regard du nombre d'habitants. Pour rappel, la question de l'accessibilité en termes de temps d'accès est traitée dans la typologie structurelle et non reprise ici. Avec la précédente, ces deux catégories comprennent ainsi des espaces très spécifiques dont la spécialisation s'accroît avec le temps. Le problème à terme réside sans doute dans la capacité de ces espaces à attirer et retenir les actifs nécessaires pour faire fonctionner les équipements et les services présents.

Espaces de mobilité pour touristes, saisonniers et retraités, très équipés

Ces espaces sont extrêmement minoritaires (14 EPCI, soit 1% de l'ensemble) mais très particuliers : en dépit de leur situation géographique, uniquement dans les massifs, ils sont fortement attractifs pour les actifs de plus de 25 ans, très peu en dessous et assez faiblement pour les retraités. Leur éloignement des villes explique les très longues distances parcourues par les élèves et les étudiants. En revanche, ils présentent, hormis en matière de santé, un niveau d'équipement commercial, culturel et sportif qui peut sembler très élevés. Ces niveaux d'équipements sont liés au caractère touristique de ces espaces principalement de montagne, et peut donc concerner des équipements non permanents, seulement ouverts en saison. Il s'agit, en effet, des stations de ski des Alpes et des Pyrénées à fréquentation saisonnière, aussi bien pour les actifs saisonniers que par les touristes. Leur très haut niveau de spécialisation fonde leur grande attractivité, mais aussi leur grande vulnérabilité, on le sait, aux transformations du climat. Des questions et enjeux spécifiques en lien avec les problématiques d'enneigement, de sur-fréquentation saisonnière, de dépendance économique à un seul secteur d'activité en font une catégorie à part dans notre typologie.

Les individus et leurs trajectoires de vie : les contributions des espaces ruraux à l'accueil et la mobilité des personnes

Quels sont les services rendus par les communes rurales des EPCI dans la sphère de la reproduction humaine (éducation, loisirs, santé, mobilités…) et le type de système dans lequel elles s'inscrivent ?

Espaces de migration des actifs, émettant des étudiants
Flux migratoires d'actifs de 15-59 ans, flux domicile-travail de moins de 50km, les plus de 15 ans vont étudier ailleurs, les moins de 15 ans viennent y étudier

La périphérie des très grandes agglomérations (Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nantes, Rennes, etc.), de certaines villes moyennes, la vallée de la Loire, le nord et l'est de la France.

Espaces de migration résidentielle des Franciliens actifs
Flux migratoires d'actifs de 15-59 ans et de Franciliens, flux domicile-travail de plus de 50km, les plus de 15 ans vont étudier ailleurs

Le Bassin parisien

Espaces de mobilité à l'âge de la retraite
Migrations résidentielles des plus de 60 ans, migrations résidentielles de longue distance, flux domicile-travail de moins de 50km, présence d'équipements de santé spécialisés, les plus de 15 ans en partent

L'intérieur des terres dans l'Ouest de la France et les territoires résidentiels peu denses (Morvan, Charente, Orne, etc.)

Espaces d'accueil de retraités, avec une forte présence des équipements culturels, sportifs et de santé spécialisés
Migrations résidentielles des plus de 60 ans, établissements de santé spécialisés, équipements sportifs et culturels, capacité d'accueil touristique, les plus de 15 ans en partent

Littoral du sud-ouest, Corse, PACA et Occitanie et quelques territoire du Massif central.

Espaces de mobilité pour saisonniers et retraités, très équipés
Equipements culturels et sportifs, capacité d'accueil touristique, migrations résidentielles des plus de 60 ans, flux domicile-travail de plus de 50km, distance des flux domicile-travail importante.

Stations de montagne des Alpes et des Pyrénées.

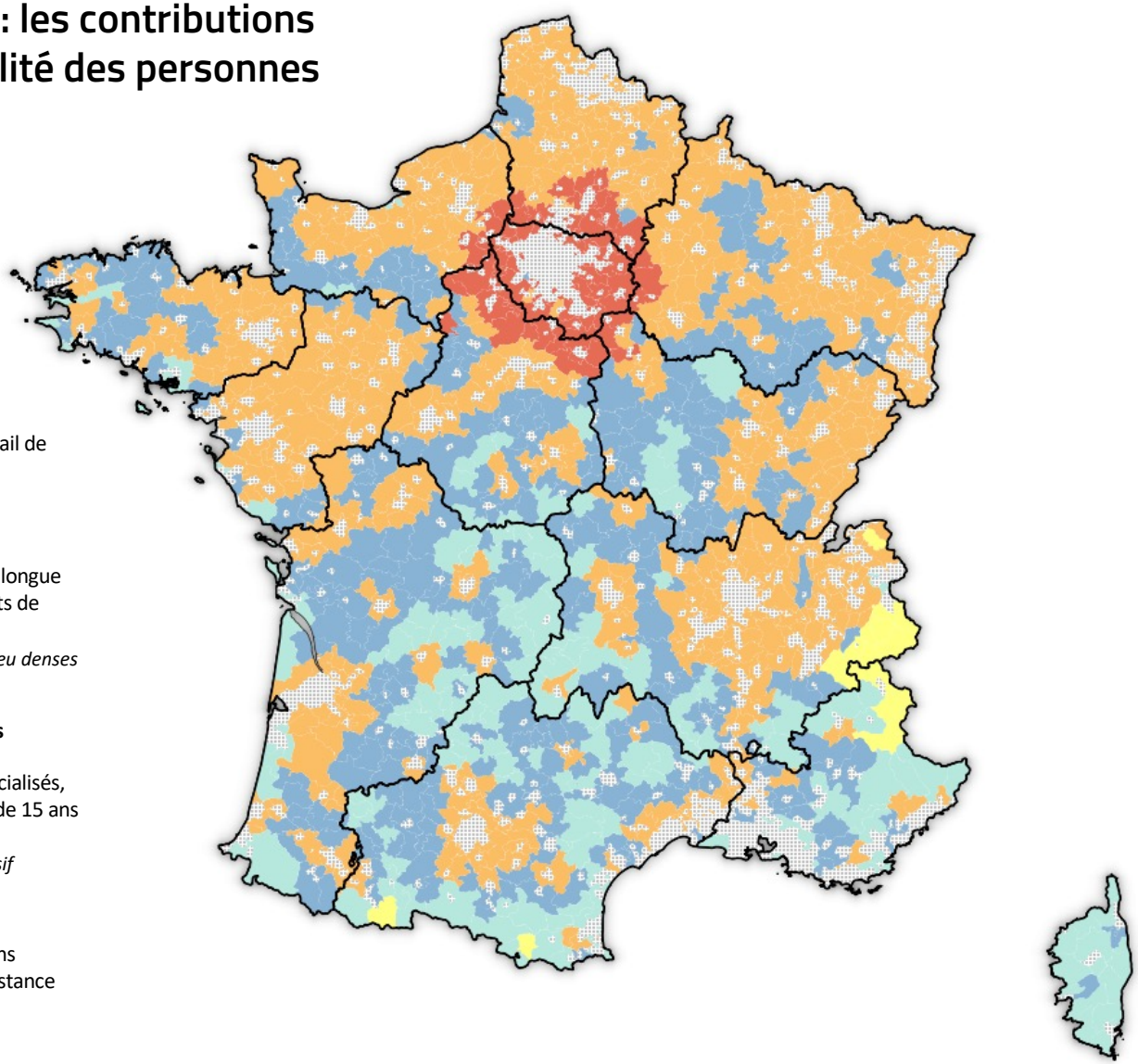

3. Typologie systémique 2022 : les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions

Les ruralités : un acteur national

La typologie de synthèse, en agrégeant les typologies relatives aux ressources, au système productif et au système de la reproduction humaine, autorise à franchir un pas, celui d'une proposition plus prospective, quant aux enjeux et potentiels de transition écologique et énergétique que portent les espaces ruraux.

La « typologie des typologies » fait en effet apparaître des combinaisons particulières entre les trois systèmes —pour simplifier : **les milieux, les productions, les humains**. Chaque type se fonde sur un triptyque :

- **la géographie** : non seulement les caractéristiques physiques (relief, pédologie, hydrographie) et climatiques (températures, précipitations, risques naturels) de chaque catégorie, mais aussi sa position relative dans l'espace, en termes par exemple d'accessibilité, de situation à l'égard des flux de population, de biens et de services ;
- les modalités héritées des modes d'exploitation, de transformation ou de protection de l'espace et **des ressources des milieux** : existence ou non de contraintes physiques, modes d'exploitation agricole et type de cultures, modèles industriels, etc.
- les degrés d'inscription dans des **systèmes de flux** de personnes, de biens et de services : proximité, espace régional-national, espace-monde.

Ces combinaisons posent des questions spécifiques s'agissant des chemins de transition écologique et énergétique :

- en termes de **potentiels** : quelles sont les capacités contributives des différents espaces ruraux à des stratégies globales de transition qui doivent concerner tous les aspects du jeu social et économique : habitat, mobilité, production, consommation, services collectifs…
- en termes de **bifurcation :** chaque catégorie se trouve face à des questions spécifiques en fonction de sa configuration particulière.

Ainsi, si l'on s'autorise à regarder l'ensemble des ruralités à l'échelle du pays, elles se trouvent, comme chaque territoire, face à une double injonction :

- **contribuer**, en fonction de ses capacités propres aux stratégies nationales et européennes de transition écologique et énergétique ;
- **faire évoluer** son propre « modèle ».

La typologie de synthèse montre que ces deux faces sont tout à fait compatibles, et même plus, que la diversité des types de ruralités apporte à l'ensemble national une grande **diversité et des complémentarités** qui peuvent être mobilisées par leurs habitants pour eux-mêmes et au-delà pour le pays. Ceci plaide pour une **inflexion des politiques territorialisées en direction des campagnes**, qui mérite un débat qui va bien au-delà des ambitions de cette étude.

Principes de désignation des catégories

En conséquence de ce parti pris, le regroupement et la dénomination des types ne s'est pas limitée, comme dans les typologies thématiques à une désignation purement analytique et neutre. On a souhaité qualifier les types au regard de ces deux enjeux : la contribution aux stratégies nationales de transition, les enjeux spécifiques d'évolution des modèles territoriaux. D'où l'emploi du mot « transition » dans les intitulés des rubriques.

Le deuxième parti-pris a été d'utiliser systématiquement le mot « système » dans les intitulés pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de caractériser tel ou tel territoire en particulier mais bien un regroupement qui fait sens dans son ensemble. Ainsi, il ne sert à rien (comme dans la première

typologie d'ailleurs) d'aller chercher telle ou telle commune pour savoir dans quelle catégorie elle se trouve : ces regroupements ont du sens à l'échelle de l'ensemble des ruralités et ne peuvent caractériser une commune en particulier, ne serait-ce que parce que les données concernent à chaque fois les communes formant la partie rurale des EPCI. Cette classification peut éventuellement avoir du sens à l'échelle de l'EPCI, s'il souhaite avoir une action spécifiquement fléchée « rurale » ; elle a sans doute plus de sens à l'échelle régionale.

Le troisième parti-pris a été d'utiliser le préfixe « agro » pour chaque catégorie. En effet, tous les types obtenus avaient en commun de faire ressortir un des aspects de l'agriculture. Cela signifie combien, même si les agriculteurs sont minoritaires et, en certains lieux, en voie de disparition, l'agriculture reste un mode d'occupation du sol et des ressources naturelles déterminant dans l'approche systémique des espaces ruraux. C'est une permanence des chemins de transition que révèle ce travail.

Un mot pour finir**, sur la dénomination des catégories** :

Les intitulés des regroupements
On a procédé à quatre regroupements dont l'intitulé prétend résumer l'enjeu central de transition écologique-énergétique qui s'attache aux espaces concernés :

- **Transitions agro-écologiques** : des espaces agricoles qui s'engagent dans des transformations écologiques ;
- **Transition agro-industrielles** : des espaces agricoles et industriels qui sont au cœur de la transformation du système productif ;
- **Transitions agro-métropolitaines** : des systèmes agricoles et résidentiels, qui contribuent au développement et à la transformation des espaces métropolitains ;
- **Transitions agro-techniques** : des espaces agricoles et industriels qui ont entamé une diversification vers la production de biens communs environnementaux (énergie, eau, gestion des déchets, par exemple).

Les intitulés des catégories

- **Systèmes à forte valeur naturelle ou agricole sous pression résidentielle et touristique :** des espaces engagés dans des transformations importantes du mode d'exploitation des ressources et du rapport au milieu et qui tirent de la valeur ajoutée de ces transformations.
- **Systèmes à forte valeur naturelle sous forte pression touristique** : des espaces qui prennent appui sur un espace naturel (préservé ou non) pour tirer une valeur ajoutée importante via l'industrie touristique.
- **Systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités:** des espaces industriels (manufacturiers, agricoles et agroalimentaires) au cœur de l'économie productive.
- **Systèmes agricoles et industriels exportateurs et spécialisés, dans des espaces d'accueil de retraités:** des espaces industriels et agricoles qui disposent de savoir-faire et de spécialités industrielles rares.
- **Systèmes des métropoles à dimension régionale, sous pression résidentielle et économique :** des espaces diversifiés combinant accueil résidentiel, services, grandes cultures et maraîchage.
- **Systèmes de la métropole parisienne, sous pression résidentielle et économique :** même type de territoire, très fortement lié à l'Île-de-France
- **Systèmes fournisseurs de services à la production et énergétiques :** des espaces engagés dans une diversification de leurs activités qui les spécialise vers des services environnementaux : production d'ENR, traitement des déchets, traitement de l'eau…

Typologie systémique 2022
Les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions

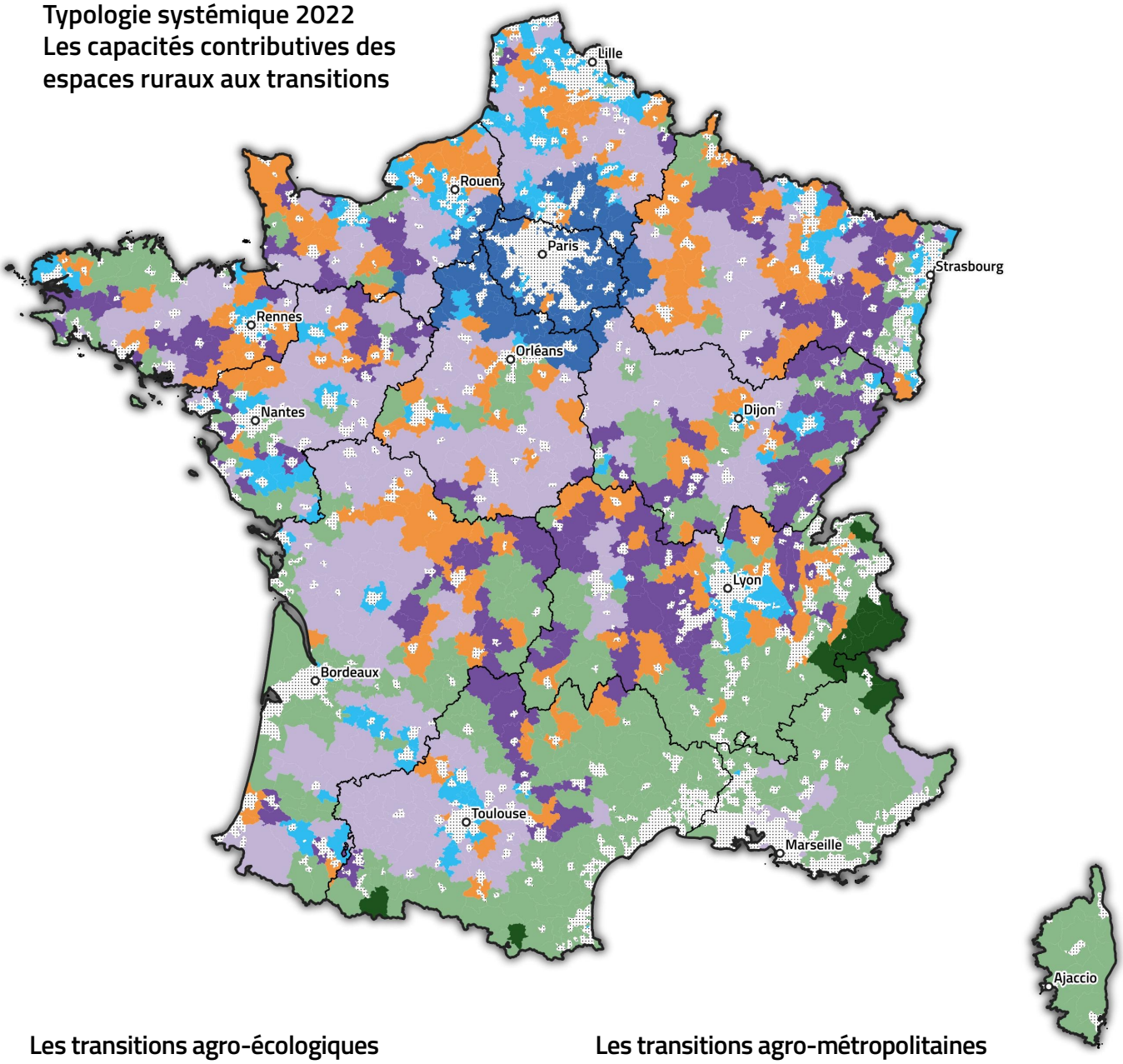

Les transitions agro-écologiques

- systèmes à forte valeur naturelle ou agricole sous pression résidentielle et touristique
- systèmes à forte valeur naturelle sous forte pression touristique

***Enjeu prospectif** : l'équilibre entre conservation, protection, et exploitation des espaces naturels – réserves de biodiversité et de ressources ; transformation des activités agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; accueil de population toujours plus nombreuse dans des espaces à forte exposition aux risques, notamment climatiques.*

Les transitions agro-industrielles

- systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités
- systèmes agricoles et industriels exportateurs et spécialisés, dans des espaces d'accueil de retraités

***Enjeu prospectif** : la garantie, voir l'opportunité de maintenir et de reconquérir une compétitivité agricole et industrielle internationale dans ces espaces qui offrent des disponibilités foncières (friches, logements vacants…), mais dans un contexte de perte et de vieillissement de la population active (avec un risque de perte des savoir-faire) et de nécessaire préservation des ressources (sols, eau, énergie…).*

Les transitions agro-métropolitaines

- systèmes des métropoles à dimension régionale, sous pression résidentielle et économique
- systèmes de la métropole parisienne, sous pression résidentielle et économique

***Enjeu prospectif** : la coordination de différents modes d'occupation de l'espace péri-métropolitain (agriculture, habitat, fonctions productives, infrastructures de mobilités, etc.) et la conclusion d'accords de réciprocités avec les villes centres.*

Les transitions agro-techniques

- systèmes fournisseurs de services à la production et énergétiques

***Enjeu prospectif** : le développement des activités liées aux transitions écologiques et énergétiques à dimension nationale, qui peuvent être source d'inquiétudes et de conflits au niveau local ou national, notamment au regard des risques naturels et/ou technologiques que peuvent induire ces installations et activités.*

- Communes urbaines

acadie + Magali Talandier

Les transitions agro-écologiques

systèmes à forte valeur naturelle ou agricole sous pression résidentielle et touristique

Des espaces combinant des productions agricoles à forte valeur ajoutée (viticulture, arboriculture...) et des espaces naturels protégés, conjugués à une importante attractivité résidentielle et touristique.

systèmes à forte valeur naturelle sous forte pression touristique

Des espaces montagnards protégés (qualité paysagère, richesse du biotope) et très fréquentés; une économie principalement orientée vers le tourisme.

*> **Enjeu prospectif** : l'équilibre entre conservation, protection, et exploitation des espaces naturels – réserves de biodiversité et de ressources ; transformation des activités agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; accueil de population toujours plus nombreuse dans des espaces à forte exposition aux risques, notamment climatiques.*

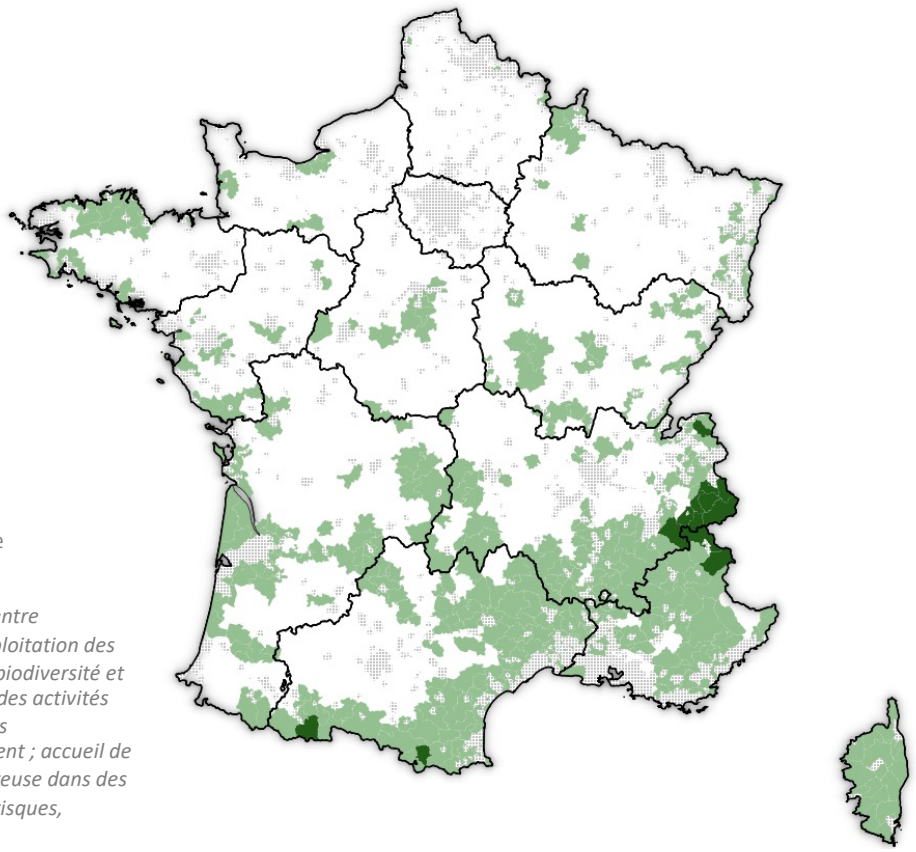

Des systèmes agro-écologiques sous tension

Ces deux systèmes regroupés dans la catégorie des transitions agro-écologiques constituent une figure possible de la transformation des mondes ruraux. Ce sont des espaces où s'expérimentent des **formes alternatives de vie sociale, économique et écologique.** Aujourd'hui, ils articulent des espaces protégés et des pratiques agricoles souvent à forte valeur ajoutée (comme une majeure partie de la viticulture notamment). Les productions agricoles y sont souvent **labellisées** et plus fréquemment **« bio »** qu'ailleurs, mais ces pratiques agricoles peu- vent aussi porter atteinte à la qualité des milieux, qu'il s'agisse de la viticulture comme de l'exploitation industrielle du bois. Ce sont des espaces globalement attractifs, pour lesquels **l'économie touristique prend une place croissante**, soit par un processus de spécialisation (dans le cas des stations de montagne en particulier), soit par l'essor des résidences secondaires. Ainsi, ces espaces se trouvent **au cœur d'un ensemble de tensions typiques**, entre des cultures à forte valeur ajoutée, qui peuvent être spéculatives - comme la viticulture ou la production de fruits - et pour lesquelles la conversion écologique n'est pas toujours évidente ou facile, même si elle est en cours dans nombre de territoires, une attractivité résidentialo-touristique croissante qui tend à faire du tourisme marchand ou non marchand un des moteurs importants du développement de ces espaces, et enfin des espaces naturels et des milieux très riches mais extrêmement fragiles, protégés mais vulnérables face à la pression des activités humaines et aux effets du changement climatique. En effet, la localisation majoritaire de ces espaces (Corse, Sud-Est de l'hexagone, massifs, côte atlantique) les rend particulièrement vulnérables aux aléas « naturels » : érosion marine, feux de forêt, épisodes « méditerranéens », stress hydrique... La hausse des températures est aussi un enjeu déterminant : quel impact à terme sur la production de vins et de fruits ? Quel impact sur l'habitabilité de ces espaces et leur attractivité démographique ? Quel impact enfin sur les écosystèmes et leurs équilibres spécifiques ? Ces **tensions spécifiques entre milieu(x), agriculture(s), résidentialisation et changement climatique** pourraient être systématiquement intégrées dans les stratégies territoriales, tant il est évident que l'adaptation des productions, des modes de culture et de vie est une dimension décisive pour le futur de ces systèmes territoriaux.

Les transitions agro-industrielles

systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités

Une économie agricole et industrielle (grande cultures /polyculture) fortement tournée vers l'international, des diversifications récentes (production d'ENR, traitement des déchets), importante vacance de logements, une tendance à la consommation d'espace.

systèmes agricoles et industriels exportateurs et spécialisés, dans des espaces d'accueil de retraités

Combinaison agriculture (polyculture-élevage) et industrie ; des établissements industriels spécialisés dans des savoir-faire précis et hérités (horlogerie, aéronautique) souvent inclus dans des groupes multinationaux, accueil de retraités

*> **Enjeu prospectif** : la garantie, voir l'opportunité de maintenir et de reconquérir une compétitivité agricole et industrielle internationale dans ces espaces qui offrent des disponibilités foncières (friches, logements vacants…), mais dans un contexte de perte et de vieillissement de la population active (avec un risque de perte des savoir-faire) et de nécessaire préservation des ressources (sols, eau, énergie...).*

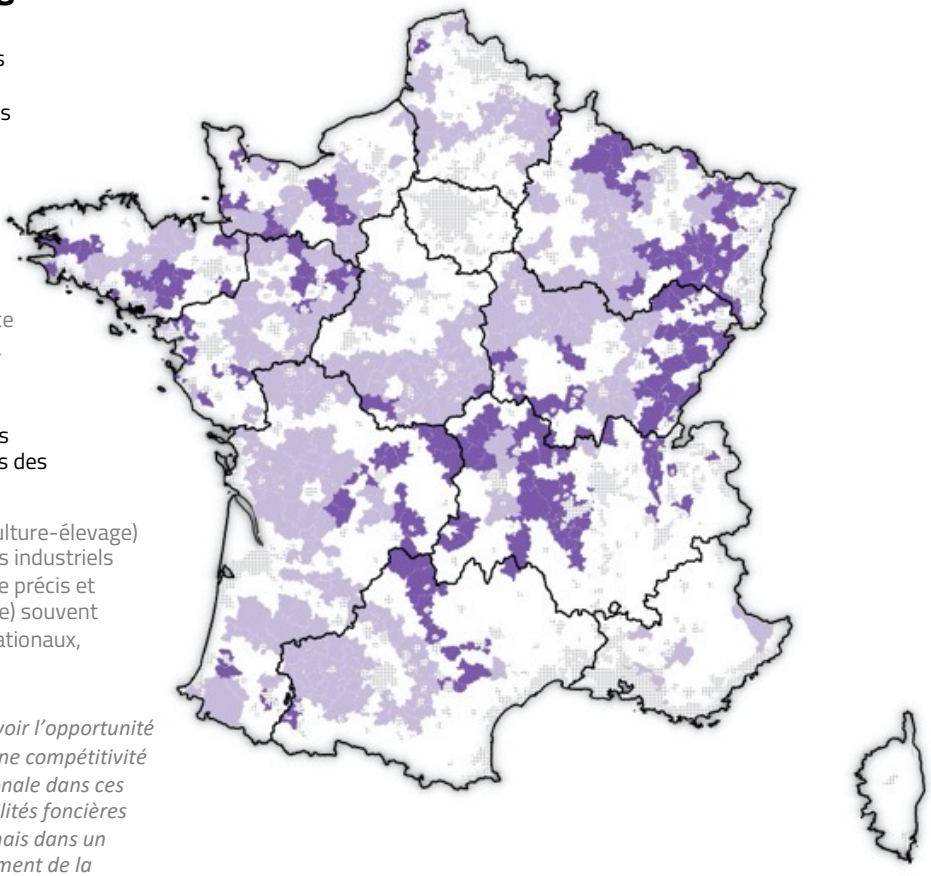

Des systèmes agro-industriels à accompagner

Ces deux types de systèmes combinent agriculture et industrie, mais selon des modalités différentes. Les **systèmes mondialisés et diversifiés** articulent des grandes cultures, principalement céréalières, et des industries diverses, liées ou non aux productions agricoles. Dans ces espaces, les activités économiques sont fortement tournées vers **l'exportation et les firmes multinationales** y sont bien implantées. Ces espaces s'orientent aussi vers la **production d'ENR (biogaz notamment) et le traitement et le recyclage des déchets.** Les systèmes mondialisés et spécialisés articulent eux aussi agriculture et industries, mais il ne s'agit pas de la même agriculture ni des mêmes industries. L'agriculture dans les espaces relevant de cette catégorie est plus souvent tournée vers l'élevage et la polyculture que vers les grandes cultures, et les activités industrielles sont plus souvent marquées par une spécialisation : aéronautique, construction mécanique, horlogerie, production et valorisation du bois... La carte montre combien leur géographie les distingue et témoigne aussi de **leur complémentarité : les ruralités des systèmes mondialisés diversifiés sont plutôt dans les plaines, tandis que celles des systèmes mondialisés spécialisés sont plutôt dans les massifs.** En dépit de leurs différences ces systèmes apparaissent comme des espaces essentiels de développement et de (re)localisation d'activités industrielles et agro-industrielles qui fournissent des éléments vitaux pour l'ensemble du territoire : production et traitement de l'eau, traitement des déchets, production d'ENR, production alimentaire de masse.

Ces systèmes présentent un fort potentiel de (re)développement, mais avec des activités économiques fortement exposées à la concurrence internationale et dépendantes de chaînes de valeur mondialisées, donc plus vulnérables, et avec des enjeux forts en matière de main d'œuvre et formation (vieillissement, chute de population).

Les transitions agro-métropolitaines

systèmes des métropoles à dimension régionale, sous pression résidentielle et économique

Des activités diversifiées (fonctions support de type logistique, grandes cultures) tournées vers l'export et souvent incluses dans des groupes multinationaux, forte attractivité pour les actifs métropolitains.

systèmes de la métropole parisienne sous pression résidentielle et économique

Même profil que le type précédent, mais fortement lié à l'attraction parisienne et marquée par des déplacements domicile-travail de plus longue distance.

*> **Enjeu prospectif** : la coordination de différents modes d'occupation de l'espace péri-métropolitain (agriculture, habitat, fonctions productives, infrastructures de mobilités, etc.) et la conclusion d'accords de réciprocités avec les villes centres.*

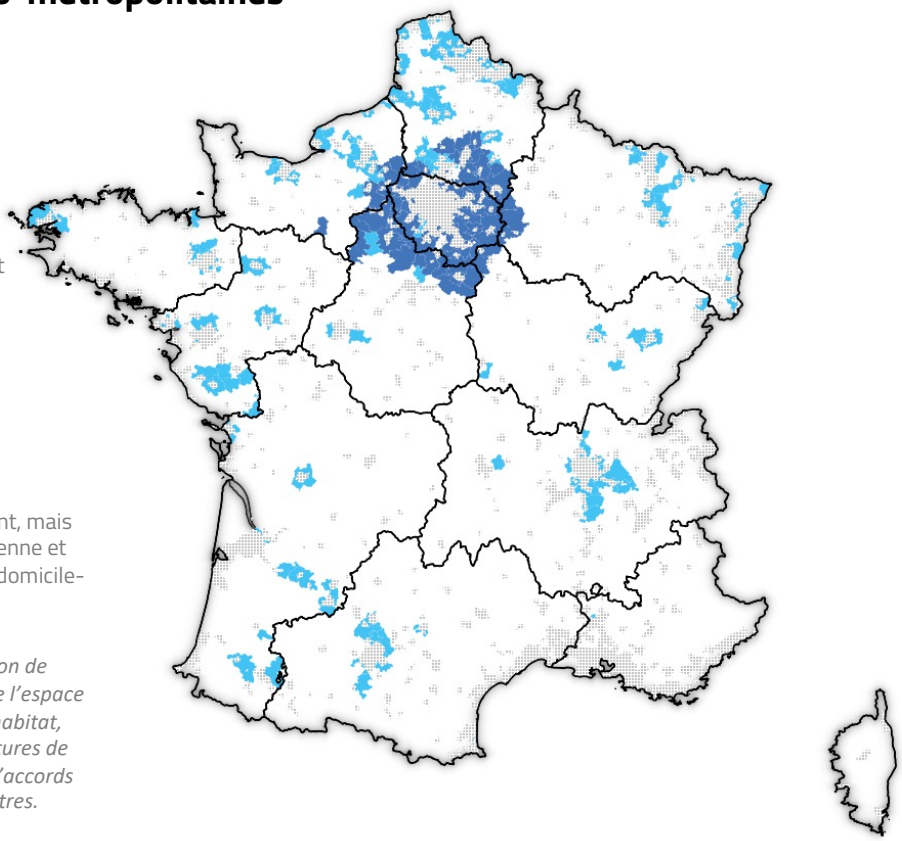

Des systèmes agro-métropolitains en périphérie des grandes agglomérations

Ces deux systèmes sont très proches. Ce qui les différencie correspond à **l'origine-destination des mi grants alternants** : l'agglomération parisienne ou les aires urbaines des autres régions. Toutes les métropoles n'ont d'ailleurs pas le même environnement immédiat, ni les mêmes contextes socio-économiques à leurs abords : alors que la périphérie de Bordeaux est structurée par de la viticulture à forte valeur ajoutée, on retrouve autour de Toulouse tout un système industriel.

Les systèmes agro-métropolitains sont des espaces très attractifs d'un point de vue démographique, c'est ici que la croissance de la population est la plus forte, à la fois en solde migratoire et en solde naturel ; on trouve également dans ces espaces des activités agricoles de type « grandes cultures » et des activités industrielles tournées vers l'exportation ; certains de ces espaces accueillent de plus en plus d'activités logistiques ; ce sont aussi des espaces dans lesquels le maraîchage et les circuits courts se développent. Ces espaces ruraux très fortement liés aux systèmes métropolitains apparaissent **décisifs pour la transition écologique des grandes villes, du fait de leur fonction d'étape résidentielle, de l'importance des mobilités et flux, et de leur rôle en matière d'approvisionnement de la population** (maraîchage et logistique). Ici encore, on voit combien ces espaces font face à un double enjeu : celui de la mutation de leur modèle (consommation résidentielle, cultures industrielles, logistique, mobilités) et celui de leur capacité à contribuer à l'évolution des grands systèmes urbains.

C'est sans doute dans ces espaces que se pose avec le plus d'acuité l'enjeu de la cohabitation entre des pratiques agricoles et des modes d'habiter, et où les conflits sont les plus intenses. C'est aussi dans ces espaces que les modèles d'occupation du sol et la mise en œuvre de politiques foncières sont fortement en tension. Dans ces espaces, enfin, le modèle de développement territorial fondé sur les mobilités pendulaires et la forte déconnexion entre lieux de résidence et lieux de travail fait face au défi de la décarbonation. C'est dans ces territoires, souvent hors des EPCI urbains et métropolitains, que **les enjeux de coordination et de réciprocité avec les politiques publiques urbaines sont les plus cruciaux.** Les instances propres à assurer un dialogue entre les grandes villes organisées et les EPCI de leur grande périphérie sont le plus souvent à trouver du côté des SCOT ou InterSCOT, ou des « pôles métropolitains ».

Les transitions agro-techniques

systèmes fournisseurs de services à la production et énergétiques

Une économie combinant l'agriculture (polyculture-élevage) et le développement d'activités industrielles liées à l'environnement (traitement des eaux et des déchets, production de biogaz), métiers de la transition fonction support (logistique…), et la production d'énergie nucléaire.

*> **Enjeu prospectif** : le développement des activités liées aux transitions écologiques et énergétiques à dimension nationale, qui peuvent être source d'inquiétudes et de conflits au niveau local ou national, notamment au regard des risques naturels et/ou technologiques que peuvent induire ces installations et activités.*

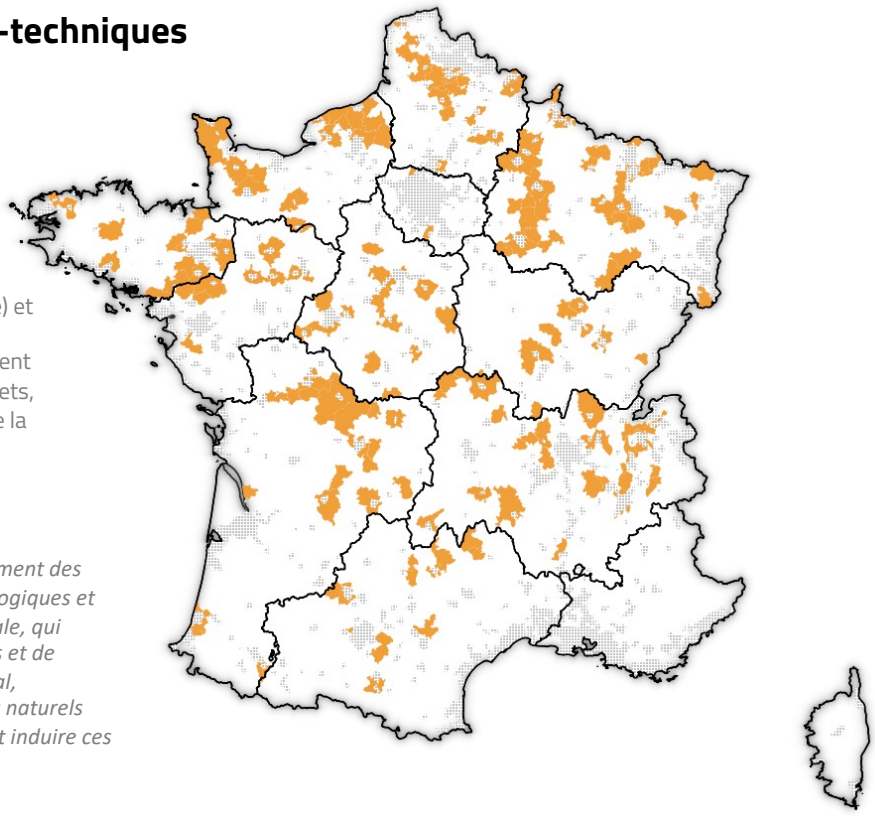

Des systèmes agro-techniques à dimension nationale

Ces deux systèmes ressemblent par certains traits aux systèmes agro-industriels, à la différence près qu'ils sont plus engagés dans des activités techniques **directement liées aux enjeux de transition écologique et énergétique.** Ils représentent 14% des EPCI et 16% des habitants et sont situés dans les grandes périphéries métropolitaines, le long de certains axes autoroutiers ou dans certains territoires ruraux plus isolés.

On y trouve des activités de polyculture-élevage, mais aussi, de plus en plus, des activités industrielles spécialisées : traitement de l'eau et des déchets, production de biogaz et une part importante d'emplois dans le secteur de la transition écologique et énergétique. Du fait de leur capacité à accueillir de grandes plateformes, ces espaces sont des lieux d'implantation d'activités logistiques. Ce sont aussi les territoires producteurs d'énergie, notamment nucléaire. **Ce sont des espaces clés pour l'approvisionnement énergétique et les services environnementaux et techniques à dimension nationale.**

On y retrouve également des enjeux en matière de maintien et développement des technologies liées à ces infrastructures, mais aussi de résilience face aux risques naturels et technologiques. Les arbitrages entre les différentes fonctions techniques de ces espaces (agriculture, production d'énergie, etc.) se font souvent à une échelle régionale voir nationale.

Le paradoxe est que, pour la plupart, ces activités qui sont indispensables au quotidien et qui jouent un rôle central dans l'évolution des modes de production et des modes de vie, sont source de nuisances ou d'inquiétude. C'est sans doute dans ces lieux que les tensions et les contradictions liées à la cohabitation entre des fonctions résidentielles et des fonctions d'accueil de ces installations de type industriel sont susceptibles d'être les plus fortes, et demandent des régulations que ne peuvent sans doute pas être confiées simplement aux autorités locales.

Enjeux pour l'action publique et pistes d'approfondissement de l'étude

1. Intérêt et limite de l'approche typologique

Cette étude de la diversité des ruralités doit être appréhendée au regard de ses limites.

La première ambiguïté se situe, entre une approche nationale et une approche locale, communale ou intercommunale. Nous avons déjà abordé cette question, mais il faut en préciser ici les termes. La construction typologique, sur la base d'indicateurs statistiques de statut et de nature divers n'apporte pas la même information que celle qui est proposée, par exemple, par l'Observatoire des territoires. Celui-ci propose, pour différents périmètres (en fonction de la granularité des données disponibles) une agrégation de données statistiques les plus récentes regroupées par grandes thématiques. C'est un outil d'une considérable utilité pour les acteurs locaux, puisque, en quelques clics, ils peuvent constituer un tableau très documenté de leur territoire et le comparer à d'autres et aux valeurs moyennes des différentes variables à d'autres échelles (départementales, régionales, nationales)[11]. Cet outil permet d'ajuster les politiques publiques aux spécificités du territoire en montrant par exemple le poids de telle ou telle catégorie de population (groupe social, tranche d'âge, sexe…), la place des différents types d'activités, les caractéristiques de l'espace et du milieu naturel, les types de production et d'exploitation agricole, l'état du parc de logement, les logiques de mobilités, etc. Bref, un outil comme l'Observatoire des territoires apporte les éléments de base pour un *diagnostic objectivé* du territoire. Il caractérise des singularités territoriales. **L'approche typologique procède d'une autre logique**. L'algorithme cherche certes des singularités, mais construit ces singularités en formant des groupes sur la base de proximité d'un ensemble de variables hétérogènes caractérisant des individus (communes ou intercommunalités dans le cas qui nous intéresse). Il ne s'agit donc pas de caractériser des *individus* mais de créer des *groupes* dont la singularité est fondée sur des *similitudes plus grandes* entre les individus qui les composent qu'avec le reste de l'échantillon. Ainsi, autant les données de l'Observatoire contribuent à nourrir des politiques locales, autant l'approche typologique est-elle plutôt orientée vers les politiques nationales, en faisant apparaître, plus que des territoires au sens classique du terme, des problématiques et des enjeux territorialisés. Ainsi, répétons-le, cette production typologique est inadaptée pour l'élaboration de diagnostics locaux. En revanche, **elle peut être un *outil de dialogue* entre une lecture nationale et des stratégies locales**, mais également le support d'échanges et de partenariats inter-territoriaux, à travers le partage d'enjeux communs, et/ou différenciés, complémentaires, entre une métropole et les espaces ruraux environnants, ou entre territoires d'une même région, par exemple.

La deuxième limite concerne l'approche « systémique », qui fonde la deuxième typologie. Celle-ci entend caractériser les capacités contributives des espaces ruraux aux grands enjeux des transitions sociales, économiques et environnementales qui sous-tendent l'ambition de planification écologique affichée par le gouvernement. Nous l'avons déjà indiqué, mais il est nécessaire de le réaffirmer ici. Cette lecture des contributions écologiques, sociales et économiques des espaces ruraux propose un ensemble de « systèmes » fonctionnels territorialisés qui dessinent des capacités contributives actuelles, mais également potentielles aux évolutions en cours : capacité à conjuguer activités humaines et milieu naturel, innovations économiques et sociales, « verdissement » des industries et des infrastructures, etc. Pour des raisons liées aux choix méthodologiques et à la disponibilité des

[11] L'outil « comparateur de territoires » de l'INSEE propose des fonctionnalités similaires, sans l'interactivité cartographique.

données, cette typologie systémique s'appuie essentiellement sur des données de stock, au sens de ressources disponibles, à partir desquelles se déclinent des enjeux de flux systémiques qui conditionnent les « capacités contributives » des ruralités. Ainsi, hormis les données disponibles sur les mouvements de population (mobilités de travail, d'études, de domicile ou de loisirs), les registres environnementaux (biodiversité, écosystèmes, circuit des matériaux et de l'énergie, recyclage) et économiques (chaines de valeur, intrants et extrants, géographie des marchés et des dépendances économiques) n'ont pas fait l'objet d'une analyse en termes de flux, comme cela existe dans certains domaines (flux de matières, échanges entrées-sorties, etc.). Ces données existent à des échelles départementales, voire pour quelques grandes métropoles, mais peu ou pas à des échelles qui permettent d'appréhender les dynamiques rurales. Il faut donc considérer la deuxième typologie comme une première approche qui vise à actualiser les travaux des années 1960 et 1970 sur les échanges inter régionaux et inter industriels en les enrichissant : on ne parle plus seulement des échanges de biens et de services mais aussi des échanges de population et de capacité de protection et de valorisation des ressources des milieux naturels. Des prolongations fondées sur les données de flux existantes seraient donc bienvenues et permettraient de mieux qualifier la notion de « capacité contributive ».

2. Les enseignements principaux de ces deux approches typologiques

Les deux typologies —structurelle et systémique— apportent quatre enseignements principaux s'agissant des ruralités définies par l'INSEE selon la grille communale de densités.

Les deux typologies confirment ce que l'on avait déjà démontré à travers les exercices précédents (2003 et 2011), à savoir la diversité des espaces ruraux en termes économiques et sociaux.

Diversité des trajectoires et des capacités contributives des espaces ruraux

La première typologie, qui porte sur les caractéristiques des communes rurales au regard de la démographie, de l'économie, de l'accessibilité, des inégalités, de la composition sociale et du logement, distingue 8 types regroupés en quatre familles : communes résidentielles, petites polarités, communes agricoles et ouvrières, communes touristiques. Ces « familles » sont nettement distinctes : **les communes résidentielles** sont en interaction avec les villes et présentent les tendances les plus dynamiques en termes d'emploi, de population et de revenus ; les **petites polarités** forment un maillage très dense et sont essentielles car elles concentrent les emplois et les services ; les **communes agricoles et ouvrières** sont les moins bien loties, car elles perdent de la population et de l'emploi ; enfin, les **communes touristiques** sont très attractives et pas seulement pour des résidents saisonniers, et leur vocation s'affirme par une professionnalisation croissante de leur activité.

La deuxième typologie **met en lumière les capacités contributives des espaces ruraux** à travers trois lignes d'analyse : la protection et la valorisation des espaces naturels ; la contribution à la production industrielle, agroalimentaire et énergétique mondialisée ; les capacités d'accueil des personnes et des ménages aux différentes étapes de leur carrière résidentielle, professionnelle et familiale. Elle propose une typologie en 4 catégories : des espaces ruraux déjà fortement engagés dans la **transition agro-écologique** dont la spécificité est de conjuguer espaces naturels remarquables et protégés, productions agricoles et alimentaires de qualité ou en transition et activités touristiques ; des espaces ruraux fortement liée aux **développements métropolitains** où se combinent grandes cultures, activités économiques support et accueil résidentiel ; des espaces agricoles et industriels engagés dans **la production mondialisée** ; des espaces, enfin, qui tendent à se spécialiser dans l'accompagnement

technique de la transition écologique (production d'énergie, traitement des déchets, traitement de l'eau, activités logistiques).

Tensions stratégiques

La première typologie renvoie à des tensions et enjeux locaux relativement bien identifiés. Les **ruralités résidentielles** sont marquées par une très forte pression foncière et immobilière qui rend, par exemple, l'objectif du zéro artificialisation nette particulièrement sensible. Par ailleurs, les besoins de mobilité pour accéder aux emplois, mais également aux services sont importants. Des travailleurs mobiles surreprésentés, couplés à des constructions souvent énergivores, renforcent les risques de précarité énergétique d'une partie des ménages résidant dans ces communes.

Les **petites polarités** sont relativement dynamiques du point de vue de l'accueil démographique, mais pas en termes de variation de l'emploi. On peut y voir un risque quant à leur position et à leur fonction de concentration de l'emploi. 75% des petites villes de demain étant dans cette catégorie, on peut ici imaginer des expérimentations et/ou une attention plus spécifique portée à cette question des emplois dans ce type de dispositif.

Les **ruralités productives** ont en commun d'être éloignées des aires d'influence des villes et cumulent certains indicateurs négatifs, comme la perte de population, le vieillissement, la précarité des ménages. Lieux de résidence des actifs de l'économie industrielle et agricole rurale, leurs difficultés pointent des besoins en termes de formation, d'accès à l'emploi, d'attractivité économique. Le fait que 47% d'entre-elles soient classées en Zone de Revitalisation Rurale (zonage de 2018) interpelle quant aux possibilités d'enrichir cet objectif de revitalisation.

Les **communes touristiques**, enfin, sont éloignées des pôles d'emplois et présentent la plus faible densité de population de l'échantillon, mais également des soldes migratoires positifs parmi les plus élevés des communes rurales, ce qui peut impacter leur vocation d'accueil saisonnier et temporaire. Leur dynamisme migratoire et économique ne suffit pas à résorber les taux de chômage qui restent élevés dans ces communes. L'apport de revenus externes génère des emplois, mais très souvent précaires, saisonniers, et peu rémunérés. Des inégalités sociales peuvent également se faire sentir dans ces espaces convoités par des retraités aisés. Enfin, la question de l'accès au logement pour tous se pose, en haute saison, mais également le reste de l'année.

La deuxième typologie met en évidence d'autres types de tensions stratégiques qui traversent les ruralités. Elles sont liées aux modes de combinaison variables de trois dimensions fondamentales :

- Les transformations du rapport au milieu naturel (nouvelles pratiques agricoles, nouveaux modes d'habiter, protection et valorisation des milieux) ;
- La production de biens et services essentiels pour le pays dans son ensemble (alimentation, énergie, eau, logistique, industrie…) ;
- Les capacités d'accueil différenciées des personnes et des ménages tout au long de la vie.

Selon les catégories, ces combinaisons différenciées mettent en lumière les tensions et les contradictions déterminantes des processus de transition écologique et énergétique.
Les espaces engagés dans la **transition agro-écologique** sont soumis à une forte pression liée notamment à leur attractivité touristique, dans un contexte parfois sujet aux aléas naturels (feux de forêt, inondations, éboulements…) ce qui conduit mécaniquement à une croissance des risques ; ces espaces sont aussi pris en tension entre des productions agricoles de qualité (mais pas toujours vertueuses au plan environnemental) elles-mêmes fragilisées par les aléas climatiques (sècheresse, gels tardifs, maladies de la forêt…). Ces espaces sont à la fois ceux où s'inventent de nouvelles pratiques de lien nature-société et où les tensions sont les plus intenses.

Les espaces inscrits dans les **périphéries urbaines et métropolitaines** font l'expérience d'un autre type de tension : ils demeurent des espaces de production agricole intense, dont une partie évolue vers la production alimentaire de proximité (maraîchage en circuit court), tout en restant très attractifs d'un point de vue résidentiel et pour d'autres activités économiques (fonctions support de l'économie métropolitaine, logistique). La question centrale est celle du partage du sol et de la cohabitation de ses différents usages ; ce sont des espaces décisifs pour le caractère soutenable des trajectoires urbaines, où commencent à se développer des relations de coopération et de réciprocité entre les espaces urbains et les territoires ruraux.

Dans les espaces représentatifs des **transitions agro-industrielles** la question centrale est celle du modèle productif : c'est là où se joue prioritairement la transformation du modèle agricole intensif et sa cohabitation avec des activités industrielles alimentaires ou autre ; c'est là où s'amorce un virage productif avec l'émergence de la production d'énergie, mais aussi le maintien et la performance de savoir-faire manufacturiers spécialisés (aéronautique, travail des métaux, bois, textile, construction mécanique, etc.). Ce sont aussi, du fait de la tradition industrielle et de la présence de nombreuses friches des espaces privilégiés de relocalisation d'activités industrielles, sous réserve de limiter l'érosion démographique et la diminution de la population active jeune et qualifiée.

Tout en conservant des activités agricoles (polyculture-élevage), les espaces ruraux porteurs de **transitions agro-techniques** se spécialisent dans des fonctions supports essentielles pour la transition écologique et énergétique : production d'énergie, production et traitement de l'eau, traitement des déchets. Les métiers de l'environnement au sens large y suivent une trajectoire de croissance positive. Mais ces activités peuvent être perçues parfois comme sans retombées locales positives, voire entraînent des nuisances et suscitent des rejets. C'est dans ces espaces qu'il est urgent d'inventer **un modèle économique et social des activités liées à l'environnement** qui soit porteur d'équité et de qualité de vie pour les résidents.

3. Les apports possibles aux politiques publiques

En l'état, ces deux lectures typologiques —structurelle et systémique— alimentent les politiques publiques de quatre points de vue.

En spécifiant les capacités contributives des espaces ruraux, ces typologies contribuent à enrichir la démarche de **planification écologique** engagée par le gouvernement. Dans le rapport *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique* (mai 2022), France Stratégie recommande la construction de « politiques résilientes adaptées aux ressources et aux vulnérabilités des différents territoires ». Les deux typologies donnent à voir les spécificités, les ressources et les fragilités des espaces ruraux. En mettant en lumière les capacités contributives de ces espaces, les typologies peuvent contribuer à la **territorialisation des stratégies nationales** et à **spatialiser les objectifs et les moyens de la transition écologique et énergétique**.

Ce faisant, les typologies sont aussi **un instrument de dialogue et de contractualisation** entre l'échelon national et les échelons régionaux et locaux. D'une part, elles peuvent constituer un socle pour l'identification d'enjeux partagés permettant **d'articuler les objectifs nationaux et les stratégies de développement régional et local**. D'autre part, elle **permet d'affiner les porter à connaissance stratégique** de représentants de l'État au niveau local, ce qui contribuerait à mieux spécifier les termes des relations contractuelles entre les différents échelons des pouvoirs publics. En mettant en lumière les tensions entre les différentes dimensions de la transition écologique et énergétique, il devient possible de formuler les enjeux et les moyens de leur **régulation**. La mise en place **d'expérimentations** dans des territoires, en s'appuyant sur les idéaux-types définis par les typologies et leurs registres de

besoins, enjeux et tensions, pourrait permettre d'aller chercher avec les territoires la diversité de solutions de régulation possibles, en vue de leur généralisation.

L'usage de ces typologies est aussi, potentiellement, **un outil du dialogue interterritorial**, notamment entre collectivités et intercommunalités : elle pointe les espaces qui partagent des questions communes et peuvent élaborer des stratégies coordonnées ; elle pointe aussi certaines interdépendances de nature à enrichir les relations de réciprocité, notamment entre espaces ruraux et espaces urbains.

Enfin, la diffusion et la mise en débat public de ces typologies peut contribuer à **mieux informer les citoyens** sur les enjeux concrets des transitions, dans leur contexte territorial, et de déplacer le débat sur des positions de principe (pour ou contre telle ou telle option) vers une discussion sur ce qui, en situation, est nécessaire et sur ce qui est possible.

Postface - Ruralités en transitions : contribution du conseil scientifique

L'élaboration de cette étude a été suivie par un conseil scientifique réunissant des enseignants chercheurs spécialistes du développement et des dynamiques des territoires ruraux. Ce conseil scientifique était composé de :

- ***Laurence Barthe**, maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université de Toulouse Jean Jaurès ;*
- ***Laurent Rieutort**, professeur de géographie à l'Université de Clermont-Ferrand et directeur de l'Institut Auvergne Rhône Alpes de Développement des Territoires (IADT) ;*
- ***Dominique Royoux**, professeur de géographie à l'Université de Poitiers, co-directeur du Lab Com (ANR) DESTINS ;*
- ***Martin Vanier**, professeur de géographie à l'Ecole d'Urbanisme de Paris.*

La contribution ci-après est issue des travaux de ce conseil scientifique.

La notion de ruralité s'est forgée, puis imposée, dans le vocabulaire politique, puis sociétal, durant la seconde moitié du 19ème siècle, sur fond d'affermissement, parfois chaotique, du destin républicain de la France. D'autres pays d'Europe ont vu à cette époque se former des partis agrariens. Jusque dans les années 1860, la population française est, elle aussi, encore majoritairement constituée par la paysannerie. Mais la notion française de ruralité ne s'est jamais cantonnée à elle : elle signifie plus largement la reconnaissance de la république des campagnes, indispensable à la stabilisation de la turbulente république des villes. En somme, la ruralité est et a toujours été une entité politique, construite à partir du citoyen paysan, mais agrégeant autour de lui bien d'autres forces sociales, intérêts socio-économiques et cultures territoriales.

Or, on le sait depuis les années 1960 : le contrat politique demeure (ne dit-on pas « faire campagne » à propos du moment électoral ?), mais l'espace et la société qu'il concerne ont très profondément changé. Ruralités plurielles, nouvelles, anciennes, périurbaines, touristiques, productives, vidées (démographiquement parlant), ensauvagées… : on ne reviendra pas ici sur toute la palette des situations qui continue de faire débat, et dont le présent travail propose un éclairage original. La question de fond, c'est celle du contrat politique et sa nécessaire reformulation. Il ne peut plus s'agir de garantir la république par une reconnaissance attentive de la force politique des campagnes. Jules Ferry a fait son travail. Il faut être à la hauteur de celui que le 21ème siècle exige.

En synthèse de l'analyse cartographique et statistique réalisée ici, on avancera que ce travail de reformulation du contrat politique qu'incarne la ruralité est à réaliser entre trois perspectives, qui sont à la fois des processus socio-économiques en cours et des attentes, aspirations ou promesses portées par la société dans sa diversité. Trois perspectives qui ne sont pas immédiatement compatibles, ce qui souligne que la ruralité est encore et toujours une construction politique, une sorte de travail de la France sur elle-même, pour donner sens aux campagnes qui la caractérisent tant.

Première perspective : celle de campagnes constituant l'espace vital d'une société fondamentalement urbaine et industrielle (les uns préciseront « hyper-industrielle », les autres corrigeront « post-industrielle »). Vital pour l'alimentation d'abord, vital pour les ressources désormais dites écosystémiques, comme l'eau ou le bois, vital pour les cycles métaboliques du monde vivant (carbone, phosphore), vital pour l'énergie non fossile, etc. A celles et ceux qui s'indigneraient que les campagnes soient réduites à cette perspective de « base arrière des villes », il faut s'empresser de renvoyer aux deux autres perspectives, tout en rappelant tout de même que cette fonction vitale est aussi ancienne

que la division spatiale du travail, puisqu'elle date de la révolution néolithique. Des campagnes productives donc, la ressource humaine des travailleurs de tout secteur n'étant pas la moindre. Et des campagnes dont le « contrat de production », base du contrat politique, est aujourd'hui profondément bouleversé et enrichi – mais non sans tension et rivalité fonctionnelles – par de nouvelles « vocations », en premier lieu énergétiques.

Deuxième perspective : celle de campagne constituant une étape résidentielle d'une société certes urbaine, mais dont la mobilité est la caractéristique majeure, et qui a depuis plusieurs générations intégré le bonheur de « vivre à la campagne ». Vivre sans y travailler le plus souvent, et même précisément parce qu'on n'y travaille pas : ce sont les campagnes des retraités, les campagnes touristiques et récréatives, et plus amplement les campagnes périurbaines qui se sont tant transformées depuis les années 1960 et qui continuent leur inexorable densification. On continue à les désigner comme des « campagnes de néo-ruraux », alors que leurs nouveaux venus (les « accourus » dit-on en Picardie) n'ont rien de ruraux, et que de générations en générations, ils n'ont bientôt plus rien de « néo- » non plus. On les habite quelques années dans sa vie, ou quelques mois dans l'année, voire quelques jours dans la semaine. On s'y ancre un temps, mais si cet ancrage devient un enracinement, c'est qu'on a basculé dans la première perspective, et le contrat productif a pris le pas sur le contrat résidentiel.

Troisième perspective : celle de campagnes représentant une ou des alternatives aux modes dominants de vie, de travail et d'habiter de la société urbaine. La mémoire courte de la société dite de l'information tend à laisser croire que l'aspiration aux alternatives de la ruralité est toute fraîche : pour la fraction avancée de cette société de l'information, c'est-à-dire pour les journalistes, elle date même de la crise du COVID. Il n'en est évidemment rien. La faible densité a ses charmes depuis que la forte se développe, c'est-à-dire dès la révolution urbaine. Les flux entrants de néo-ruraux en quête d'alternatives ont longtemps été masqués par l'exode et le déclin démographique naturel des sociétés locales vieillissantes. Il n'empêche qu'ils régénèrent les campagnes en profondeur depuis des décennies, et sur un mode bien différent de celui de la deuxième perspective, à savoir celui d'une utopie sociale plus ou moins prononcée.

Ces trois perspectives parcourent les analyses qui ont été ici présentées. On voit bien qu'elles sont inégalement actives selon les régions, les pays, les terroirs, les massifs, les plaines et les vallées. On comprend que la ruralité ne peut pas se résumer à l'une ou l'autre d'entre elles, pas davantage qu'elle ne peut se lire que comme l'agrégation compliquée des autochtones et des allochtones. Les ruraux, qu'on prendra le risque de qualifier « de souche », avec beaucoup de guillemets, participent eux-aussi à l'une ou l'autre de ces trois perspectives, selon les lieux, les trajectoires, les histoires personnelles. Les « néo- » ne sont pas homogènes, loin de là. Si le contrat politique est délicat à établir aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'une société de vrais ruraux se trouve bousculée par des citadins qui arrivent soudain à la campagne. Cette lecture valait pour les années 1960-70. Elle a pu perdurer encore dans les années 1980. Mais depuis une bonne génération, on est passé à d'autres enjeux sociétaux et fonctionnels.

C'est que la ruralité en son contrat politique n'échappe pas aux questions de la société tout entière. Celles qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de « transitions » (certains préfèrent « bifurcations », d'autres « ruptures ») ré-interpellent les trois perspectives et donc le contrat politique dont la ruralité contemporaine pourrait être l'expression.

Des campagnes productives, bases arrières des sociétés denses ? Elles ont appris à nourrir la planète, avec la révolution agricole des années 1960 et suivantes, les voilà âprement interpellées sur ce plan. On pourrait être tenté de les affecter à l'urgence énergétique (champs éoliens, champs photovoltaïques) et climatique (puits carbone), mais ne serait-ce pas commettre la même erreur productiviste, bien qu'au nom de l'écologie cette fois ?

Des campagnes résidentielles, étapes du bonheur domestique ? Elles sont entièrement basées sur la mobilité individuelle à bas coût, que permettaient l'automobile et ses carburants bon marché. Rien ne garantit la pérennité de cette offre, quels que soient les nouveaux carburants. Quant aux accès à distance, le télétravail, le téléachat, la télémédecine et le téléenseignement, ils ne sont pas des solutions sans impacts, sociaux et environnementaux.

Dans campagnes alternatives, horizon du retour à la sobriété, la proximité, la simplicité ? Elles fascinent les enfants des classes moyennes supérieures à l'issue de leurs études du même nom, ce qui peut alimenter un repeuplement non négligeable de bien des cantons isolés, mais pour combien de temps, expérience faite ? Et moyennant quelle régulation de la coexistence avec les deux autres perspectives qui ne sont vraiment sur le même registre ?

Plus que jamais, la ruralité est un contrat politique : celui qui peut faire tenir ensemble des aspirations différentes et parfois explicitement contradictoires, en des lieux qui les réunissent pour les trois grandes raisons énoncées, et d'autres sans doute encore. Ni en bataille contre la ville, ni en bataille entre anciens et nouveaux, la ruralité est aujourd'hui traversée par les mêmes grandes exigences de transition de la société tout entière, mais à sa façon, et dans les conditions de l'espace de faible densité qu'elle est partout plus ou moins. C'est ce qui la rend actuelle, complexe et enthousiasmante à fois, comme tout bon contrat politique devrait toujours l'être. Avec une exigence déjà admise et encore renforcée : celle d'un énoncé différencié, attentivement contextualisé, autrement dit partout territorialisé, pour ne projeter sur « la ruralité », ni les figures d'antan, ni les exigences propres à une seule des composantes sociales que le contrat a pour fonction de rassembler.

Martin Vanier

Annexe – Tableaux des moyennes des deux typologies

Typologie structurelle 2022 : la diversité des communes rurales

	L'année de référence utilisée pour toutes les données est 2018, et toutes les périodes d'évolution choisies sont 2008-2018, sauf mention contraire.	Les ruralités résidentielles aisées	Les ruralités résidentielles mixtes	Les petites polarités industrielles et artisanales	Les petites polarités mixtes	Les ruralités productives ouvrières	Les ruralités productives agricoles	Les ruralités touristiques à dominante résidentielle	Les ruralités touristiques spécialisées	Total général
	Population totale en 2018	20,89%	16,56%	15,95%	17,41%	8,45%	10,28%	3,64%	6,81%	100%
	Nombre de communes concernées	5 155	5 157	1 998	3 469	4 575	6 203	2 522	1 631	18 400
	Données utilisées dans la typologie	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*
Dynamiques démographiques	**Densité communale moyenne de population en 2018 (hab/km²)**	81,1	67,6	106,0	83,9	35,9	24,0	21,6	50,1	56,0
	Variation de la population	17,9	5,1	1,7	2,7	2,5	-3,4	3,3	1,7	4,3
	Solde naturel	7,0	4,2	-0,8	-1,3	3,5	-3,4	-2,3	-4,2	1,1
	Solde migratoire	10,9	1,0	2,5	4,0	-1,0	0,1	5,6	5,9	3,2
Fonctions économiques	**Variation de l'emploi**	12,5	5,5	3,4	3,8	-1,1	-5,1	5,3	11,9	3,5
	Part des emplois agricoles	18,5	15,5	6,9	14,6	28,8	36,2	28,5	14,7	22,5
	Part des emplois de fabrication	7,5	5,3	22,1	3,0	9,9	5,9	5,5	5,0	7,3
	Part des emplois de services supérieurs aux entreprises	10,4	7,5	10,7	8,1	8,1	5,5	6,9	7,9	7,9
	Part des emplois relevants des fonctions présentielles	28,3	41,9	27,4	43,8	15,7	22,9	27,3	38,8	29,8
	Part des emplois de support	33,0	29,5	32,9	30,0	32,9	24,2	24,7	29,6	29,4
	Part des emplois non-salariés	34,9	34,1	18,9	30,9	42,0	49,5	52,8	39,3	39,0
	Capacité d'accueil touristique	123,9	142,0	384,1	342,2	113,9	247,5	626,9	4584,7	470,2
	Capacité d'accueil touristique rapportée au nombre d'habitants	18,9	22,7	29,9	39,7	32,7	81,2	231,8	675,7	89,6

Accessibilité / attractivité / centralité	Appartenance à une AAV de +10k	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,4	0,5	0,4	0,7
	Evolution de l'artificialisation 2009-2020 (habitat et activité)	0,7	0,5	0,8	0,7	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4
	Temps d'accès aux pôles d'équipements intermédiaires	9,8	9,9	6,3	7,9	10,4	10,8	13,7	15,1	10,2
	Part des emplois publics (AFE : administration publique + santé + éducation)	12,6	20,7	16,1	24,8	5,1	9,9	11,3	17,6	14,1
	Part de la surface couverte en 4G par au moins deux opérateurs en 2021	99,2	99,2	98,9	98,8	98,6	97,6	91,5	84,5	97,3
	Part des locaux raccordables FTTH en 2021	41,0	54,9	41,7	41,3	26,1	18,1	20,1	16,5	33,6
	Indice de concentration de l'emploi (rapport emploi/actif)	35,3	31,3	108,1	63,1	36,6	50,3	47,3	86,9	49,5
Dynamiques sociales et inégalités	Revenu par habitant	20,4	18,5	16,4	16,3	16,7	15,2	15,3	16,0	17,1
	Evolution du revenu par habitant	37,2	33,2	31,7	32,0	33,0	38,0	39,4	39,3	35,4
	Taux d'emploi féminin	40,8	47,7	43,1	50,6	32,7	35,8	36,6	41,6	40,7
	Niveau de retraite	22,0	21,6	18,9	19,0	20,2	17,4	18,6	18,9	19,7
	Part des pensions de retraite	24,9	29,8	37,1	36,7	32,0	41,5	40,9	42,6	34,5
	Taux de chômage	8,1	9,0	11,7	11,5	9,8	11,4	11,9	12,7	10,3
	Part des foyers non imposés	41,6	44,6	50,8	51,0	48,9	51,6	46,6	45,9	47,5
Profil de la population	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	8,6	6,6	4,5	4,7	4,3	3,3	4,9	4,6	5,3
	Part des ouvriers	14,5	15,4	16,8	14,9	18,6	13,9	11,5	10,2	14,9
	Part des retraités	24,4	27,4	33,1	33,0	28,8	38,3	37,1	38,7	31,7
	Evolution des plus de 60 ans	47,3	38,9	26,1	25,9	27,6	15,9	27,6	26,8	30,1
	Part des non-diplômés	21,4	24,6	31,9	30,2	28,5	32,4	28,1	28,2	27,8
	Part des diplômés de l'enseignement supérieur	30,2	26,0	19,9	21,7	21,2	19,4	25,0	25,3	23,6
	Indice de jeunesse	127,6	103,5	81,2	80,5	94,1	58,3	59,6	50,2	86,5
Caractéristiques du logement	Part des propriétaires occupants	82,1	82,9	72,1	75,5	82,1	81,4	79,5	73,4	80,0
	Evolution des résidences secondaires	14,0	5,4	8,4	6,3	-0,4	2,0	29,1	16,6	8,1
	Variation de la part de logement social-HLM	13,5	8,4	7,8	11,0	-1,8	0,2	-1,0	8,1	5,6
	Evolution du parc de logements	21,8	11,8	9,8	9,9	8,7	5,7	9,2	10,0	11,1
	Part de résidences principales HLM louées vides	1,9	1,0	8,0	5,0	1,1	1,4	0,9	3,4	2,3
	Part des résidences secondaires	5,7	6,6	7,0	9,7	9,6	18,0	36,1	52,7	14,4
	Taux de vacance du parc de logements	6,6	7,6	10,1	10,1	9,6	12,6	6,2	4,9	8,9

Typologie systémique 2022 : les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions

	L'année de référence utilisée pour toutes les données est 2018, et toutes les périodes d'évolution choisies sont 2008-2018, sauf mention contraire.	Les transitions agro-écologiques : systèmes à forte valeur naturelle et agricole	Les transitions agro-écologiques : systèmes à forte valeur naturelle et touristique	Les transitions agro-industrielles : systèmes mondialisés et diversifiés	Les transitions agro-industrielles : systèmes mondialisés et spécialisés	Les transitions agro-métropolitaines : systèmes des métropoles à dimension régionale	Les transitions agro-métropolitaines : systèmes de la métropole parisienne	Les transitions agro-techniques : systèmes fournisseurs de services diversifiés	Total général
	Population rurale des EPCI (en 2018)	25,4%	0,5%	25,1%	14,1%	13,1%	5,8%	15,9%	100%
	Nombre d'EPCI (EPCI ruraux et mixtes)	365	13	270	176	144	76	167	1 211
	Données utilisées dans la typologie	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*	*Moyenne*
L'espace et les ressources	Part de logements vacants	8,1	3,5	10,5	10,4	6,5	8,0	9,0	8,8
	Part de la Surface Agricole Utile Bio (2020)	19,1	7,9	8,9	10,7	6,5	4,6	7,9	11,5
	Nombre de ménages+emploi par ha artificialisé (2020)	5,5	-7,3	-1,7	-0,5	8,6	4,0	3,6	2,9
	Part de la surface non-artificialisée 2018	95,9	98,1	96,8	95,9	91,0	93,5	95,8	95,4
	Part des forêts	34,9	28,1	19,5	32,3	13,8	21,9	24,1	26,2
	Part des espaces ouverts	14,6	64,2	2,1	2,2	0,6	0,7	2,3	6,3
	Part des eaux maritimes	1,0	0,3	0,5	0,6	1,5	0,8	0,9	0,9
	Part des intérieures	1,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,4
	Part Natura 2000 (2021)	20,8	30,8	7,2	9,8	5,4	7,8	9,2	12,0
	Part Parcs Nationaux (2021)	2,9	24,9	0,9	0,1	0,0	0,0	0,1	1,4
	Friche potentielle par km² (2021)	0,2	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3
	Part elevage (2020)	40,8	91,9	16,3	67,0	12,4	2,1	40,3	33,8
	Part Grandes cultures (2020)	5,4	0,5	30,8	3,5	35,7	77,9	23,0	21,3
	Part maraichage (2020)	2,2	0,0	0,6	0,9	2,5	1,3	1,8	1,5
	Part polyculture/polyélevage (2020)	27,4	6,1	44,4	27,6	45,5	17,3	32,1	33,1
	Viticulture/arboriculture fruitière (2020)	24,3	1,5	7,9	1,0	3,9	1,4	2,9	10,2
	Energie renouvelable injectée dans le réseau (2022)	12211592	3849830	6781425	5434130	478791	3456005	5570423	7065676
	Energie non-renouvelable injectée dans le réseau (2022)	779954	1791	5136862	9769825	2942543	226099	652484369	93143640
	Energie produite à partir de biogaz (2022)	731202	0	6078502	1739355	3734718	9029732	7692032	3899950
	Nombre d'équipements de traitement des déchets (2022)	2,9	3,8	4,4	3,2	2,7	2,3	3,5	3,3
	Volume d'eau prélevés (2021)	650634105,1	748 690 586	102 608 976	347 404 225	361 964 823	8 551 626	337 160 012	367 580 985
	Capacités de traitement des eaux usées (2021)	24505,4	55 851	20 577	21 529	19 924	15 902	29 250	23 103
	Part des métiers de la transition (2020)	1,3	1,6	1,0	0,8	1,3	1,4	4,4	1,6
	Qualité de l'eau du robinet (2021)	85,6	88	76	84	83	78	79	82
	Prélèvements d'eau potable (2020)	2115532,9	2 670 482	2 882 480	1 945 529	2 129 727	2 802 587	2 068 103	2 306 044
	Prélèvements à destination de l'industrie (2020)	1052621,3	1 247 525	539 822	526 219	728 227	1 170 212	2 614 882	1 048 123
	Prélèvements à destination de l'agriculture (2020)	2197942,0	734 871	3 187 112	426 153	1 222 015	2 330 437	1 244 808	1 906 104

Les activités et les entreprises	Production brute standard (2020)	3,8	0,7	2,4	1,9	2,6	1,6	2,1	2,6
	Part de la PBS commercialisée en circuit court (2020)	8,1	15,0	4,1	4,9	6,3	1,3	3,9	5,6
	Part des métiers d'exportation (2020)	18,4	6,6	30,2	40,1	26,9	25,0	21,0	25,8
	Part des EMO (2020)	20,6	16,9	21,6	17,8	28,4	29,3	33,8	23,7
	Valeur patrimoniale au km² (2022)	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Somme des étoiles Michelin des restaurants (2022)	0,6	1,5	0,5	0,6	0,1	0,1	0,2	0,4
	Nombre de parcs animalier ou de loisir (2022)	1,2	2,5	1,3	1,4	0,7	0,6	1,2	1,2
	Poids des multinationales étrangères (2020)	3,8	4,5	7,1	10,0	8,8	7,4	5,0	6,4
	Part des entreprises de plus de 100 salariés (2020)	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
	Nombre d'IGP par km² (2022)	0,8	0,2	0,7	0,8	0,6	0,3	0,5	0,7
Les individus et les trajectoires de vie	Part des flux (domicile-travail) entrants de paris	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1
	Part des flux (domicile-travail) entrants moins de 50 km	97,5	86,3	97,0	97,4	97,3	95,4	96,9	97,0
	Part des flux (domicile-travail) entrants plus de 50 km	2,5	13,6	3,0	2,6	2,7	4,1	3,0	2,9
	Distance moyenne des flux entrants (domicile-travail)	11,2	50,2	12,9	12,1	12,6	15,5	12,8	12,8
	Part des flux (domicile-travail) sortant vers paris	0,3	0,2	0,4	0,2	0,5	7,2	0,4	0,8
	Part des flux (domicile-travail) sortants moins de 50 km	95,6	96,2	94,8	95,9	95,8	85,2	95,4	94,8
	Part des flux (domicile-travail) sortants plus de 50 km	4,1	3,6	4,8	3,9	3,7	7,5	4,1	4,4
	Distance moyenne des flux sortants (domicile-travail)	18,1	11,8	18,8	17,1	18,4	23,2	18,5	18,4
	Part des flux (scolaires) entrants age 2014	9,5	6,2	10,9	9,7	10,2	9,7	8,7	9,8
	Part des flux (scolaires) entrants age 15 &plus	4,3	7,2	5,7	4,6	3,6	4,4	5,0	4,7
	Distance moyenne des flux entrants (scolaire) age 2014	37,6	61,8	28,4	26,0	18,1	20,7	24,4	28,9
	Distance moyenne des flux entrants (scolaire) age 15 &plus	83,9	143,2	78,0	69,8	48,3	72,1	65,7	73,7
	Part des flux (scolaires) sortants age 2014	12,3	5,2	12,3	10,1	11,1	12,8	10,8	11,6
	Part des flux (scolaires) sortants age 15 &plus	36,8	29,5	31,4	30,8	37,2	41,6	32,1	34,4
	Distance moyenne des flux sortants (scolaire) age 2014	27,8	68,6	24,8	24,4	18,1	20,9	24,6	25,1
	Distance moyenne des flux sortants (scolaire) age 15 &plus	61,0	85,0	53,3	51,9	47,3	43,6	51,2	54,1
	Part des flux (résidentiels) Entrants 15-24 ans	10,3	10,6	10,8	10,8	12,7	13,0	11,6	11,1
	Part des flux (résidentiels) Entrants 25-59 ans	51,8	57,2	51,3	52,2	56,8	56,6	54,6	53,1
	Part des flux (résidentiels) Entrants 60 ans et plus	37,9	32,3	37,9	36,9	30,5	30,4	33,7	35,8
	Distance moyenne des flux entrants (résidentiels)	7,7	9,4	5,2	4,8	3,9	3,3	4,6	5,6
	Part des flux (résidentiels) Sortants 15-24 ans	10,7	11,4	11,2	11,3	13,1	13,3	12,1	11,5
	Part des flux (résidentiels) Sortants 25-59 ans	38,0	31,9	37,9	36,9	30,7	30,6	33,9	35,9
	Part des flux (résidentiels) Sortants 60 ans et plus	51,3	56,7	50,9	51,8	56,2	56,1	54,1	52,6
	Distance moyenne des flux sortants (résidentiels)	5,1	13,9	4,6	4,2	4,2	7,3	4,4	4,9
	Equipements spécifiques en matière de commerce pour 1000 habitants	3,3	15,6	2,5	2,7	1,8	1,7	2,2	2,7
	Equipements spécifiques en matière de santé pour 1000 habitants	2,5	1,8	1,9	2,0	1,5	0,9	1,8	2,0
	Equipements spécifiques en matière de culture pour 1000 habitants	5,1	8,9	4,7	4,7	3,5	3,8	4,5	4,6
	Capacité d'accueil touristique	19758,1	82 669	8 933	9 276	3 755	4 151	7 206	11 883
	Capacité d'accueil touristique rapportée au nombre d'habitants	1,6	10,6	0,4	0,6	0,2	0,3	0,4	0,9

acadie

Écrire les territoires. Dessiner la chose publique.

acadie | coopérative conseil
170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
+33 (0)1 43 79 97 79
acadie-cooperative.org